



PPORT ANNU





ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR LE DÉMERGEMENT ET L'ÉPURATION DES COMMUNES DE LA PROVINCE DE LIÈGE



Société coopérative à responsabilité limitée

SIÈGE SOCIAL : rue de la Digue, 25 4420 Saint-Nicolas (Tilleur) e-mail : aide@aide.be

Site internet: http://www.aide.be

Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire réviseur à l'Assemblée générale ordinaire des associés du 27 juin 2019

Bilan et compte de résultats pour l'exercice 2018











ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR LE DÉMERGEMENT ET L'ÉPURATION DES COMMUNES DE LA PROVINCE DE LIÈGE

SOMMAIRE

MOT DU PRÉSIDENT	4
1ère partie – GÉNÉRALITÉS ET RAPPORT D'ACTIVITÉS	5
A. HISTORIQUE	6
Création de l'AIDE : le démergement	6
Développement de l'AIDE : l'assainissement des eaux usées et l'égouttage	8
B. LA GESTION DE L'INTERCOMMUNALE	10
Évolution du contexte – Contrat de service	10
Financement	11
L'organigramme	12
Les organes de gestion et contrôle	15
Les partenariats	18
Le personnel	19
C. LISTE DES SOCIÉTAIRES	20
D. RAPPORT D'ACTIVITÉS	22
1. Démergement	22
Investissements	22
Exploitation des ouvrages	27
2. Épuration	29
Investissements	29
Exploitation des ouvrages	37
3. Égouttage	41
Communes ayant signé les contrats d'agglomération ou le contrat d'égouttage au 31/12/2018	45
4. Cadastres et endoscopies	47
5. Services aux Communes et Intervention de la Province	50
5.1. Activités 2018	51
5.2. Évaluation	65
5.3. Autres services	66
6. Coopérations horizontales	71
E. POLITIQUE DE COMMUNICATION	73
2 ^{ème} partie – COMPTES ANNUELS ET RAPPORTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	75
1. Bilan – Résultats – Annexes	76
2. Listes des adjudicataires des marchés publics adjugés durant l'exercice 2018	92
3. Rapport de gestion	106
4. Rapport spécifique relatif aux prises de participations	123
5. Rapport annuel du Comité de rémunération	125
3 ^{ème} partie - RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ « AIDE» SCRL POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018 (COMPTES ANNUELS)	143

MOT DU PRÉSIDENT



L'année dernière ici même, j'évoquais la qualité et la rigueur du travail des instances de l'AIDE qui se traduisaient tant par une quantité impressionnante de décisions motivées que par un taux de présence très significatif des membres du Bureau exécutif et du Conseil d'administration. En 2018, le Bureau exécutif s'est réuni douze fois avec un taux de présence moyen de 86 %. Le Conseil d'administration s'est réuni quatorze fois avec un taux de présence moyen de 69 %. En 2018, 476 points ont ainsi été soumis à l'approbation des instances.

En 2018, les derniers ouvrages nécessaires à la parfaite mise en conformité de la Wallonie vis-à-vis des dispositions de la directive européenne sur le traitement des eaux résiduaires urbaines ont été mis en service par l'AIDE, résorbant ainsi définitivement ce contentieux, grâce à l'engagement de la SPGE, des communes de la province de Liège et de l'AIDE, ses instances comme son personnel.

Durant l'année 2018, plusieurs décisions importantes pour l'AIDE ont été prises. Je citerai à titre d'exemple, l'optimisation de la gestion documentaire des documents, le lancement du groupe de travail destiné au développement du Service aux Communes pour lequel certains administrateurs sont associés, l'initiation de la réflexion sur l'organisation du bureau d'étude. Tous ces projets, débutés fin 2018, porteront leurs fruits en 2019.

Par ailleurs, le Conseil d'administration a marqué son accord sur le principe de regrouper les sites « Atelier » et « Siège social » sur le site de la station d'épuration de Liège-Sclessin et a permis à la direction de poursuivre les études et négociations préparatoires et utiles pour réaliser cette opération.

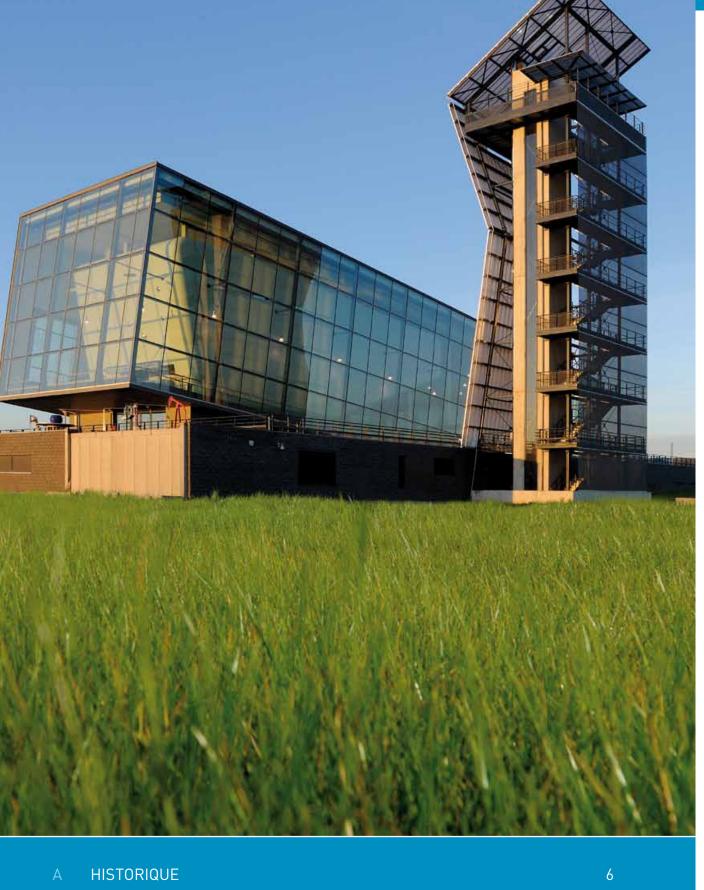
Enfin, l'implémentation du Règlement général sur la protection des données a occupé nos équipes pour que la société puisse se conformer aux obligations en la matière.

L'année 2018 a aussi été une année d'élections communales. Celles-ci vont redéfinir la composition prochaine du Conseil d'administration et des autres organes de l'AIDE comme celui du Bureau exécutif. Ce nouveau Conseil d'administration sera validé par l'assemblée générale de juin 2019.

Fin 2018, le Gouvernement wallon a adopté le modèle de contrat de service d'assainissement industriel dont les effets devraient être effectifs au 1er janvier 2020. Ces contrats, à passer entre la SPGE, l'AIDE et les entreprises de la province de Liège qui rejettent des eaux usées industrielles dans les égouts, vont faire évoluer les relations entre AIDE et les entreprises vers un partenariat, en vue d'une contribution plus juste des industriels à une meilleure protection de l'environnement.

En 2018 également, les premières discussions entre la SPGE et les organismes d'assainissement agréés en vue de mettre en œuvre les impositions du contrat de gestion de la SPGE ont débuté. Pour rappel, le contrat de gestion de la SPGE prévoit une réduction des frais d'exploitation de 1% par an pendant cinq ans, à périmètre d'activité égal, et une réduction des frais d'honoraires sur la maîtrise d'ouvrage, l'étude, la direction et la surveillance des travaux de 10%, à l'occasion du renouvellement du contrat de service. Ces décisions auront une incidence certaine sur les activités de l'AIDE.

Enfin, dans le respect d'une tradition fondée sur la réalité, permettez-moi d'exprimer tous mes remerciements aux membres des organes de gestion et au personnel pour la qualité et la rigueur du travail accompli.



Α	HISTORIQUE	6
В	LA GESTION DE L'INTERCOMMUNALE	10
С	LISTE DES SOCIÉTAIRES	20
D	RAPPORT D'ACTIVITÉS	22
Е	POLITIQUE DE COMMUNICATION	73



A. HISTORIQUE

CRÉATION DE L'AIDE : le démergement



Inondations à Tilleur 1910

C'est en 1810 qu'ont été accordées les concessions pour l'exploitation charbonnière : dans la région de Liège, elles s'étendent sur une longueur de 23 kilomètres suivant le lit de la Meuse.

Pour des raisons de rentabilité, il n'a pas été procédé au remblayage des veines déhouillées, ce qui a entraîné, petit à petit, l'effondrement des terrains en surface. Les descentes du sol, sur de vastes zones, ont ainsi atteint, selon l'importance des couches exploitées, 2, 4, 6 mètres, voire davantage.

Le danger réside dans le fait que les affaissements n'affectent pas le lit du fleuve à l'aval de la zone charbonnière. Les plans d'eau correspondant aux divers débits du fleuve sont donc indépendants des descentes du sol. Il en résulte que la plaine s'est abaissée de plusieurs mètres par rapport aux niveaux d'étiage et des crues de la Meuse : les inondations sont devenues toujours plus nombreuses et plus amples.

La crue de 1925-1926 submergea toute la vallée : les dégâts furent considérables, l'activité industrielle et commerciale en fut paralysée pendant de nombreux mois. L'Etat entreprit alors d'endiguer le fleuve et d'en régulariser le cours. Mais ces travaux seraient restés inefficaces si une solution n'avait pas été apportée au danger d'inondations indirectes par reflux des eaux du fleuve vers la plaine à travers les réseaux d'égouts. C'est pour étudier et mettre en œuvre cette solution que fut créée l'AID en 1928.







Pompes de démergement © François Putz

LES TRAVAUX DE DÉMERGEMENT

Les travaux de démergement ont pour objet d'évacuer dans le fleuve la totalité des eaux de ruissellement, usées et d'infiltration dans les sous-sols des immeubles, du bassin hydrographique touché par les affaissements miniers.

Les solutions mises en œuvre tendent à limiter au strict nécessaire l'importance et la fréquence des pompages. Les eaux des collines, par exemple, sont envoyées en Meuse au moyen d'exutoires étanches dans la traversée de la plaine, fonctionnant par simple gravité.

La construction de la plupart de ces ouvrages s'est faite alors que les affaissements miniers se développaient, ce qui a nécessité des études très spécialisées en vue de mettre au point des solutions offrant toute sécurité de fonctionnement des installations.

Le dispositif de démergement n'est pas entièrement terminé et sa réalisation se poursuit en fonction des programmes d'investissements de la Société publique de gestion de l'eau (SPGE).

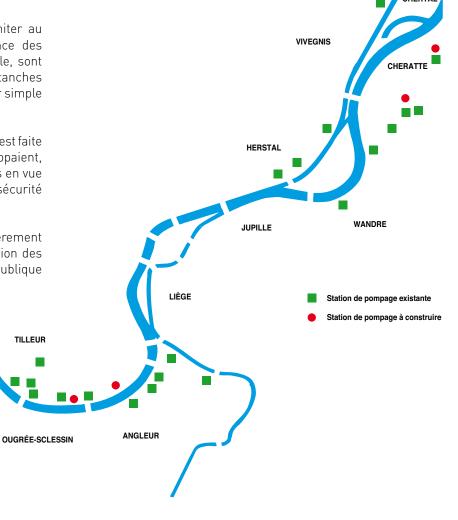
JEMEPPE

RAMET-YVOZ

SERAING

FLEMALLE-GRANDE

FLEMALLE-HAUTE



DÉVELOPPEMENT DE L'AIDE:

l'assainissement des eaux usées et l'égouttage

Grâce au savoir-faire acquis dans le cadre du démergement, l'AIDE, à la fin des années '70, se voit confier la mission de traitement des eaux usées.

La mission d'épuration consiste à procéder aux études préparatoires, aux études de projets, à la direction et à la surveillance de la réalisation, à l'entretien et à l'exploitation des ouvrages nécessaires, à savoir notamment collecteurs, stations de relevage et stations d'épuration, en vue de traiter les eaux usées domestiques et industrielles rejetées dans les éqouts publics.

Cette mission couvre le territoire de la Province de Liège soit 84 communes d'une superficie totale de 3.876 km² et comptant plus d'un million d'habitants.

Les implantations des ouvrages font évidemment l'objet d'un choix de caractère économique en fonction de l'importance des collecteurs d'eaux usées à poser, du nombre de stations de relevage à prévoir et des coûts prévisibles d'investissement et d'exploitation des stations de traitement : il s'agit principalement d'une question d'optimalisation des dépenses.

Station de pompage de Wanze

La diversité des cas spécifiques fait que l'importance des stations d'épuration se répartit entre 200 et 446.500 équivalent-habitants.

Les processus d'épuration sont adaptés à chaque cas particulier et en fonction des normes de rejet fixées par la Région wallonne.

L'exécution du programme d'investissement dépend essentiellement de l'importance des financements mis à la disposition de l'AIDE par la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE).

En 2002, un nouveau mode de financement de l'égouttage a permis une meilleure prise en compte de l'égouttage dans les schémas de collecte et de traitement des eaux usées. Il s'est traduit par le contrat d'égouttage.

Depuis 2018, la SPGE propose, pour les communes qui le souhaiteraient, la signature d'une convention d'assainissement rural en avenant du contrat d'égouttage. Cette convention permet à une commune, moyennant une participation financière dans l'investissement, de réaliser anticipativement des infrastructures de collecte et de traitement des eaux usées d'une agglomération de moins de 2.000 EH, qui ne seraient pas reprises aux programmes de travaux de la SPGE en cours, et qui relèveraient d'une priorité locale de salubrité publique ou de protection environnementale ou encore, d'une priorité technique liée à une opportunité de synergie avec d'autres travaux ou d'autres sources de financement.

L'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS

La réalisation des infrastructures et leur utilisation ont engendré la création et le développement progressif des services d'exploitation.

Ces services comprenant ingénieurs, techniciens et ouvriers qualifiés assurent l'entretien et la surveillance des ouvrages des deux branches d'activités :

- les collecteurs, exutoires et stations de pompage de démergement, dont le fonctionnement permanent est essentiel à la sécurité de la population liégeoise;
- les exutoires, égouts, collecteurs, les stations de relevage des eaux usées et les stations d'épuration.

Toutes les installations, en démergement et en épuration, sont réalisées de manière à conduire aux frais d'exploitation minima, en agissant tant sur la conception des ouvrages eux-mêmes que sur l'organisation optimale des services.



Station de pompage de Piedboeuf

LES SERVICES AUX COMMUNES

En 2012, l'Assemblée générale approuvait un plan de développement des services que l'AIDE pouvait rendre à ses affiliés dans le cadre de la gestion des eaux usées et de ruissellement. Ces services sont progressivement mis en place depuis février 2013 avec la création du département Services aux communes.

Ces services étaient rendus au travers d'un guichet unique qui réceptionnait et orientait les demandes des villes et communes vers différents départements dépendant des directions Investissements et Exploitation de l'AIDE.

Constatant l'intérêt croissant des villes et communes pour les services proposés par l'AIDE et l'importance des prestations qui en résultaient, il est apparu nécessaire d'avoir une coordination forte entre les départements impliqués dans ces activités en les regroupant dans une structure spécifique et homogène qui, vu son caractère stratégique, dépendait de la direction générale de l'AIDE.

Cette structure, nommée « Services aux communes », regroupe « l'Egouttage » (conception des réseaux), « la Gestion patrimoniale des réseaux (connaissance des réseaux) et « la Gestion opérationnelle des réseaux » (fonctionnement des réseaux).

Cette structure est en place depuis le 1er janvier 2017.

B. LA GESTION DE L'INTERCOMMUNALE

ÉVOLUTION DU CONTEXTE - CONTRAT DE SERVICE

Créée en 1928, l'Intercommunale s'identifie dans le monde économique et social sous la forme d'une société coopérative.

L'Intercommunale compte 84 villes et communes affiliées qui sont concernées par les activités de démergement et d'épuration des eaux usées. Sont également associées la Société publique de gestion de l'eau (SPGE) et la Province de Liège.

L'Assemblée générale du 2 juin 1997 a décidé la création d'un capital C « Aide à l'égouttage ». Les 84 communes affiliées ont souscrit à ce nouveau capital.

Depuis 2000, l'activité Epuration est intégrée dans la gestion globale du secteur de l'eau en Wallonie. Le décret wallon du 15 avril 1999 a instauré la Société publique de gestion de l'eau (SPGE). Ce décret détermine les orientations et les missions de cette société de droit public. Elle est chargée d'exécuter la politique du Gouvernement wallon en matière de protection des nappes aquifères et d'assainissement des eaux usées.

Le premier contrat de gestion entre le Gouvernement wallon et la SPGE a été signé le 29 février 2000 pour une durée de cinq ans. D'autres ont été signés par la suite, le 4ème ayant été approuvé par le Gouvernement wallon en septembre 2017. Le contrat de service d'épuration et de collecte entre la SPGE et l'AIDE a été signé en date du 29 juin 2000, pour une durée de vingt ans, il arrive donc à échéance le 29 juin 2020.

Le 19 décembre 2002, le Gouvernement wallon a approuvé une nouvelle structure de financement de l'égouttage permettant la réduction de la charge financière des communes via les contrats d'agglomération. Ces modalités d'intervention dans la réalisation de égouts communaux ont été précisées le 29 avril 2010 par le Gouvernement wallon qui, en se basant sur l'expérience et les acquis des contrats d'agglomération, a décidé de commuer ces derniers en contrats d'égouttage, désormais uniques par

commune mais poursuivant les mêmes finalités selon les mêmes modalités.

Enfin, depuis le 1er janvier 2004, par la signature du « contrat de zone » entre l'AIDE et la SPGE, le démergement est assimilé à une forme particulière de collecte. Par conséquent, cette activité est maintenant intégrée dans le cycle de l'eau, dans sa phase « assainissement ».

A l'exception des services qu'elle rend aux villes et communes affiliées, les activités de l'AIDE sont orientées et fixées en dernier ressort par le Gouvernement wallon, en fonction des contingences budgétaires et les obligations régionales, par l'intermédiaire de la SPGE, laquelle détermine les programmes de l'AIDE.

Le Conseil d'administration du 6 mars 2000, en application d'une disposition statutaire, a décidé de souscrire à une prise de participation croisée avec la CILE et INTRADEL.

FINANCEMENT

Au niveau de la gestion proprement dite de l'AIDE, en dehors du capital social et des réserves légales ou autres constituées au cours de son existence, l'Intercommunale ne dispose d'aucune ressource propre. Sa couverture financière dépend uniquement des pouvoirs publics, elle est assurée pour les investissements comme suit :

- a) pour le démergement : 83% par la SPGE, 12,5% par la Province, 4,5% par les communes sur le territoire desquelles des travaux sont entrepris ;
- b) pour l'épuration : 100% par la SPGE ;
- c) pour les services rendus aux communes : services rendus à prix coûtant avec intervention forfaitaire de la Province de Liège pour couvrir certains services généraux.

Pour ce qui concerne l'exploitation du dispositif de démergement, les communes bénéficient d'une aide de la SPGE correspondant à 75% des frais de gestion, le solde étant à leur charge. L'exploitation des ouvrages d'épuration est subsidiée par la SPGE à 100%. Ce financement est basé sur un cadre du personnel d'exploitation, fixé de commun accord avec la SPGE, en fonction des nécessités techniques et sur une comptabilité analytique des dépenses.

En application des contrats d'égouttage et du contrat de zone, les participations communales et/ou provinciale dans les travaux d'égouttage et les dépenses liées au démergement se traduisent par des souscriptions au capital de l'AIDE. Corollairement, l'AIDE souscrit, pour des montants équivalents, au capital de la SPGE.

Enfin, rappelons que certaines prestations (études, emprises, surveillance des chantiers) sont rémunérées forfaitairement, en fonction de plafonds d'intervention, ce qui oblige l'Intercommunale à travailler dans des enveloppes budgétaires très strictes.

L'ORGANIGRAMME

LES INSTANCES DÉLIBÉRANTES

ASSEMBLEE GÉNÉRALE

Elle représente l'universalité des associés et ses décisions sont obligatoires pour tous.

CONTRÔLEURS AUX COMPTES

Un bureau de réviseurs d'entreprises surveille la gestion de la société dans les domaines comptable et financier.

COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

Composé de 5 administrateurs, il émet des recommandations à l'Assemblée générale concernant les rétributions accordées aux administrateurs et fixe les rémunérations des fonctions de direction.

COMITÉ DE CONCERTATION

Sa mission est d'émettre des avis et de formuler des propositions sur la politique du bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail, sur le plan global de prévention et le plan annuel d'action établis par l'employeur, leurs modifications, leur exécution et leurs résultats. Tous les membres du bureau exécutif font partie de ce comité et sont assistés par les membres de la Direction.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Désigné par l'Assemblée générale, il est composé de 20 administrateurs et 6 observateurs, à savoir :

Administrateurs:

- 16 représentants des communes affiliées
- 4 représentants de la Province de Liège

Observateurs

- 2 représentants de nos partenaires environnementaux
- 4 représentants du personnel

BUREAU EXECUTIF

Seconde le Conseil d'administration dont il émane. Il est composé de 5 administrateurs, à savoir :

- le président du Conseil d'administration
- 1 vice-Président
- 3 administrateurs

COMITÉ D'AUDIT

Composé de 4 administrateurs, il suit le processus d'élaboration de l'information financière et établit des recommandations ou des propositions pour en garantir l'intégrité. Il suit également l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de l'intercommunale. Il assure le suivi du contrôle légal des comptes annuels, en ce compris le suivi des questions et recommandations formulées par le réviseur d'entreprises désigné. Il examine et suit l'indépendance du réviseur d'entreprises.

COMITÉ DE NEGOCIATION

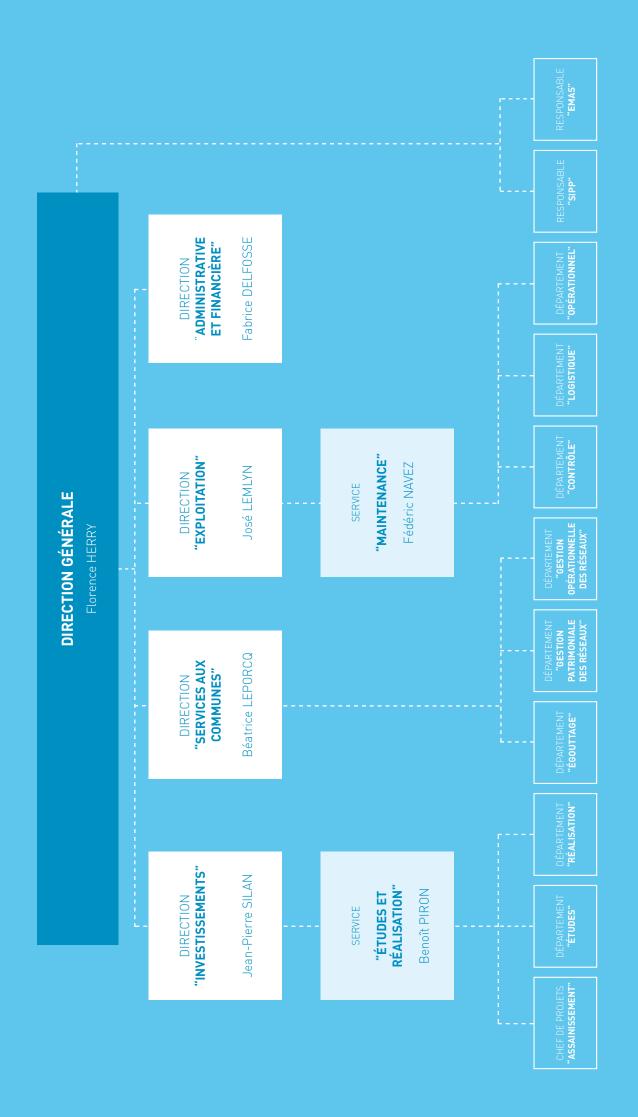
Ce comité réunit les instances dirigeantes et les organisations syndicales et y traite tous les problèmes relatifs à la vie de l'Association (statut pécuniaire, pension, congés, sécurité et hygiène).

LA DIRECTION

Le Directeur général et les directeurs assurent la gestion journalière de la société.

LES SERVICES

- Services aux communes
 - Egouttage (études, projets, réalisation)
 - Gestion patrimoniale des réseaux (connaissance des réseaux)
 - Gestion opérationnelle des réseaux (exploitation des réseaux)
- Direction Exploitation :
 - Exploitation des installations (par secteurs)
 - Logistique (conduite des installations, patrimoine)
- Direction Investissements :
 - Assainissement (études, projets, réalisation)
- Direction Administration et finances



LES ORGANES DE GESTION ET DE CONTRÔLE

CONSEIL D'ADMINISTRATION AU TERME DE L'EXERCICE

Le Conseil d'administration s'est réuni quatorze fois au cours de l'année 2018. Outre les décisions prises dans le domaine technique, il a été particulièrement attentif au maintien des coûts de fonctionnement dans le cadre des budgets alloués.

Fonction	Nom Prénom	Institution	Titre	Mano	dat
				Début	Fin
PRESIDENT	M. DECERF Alain	Seraing	Echevin	17/06/13	-
VICE-PRESIDENTE	M ^{me} ELSEN Sabrine	Chaudfontaine	Echevine	17/06/13	-
MEMBRES	M. ALLELYN Bernard	Herve	Conseiller communal	17/06/13	-
	M. CIALONE Thomas	Province de Liège	Conseiller provincial	03/12/18	-
	M. COURTOIS Thomas	Wasseige	Bourgmestre	07/02/17	
	M. DODRIMONT Philippe	Aywaille	Bourgmestre	01/01/16	-
	M. ERNST Serge	Blegny	Conseiller communal	03/12/18	-
	M ^{me} HIANCE Valérie	Bassenge	Bourgmestre	03/12/18	-
	M. IANIERI Franco	Herstal	Echevin	17/06/13	-
	M ^{me} IKER Laura	Esneux	Bourgmestre	17/06/13	-
	M. JADOT Jean-Claude	Hannut	Echevin	17/06/13	-
	M. KERSTEENS Christophe	Ans	Conseiller communal	14/11/17	-
	M. KOCYIGIT Omer	Liège	Conseiller communal	03/12/18	-
	M. LADRY Hugo	Plombières	Conseiller communal	03/12/18	-
	M. LEONARD Roland M. MEUREAU Robert	Province de Liège Province de Liège	Conseiller provincial	03/12/18 03/12/18	_
	M. RAVONE Jean-François	Villers le Bouillet	Conseiller provincial Echevin	17/06/13	-
	M ^{me} THEMONT Sophie	Flémalle	Echevine	17/06/13	_
	M. VILENNE Jean-Paul	Awans	Conseiller communal	01/06/16	_
	M. YLIEFF Yvan	Dison	Bourgmestre	17/06/13	_
	M. JOINE Luc	INTRADEL	Directeur général	17/06/13	_
	M. PALMANS Alain	CILE	Directeur général	17/06/13	_
ODCEDWATELIDG	M. ONKELINX Romuald	CGSP Admi	représentant du personnel	05/09/16	-
OBSERVATEURS	M. SCHEPERS Pascal	CGSP Admi	représentant du personnel	17/06/13	-
	M. SCHMETZ Philippe	CSC	représentant du personnel	19/06/18	-
	M. THOMAS Yves	CGSP Admi	représentant du personnel	05/05/14	-
Modification au co	ours de l'excercice				
VICE-PRESIDENT	M. DODRIMONT Philippe	Aywaille	Bourgmestre	17/06/13	19/06/18
VICE-PRESIDENTE	M. PIETTE Josly	Bassenge	Bourgmestre	17/06/13	19/06/18
MEMBRES	M. GEORGES Gérard	Province de Liège	Conseiller provincial	17/06/13	03/12/18
	M ^{me} ALBERT Isabelle	Province de Liège	Conseillère provinciale	17/06/13	03/12/18
	M. BERRENDORF Bruno	Verviers	Conseiller communal	05/01/15	19/06/18
	M ^{me} BODSON Bénédicte	Bassenge	Conseillère communale	03/06/15	19/06/18
	M. BOUGNOUCH Mohammed	3	Conseiller communal	17/06/13	03/12/18
	M. BOURY Philippe	Theux	Bourgmestre	17/06/13	19/06/18
	M. CARTON Bernard	Verviers	Conseiller communal	06/05/13	19/06/18
	M. DELCHEF Alain	Soumagne	Echevin	17/06/13	19/06/18
	M. DUYCKAERTS Hubert	Plombières	Echevin	17/06/13	03/12/18
	M. FIRKET Michel	Liège	Echevin	17/06/13	03/12/18
	M. GEORGES Gérard	Province de Liège	Conseiller provincial	17/06/13	03/12/18
	M. GILBERT Christian	Province de Liège	Conseiller provincial	17/06/13	03/12/18
	M. JAMAGNE Marc	Trooz	Conseiller communal	08/05/17	19/06/18
	M. MARAITE Joseph	Burg Reuland	Bourgmestre	17/06/13	19/06/18
	M ^{me} MAUS Jennifer	Province de Liège	Conseillère provincial	17/06/13	19/06/18
	M. NYSSEN Didier	Verviers	Conseiller communal	17/06/13	19/06/18
	M. PERRIN Dominique	Flémalle	Conseiller communal	04/07/16	19/06/18
	M. PIETTE Josly	Bassenge	Bourgmestre	19/06/18	03/12/18
OBSERVATEUR	M. HAKIER Luc	CGSP	Secrétaire régional	17/06/13	19/06/2018
			secteur Admi		

COMITÉ DE GESTION AU TERME DE L'EXERCICE

Le Comité de gestion s'est réuni douze fois en 2018. Secondant statutairement le Conseil d'administration dans l'exercice de ses prérogatives, il a, à ce titre, fait rapport au Conseil d'administration sur les dossiers à lui soumettre.

Fonction	Nom Prénom	Institution	Titre	Mand	lat
				Début	Fin
PRESIDENT VICE-PRESIDENTE MEMBRES	M. DECERF Alain M ^{me} ELSEN Sabrine M ^{me} HIANCE Valérie M. LEONARD Roland M ^{me} THEMONT Sophie	Seraing Chaudfontaine Bassenge Province de Liège Flémalle	Echevin Echevine Bourgmestre Conseiller provincial Echevine	17/06/13 17/06/13 03/12/18 03/12/18 17/06/13	- - - -
Modification au co	urs de l'excercice				
VICE-PRESIDENT VICE-PRESIDENT VICE-PRESIDENTE MEMBRE	M. DODRIMONT Philippe M. PIETTE Josly M ^{me} ALBERT Isabelle M. GEORGES Gérard M. PIETTE Josly	Aywaille Bassenge Province de Liège Province de Liège Bassenge	Bourgmestre Bourgmestre Conseillère provinciale Conseiller provincial Bourgmestre	01/01/16 17/06/13 17/06/13 17/06/13 19/06/18	19/06/18 19/06/18 03/12/18 03/12/18 03/12/18
ASSISTENT LE CO	MITE DE GESTION ET LE CON	SEIL D'ADMINISTRA	ATION		
	M ^{me} HERRY Florence M. DELFOSSE Fabrice M. LEMLYN José M ^{me} LEPORCQ Béatrice M. SILAN Jean-Pierre	Directeur général Directeur Administ Directeur Exploitati Directeur Services Directeur Investisse	ion aux Communes		

COLLÈGE DES CONTRÔLEURS AUX COMPTES

REWISE AD REVISEUR D'ENTREPRISES SPRL, représentée par Monsieur Axel DUMONT, Réviseur d'entreprises

COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

Fonction	Nom Prénom	Institution	Titre	Mano	dat
				Début	Fin
MEMBRES	M. CIALONE Thomas M. COURTOIS Thomas M. ERNST Serge M. MEUREAU Robert M. YLIEFF Yvan	Province de Liège Wasseige Blegny Province de Liège Dison	Conseiller provincial Bourgmestre Conseiller communal Conseiller provincial Bourgmestre	03/12/18 07/02/17 03/12/18 03/12/18 07/06/13	- - - -
Modification a	u cours de l'excercice				
PRESIDENT MEMBRES	M ^{me} ALBERT Isabelle M. BOURY Philippe M. DECERF Alain M. PIETTE Josly M ^{me} THEMONT Sophie	Province de Liège Theux Seraing Bassenge Flémalle	Conseillère provinciale Bourgmestre Echevin Bourgmestre Bourgmestre	17/06/13 17/06/13 17/06/13 17/06/13	03/12/18 19/06/18 19/06/18 03/12/18 19/06/18
ASSISTE LE CO	OMITE DE REMUNERATION				
	M ^{me} HERRY Florence	Directeur général			

COMITÉ D'AUDIT

Fonction	Nom Prénom	Institution	Titre	Mandat	
				Début	Fin
MEMBRES	M. IANIERI Franco	Herstal	Echevin	19/06/18	-
	M. JADOT Jean-Claude	Hannut	Echevin	19/06/18	-
	M. RAVONE Jean-François	Villers le Bouillet	Echevin	19/06/18	-
	M. VILENNE Jean-Paul	Awans	Conseiller communal	19/06/18	-
ASSISTENT LE	COMITE D'AUDIT				
	M ^{™e} HERRY Florence	Directeur général			

COMITÉ DE NÉGOCIATION

M. DELFOSSE Fabrice

Ce comité réunit les instances dirigeantes et les organisations syndicales et y traite tous les problèmes relatifs à la vie de l'Association (statut pécuniaire, pension, congés, sécurité et hygiène).

Directeur Administration et finances

LES PARTENARIATS

L'AIDE est également présente, directement ou indirectement, dans les organismes suivants :

AQUAWAL: Association régionale wallonne de l'eau, organe de concertation des opérateurs wallons

de l'eau qui détient 24 % du capital de la SPGE.

APE : Aqua Publica Europea, association européenne du secteur public de l'eau.

CILE : Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux.

INTRADEL : Association Intercommunale de traitement des déchets liégeois.

B-IWA : Comité belge de l'International Water Association.

ECETIA: Leasings et financements du secteur public.

EUREAU : Association européenne du secteur de l'eau.

ASTEE: Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement.

CEBEDEAU : Centre Belge d'Etude et de Documentation de l'Eau.

BELGAQUA: Fédération belge du secteur de l'Eau.

SPGE : Société publique de gestion de l'eau.

TERRANOVA SA: Entreprise dont l'objet est le recyclage des terres inertes issues du secteur de la

construction.

OGEO FUND : Fonds de pension.

Conseil Economique et Social de Wallonie – Pôle Environnemental.

Commission internationale de la Meuse.

 Contrats de rivière de l'Amblève, de la Dyle-Gette, de la Meuse aval (regroupant actuellement les contrats de rivière du Bas-Geer, de la Berwinne, du Haut-Geer, du Hoyoux, de la Mehaigne.), de l'Our, de l'Ourthe et de la Vesdre

Les Journées wallonnes de l'Eau.

LE PERSONNEL

LA POLITIQUE DU PERSONNEL

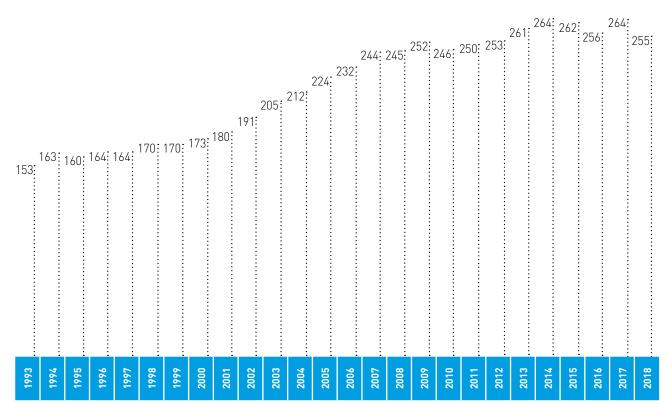
Le maintien de l'effectif tout en respectant l'intérêt des communes et des pouvoirs subsidiants constitue toujours l'axe principal de la politique du personnel.

Pour rappel, les principales mesures arrêtées sont :

- liaison intime entre les subsides et l'effectif;
- pourcentage d'agents sous contrat ONSS.

L'effectif global de l'AIDE (tous types de contrats confondus) a évolué comme suit :





La proportion de personnel statutaire est de 80 %.

Au cours de l'année 2018, le Conseil a déploré la perte de trois agents retraités.

L'AIDE rend hommage à la mémoire de :

- WILMART Maurice, retraité, entré en service le 01/05/1958, décédé le 03/02/2018;
- MOZIN Denis, retraité, entré en service le 16/08/1961, décédé le 24/10/2018;
- LEDOUBLE Henri, retraité, entré en service le 06/02/1973, décédé le 29/10/2018.

C. LISTE DES SOCIÉTAIRES

CAPITAL A Démergement	CAPITAL B Épuration	CAPITAL C Égouttage	CAPITAL A Démergement	CAPITAL B Épuration	CAPITAL C Égouttage
Demengement	Amay	Amay	Liège	Liège	Liège
	Amel	Amel	Liege	Lierneux	Lierneux
	Ans	Ans		Limbourg	Limbourg
	Anthisnes	Anthisnes		Lincent	Lincent
	Aubel	Aubel		Lontzen	Lontzen
	Awans	Awans		Malmedy	Malmedy
	Aywaille	Aywaille		Marchin	Marchin
	Baelen	Baelen		Modave	Modave
	Bassenge	Bassenge		Nandrin	Nandrin
	Berloz	Berloz		Neupré	Neupré
	Beyne-Heusay	Beyne-Heusay		Olne	Olne
	Blegny	Blegny		Oreye	Oreye
	Braives	Braives		Ouffet	Ouffet
	Büllingen	Büllingen	Oupeye	Oupeye	Oupeye
	Burdinne	Burdinne	Cupeye	Pepinster	Pepinster
	Burg-Reuland	Burg-Reuland		Plombières	Plombières
	Bütgenbach	Bütgenbach		Raeren	Raeren
	Chaudfontaine	Chaudfontaine		Remicourt	Remicourt
	Clavier	Clavier		Saint-Georges	Saint-Georges
	Comblain	Comblain	Saint-Nicolas	Saint-Nicolas	Saint-Nicolas
	Crisnée	Crisnée	Sum Micolas	Sankt-Vith	Sankt-Vith
	Dalhem	Dalhem	Seraing	Seraing	Seraing
	Dison	Dison	Scrumg	Soumagne	Soumagne
	Donceel	Donceel		Spa	Spa
	Engis	Engis		Sprimont	Sprimont
	Esneux	Esneux		Stavelot	Stavelot
	Eupen	Eupen		Stoumont	Stoumont
	Faimes	Faimes		Theux	Theux
	Ferrières	Ferrières			Thimister-Clermont
	Fexhe-le-Haut-Clocher	Fexhe-le-Haut-Clocher		Tinlot	Tinlot
Flémalle	Flémalle	Flémalle		Trois-Ponts	Trois-Ponts
· comatto	Fléron	Fléron		Trooz	Trooz
	Geer	Geer		Verlaine	Verlaine
	Grâce-Hollogne	Grâce-Hollogne		Verviers	Verviers
	Hamoir	Hamoir		Villers-le-Bouillet	Villers-le-Bouillet
	Hannut	Hannut	Visé	Visé	Visé
	Héron	Héron	,,,,,	Waimes	Waimes
Herstal	Herstal	Herstal		Wanze	Wanze
11010101	Herve	Herve		Waremme	Waremme
	Huy	Huy		Wasseiges	Wasseiges
	Jalhay	Jalhay		Welkenraedt	Welkenraedt
	Juprelle	Juprelle	Province de Liège		
	Kelmis	Kelmis	SPGE SPGE	o	
CAPITALD	Partenaires environne				
		ementaux			
CILE - INTRADEL	-				



Station de pompage n°18 de Sclessin

D. RAPPORT D'ACTIVITÉS

1. DÉMERGEMENT

INVESTISSEMENTS

Depuis le 1er janvier 2004, par la signature du « contrat de zone » entre l'AIDE et la SPGE, le démergement est assimilé à une forme particulière de collecte. Par conséquent, cette activité est maintenant intégrée dans le cycle de l'eau, dans sa phase « assainissement », sous la dénomination « assainissement-bis ».

Les travaux sont payés directement aux entrepreneurs par la SPGE.

Deux programmes d'investissement ont été acceptés par la SPGE couvrant les périodes 2004-2009 et 2010-2014 pour des montants respectifs de 19.195.000 € hors TVA et 21.770.000 € hors TVA.

Aucun programme d'investissement en matière d'assainissement n'a été accepté par la SPGE pour les années 2014-2016. En 2017, un programme de travaux en matière d'assainissement a été arrêté par la SPGE pour la période 2017-2021 pour un montant de 6.157.549€ hors TVA, largement insuffisant par rapport aux besoins. Les autres intercommunales en charge du démergement en Wallonie étant dans la même situation, un mémorandum commun (Le démergement sans concession, Livre blanc 2017) a été déposé auprès de la SPGE, notamment afin de

rappeler l'importance stratégique du démergement et la nécessité d'en pérenniser le financement, en permettant l'adaptation, la réhabilitation et la modernisation d'ouvrages anciens mais dont le bon fonctionnement, en toutes circonstances, est crucial pour les populations et les entreprises protégées.

La SPGE est à la recherche de moyens de financement des besoins exprimés par les trois intercommunales chargées du démergement en Wallonie

En 2018, à la demande de la SPGE, l'AIDE a affiné une proposition d'études et de travaux urgents à inscrire dans les programmes de travaux 2022-2026 et 2027-2031, sans suite à ce jour.

Pour 2018, le bilan des activités en matière de démergement se présente comme suit :

A. DOSSIERS D'INVESTISSEMENTS EN COURS D'ÉTUDE À L'AIDE AU 31 DÉCEMBRE 2018

Figurent dans cette rubrique tous les projets qui ont donné lieu à des prestations d'études et dont les travaux n'ont pas fait l'objet d'une commande ou d'une notification au 31 décembre 2018 (les montants renseignés sont les derniers montants connus).

Ces 7 dossiers représentent un investissement de 6.978.677,05 € hors TVA.

Villes et communes	Dossiers	Montants hTVA
FLEMALLE	AMONT - Remplacement de câbles HT - liaisons SP3Fl - SP1Fl - NTM-SP2Fl - 2 ^{ème} partie - Pose de câbles	400 000,00 €
FLEMALLE	FLEMALLE- Collecteurs de la plaine - 3 ^{ème} lot (Grand'Route)	959 245,00 €
FLEMALLE (FLÉMALLE- HAUTE)	FLEMALLE (Flémalle-Haute) - Station de pompage n°1	550 000,00 €
FLEMALLE, SERAING (JEMEPPE)	AMONT - Remplacement de câbles HT - liaisons SP6-SP2, SP3FL-SP1Fl - NTM-SP2Fl - 1 ^{ère} partie - Achat de câbles	801 300,00 €
LIEGE (ANGLEUR)	LIEGE (Angleur) - Collecteurs de la plaine. 16 ^{ème} lot - 2 ^{ème} partie - 2 ^{ème} phase	3 607 977,05€
SERAING	SERAING - Collecteurs de la plaine - 10 ^{ème} lot (rue de la Province), réseau HT amont - Liaison SP6-SP2 - pose de câbles	301 380,00 €
SERAING (JEMEPPE)	SERAING - Exutoire secondaire IV - 1ère tranche	358 775,00 €

B. PROJETS EN COURS DE RÉALISATION AU 31 DÉCEMBRE 2018

Figurent dans cette rubrique tous les projets qui ont été commandés au 31 décembre 2018 (même si à cette date les travaux en question n'ont pas encore effectivement débuté) et qui ne sont pas achevés.

Villes et communes	Dossiers	Montants hTVA
FLEMALLE (IVOZ-RAMET), SERAING	SERAING-FLEMALLE (Ivoz-Ramet) - Liaison SP 7 - SP 1 - remplacement de câbles HT - 2 ^{ème} partie - pose de câbles	378 342,53 €
FLEMALLE, SERAING	SERAING-FLEMALLE - Liaisons SP9-SP8, liaisons SP de Jemeppe-darse-SP3, liaison SP7-SP1 - compléments - remplacement des câbles HT - 1ère partie - Achat de câbles	568 240,00 €
FLEMALLE, SERAING (JEMEPPE)	AMONT - Remplacement de câbles HT - liaisons SP Jemeppe-darse - SP3Fl - 2 ^{ème} partie - Pose de câbles	586 234,76 €
LIEGE (WANDRE)	LIEGE (Wandre) - Collecteurs de la plaine - rue d'Elmer - Etanchement. Réseau SP3, 3 ^{ème} lot - 3 ^{ème} partie - 2 ^{ème} phase	210 623,09 €
SERAING	SERAING - Collecteurs supérieur et inférieur de la rue Brialmont	154 056,30 €

Les cinq chantiers d'assainissement-bis en cours fin de l'année 2018 représentent un investissement global de 1.897.497 € hors TVA.





SERAING - Modernisation de la station de pompage secondaire de démergement n°5

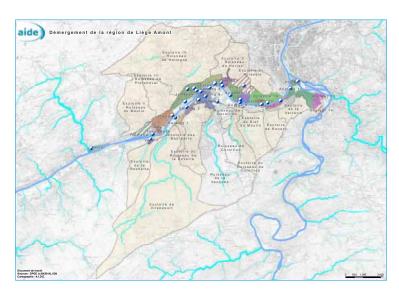
C. CHANTIERS TERMINÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2018

Figurent dans cette rubrique tous les projets qui se sont achevés et dont la réception provisoire a été donnée en 2018. L'ensemble s'élève à 2.409.032,06 € hors TVA.

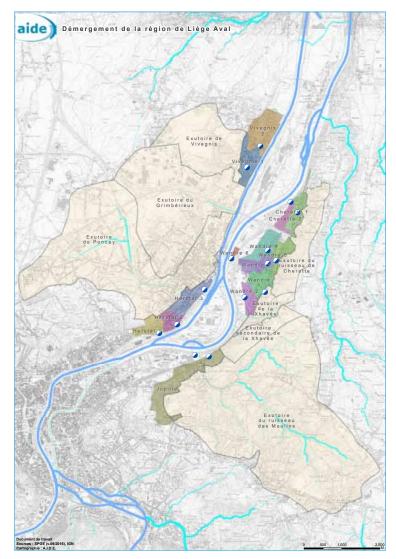
Villes et communes	Dossiers	Montants hTVA
LIEGE (Angleur)	LIEGE (Angleur) - Collecteurs de la plaine - 11 ^{ème} lot - 7 ^{ème} partie - 1 ^{ère} phase	260 070,28 €
LIEGE (Angleur)	LIEGE (Angleur) - Liaisons SP 11 - SP 10 - SP 9 - SP 6 - remplacement de câbles HT - 2 ^{ème} partie - pose de câbles	350 608,74 €
SERAING	SERAING - Collecteur supérieur de l'impasse Collard	130 103,00 €
LIEGE (Angleur)	LIEGE (Angleur) - Rénovation de la station de pompage principale n°11 d'Angleur - 1ère partie	428 055,73 €
SERAING	SERAING - Modernisation de la station de pompage secondaire de démergement n°5	150 000,00 €
SERAING	SERAING - Station de pompage Cockerill-Collard. 1 ^{ère} partie (station de pompage n°8 provisoire).	547 342,69 €
SERAING	SERAING - Station de pompage n° 3 - Electromécanique. Modernisation - 1 ^{er} lot.	542 851,62 €



 ${\it LIEGE~(Angleur) - R\'{e}novation~de~la~station~de~pompage~principale~n°11~d'Angleur - 1\'{e}re~partie}$



Plan du démergement de la région de Liège Amont



Plan du démergement de la région de Liège Aval

DÉMERGEMENT

EXPLOITATION DES OUVRAGES

ANALYSE DES DÉPENSES POUR L'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS (€)

EXERCICE 2018				
	Communes du Capital A	Stations de pompage HUY et TIHANGE (S.P.W.)	Coronmeuse (Ville de Liège)	Total
A) Energie	426 869,07	53 595,62	56,21	480 520,90
B) Autres charges	824 813,94	109 247,60	3 105,89	937 167,43
C) Personnel	5 411 171,02	487 622,38	39 836,45	5 938 629,85
D) Frais généraux : sur frais courants	366 456,99	35 775,61	2 364,92	404 597,52
E) Redevances	3 389,16	206,36	5,17	3 600,69
F) Recettes	-3 679,92	-731,00	-17,01	-4 427,93
Total	7 029 020,26	685 716,57	45 351,63	7 760 088,46

Depuis le 01/01/2014, les Dépenses Hors Exploitation Courante (DIHEC) sont liquidées directement par la SPGE.

Leur montant atteint en 2018 :

Travaux	88 402,67
Frais généraux	4 862,15
TOTAL GENERAL	7 853 353,28

Au total, les frais de fonctionnement de l'exercice 2018 (7.853.353,28 \in) sont en diminution par rapport à ceux de 2017 (7.979.100.62 \in).

Cette diminution trouve son origine dans une réduction importante des Dépenses Hors Exploitation Courante (DIHEC) en 2018 par rapport à l'exercice 2017.

Concernant les frais relatifs à l'exploitation courante des ouvrages, ceux-ci sont en augmentation d'environ 3,5% par rapport à 2017. Cette augmentation n'est pas due à la masse salariale mais trouve son origine dans une augmentation exceptionnelle des fournitures et des services (autres charges) en 2018, elle concernait essentiellement des fournitures de pièces de pompes pour les stations de pompage de Wandre n°5 et de Sclessin n°13.

Les installations en exploitation se constituent de :

- 48 stations de pompage (44 AIDE + 3 SPW + 1 communale);
- 59 km d'exutoires dont 9 km creusés en tunnel sous les collines ;
- 154 km de collecteurs ;
- 186 km de câbles de signalisation et d'énergie électrique.

En 2018, les 32 stations permanentes (principales et secondaires) ont évacué 18.488.750 m³ et 8.117.999 m³ ont été orientés vers les ouvrages d'épuration.

9 des 17 stations, dont la mise en service est tributaire des niveaux de la Meuse et de l'Ourthe, ont été utilisées lorsque les cotes d'alerte respectives furent atteintes. Elles ont évacué 1.132.037 m³ en 2018.

En 2018, le niveau de la Meuse a dépassé la cote 60,80 m (cote pour laquelle la moitié des stations non permanentes doivent démarrer) à quatre reprises (du 1 au 12 janvier, du 23 au 31 janvier, du 1 au 6 février et le 25 décembre).

La cote maximum a été atteinte le 5 janvier 2018 et s'est élevée au niveau 61,75 m.

Le niveau d'étiage du fleuve se situe à la cote de 60,00 m.

Le service d'exploitation des stations de pompage a assuré le fonctionnement de 32 stations principales et secondaires pour lesquelles aucun arrêt ne peut être envisagé quel que soit le niveau atteint par la Meuse, ainsi que le fonctionnement temporaire de 9 autres stations (non permanentes) pendant 577 journées cumulées au total.

2. ÉPURATION

INVESTISSEMENTS

Sur base de programmes définis par la SPGE et le Gouvernement wallon, il incombe à l'AIDE de mettre en œuvre les études, les emprises et les adjudications de manière à atteindre les objectifs prédéfinis.

Ces objectifs ont tout d'abord concerné la résorption des contentieux européens. Ils sont désormais relatifs à l'optimalisation de la collecte et du traitement des eaux usées des agglomérations de plus de 2.000 EH et la mise en œuvre des mesures d'amélioration de la qualité des cours d'eau, telles que définies dans les premiers et deuxièmes plans de gestion par bassins hydrographiques approuvés par le Gouvernement wallon.

A certains stades précis (avant-projet, projet, attribution), l'approbation de la SPGE est requise. Moyennant cette approbation, l'AIDE poursuit l'avancement du dossier.

Les principes de financement, pour l'essentiel, sont ceux-ci :

- financement direct des travaux par la SPGE sur base des factures des entrepreneurs (après approbation par nos services des états d'avancement) ;
- financement des services de l'AIDE (études, emprises, surveillance) sur base de montants forfaitaires (en % des travaux), ce qui implique la maîtrise de coûts au sein de l'intercommunale.

En tout état de cause, comme par le passé, le niveau d'activité du bureau d'études, et corollairement son effectif, sont étroitement liés aux programmes définis. Il s'ensuit un souci permanent d'adéquation de la masse salariale aux budgets.

L'adoption de son plan financier par le Gouvernement wallon en date du 7 septembre 2017 a conduit la SPGE à revoir son programme de travaux pour la période 2017-2021. En résumé, les dossiers dont le chantier n'avait pas débuté au 31 décembre 2016 ont été retirés des programmes d'investissement dont ils faisaient partie et leur priorité a été réexaminée par la SPGE en fonction de ses propres impératifs, l'AIDE n'ayant pu intervenir qu'à la marge.

Le programme de travaux et de réhabilitation d'ouvrages alloué à l'AIDE par la SPGE pour la période 2017-2021 comprend 74 dossiers pour un montant total d'investissement de 107.566.918,31 € hors TVA. Tous les dossiers repris dans ce programme devront être mis en chantier pour la fin de l'année annoncée et, à tout le moins, avant le 31 décembre 2021.

Un programme complémentaire d'études, qui préfigure l'amorce du programme de travaux 2022-2026, a également été prévu afin aussi de permettre de remplacer un dossier qui devrait être postposé pour une raison quelconque. Enfin, des études diagnostiques ou d'assainissement ont été acceptées par la SPGE.



Station d'épuration de Welkenraedt (9 500 E.H.)

Pour 2018, le bilan des activités d'investissement en épuration des eaux se présente comme suit :

A. PROJETS EN COURS D'ÉTUDE À L'AIDE AU 31 DÉCEMBRE 2018

Figurent dans cette rubrique tous les projets qui ont donné lieu à des prestations d'études et dont les travaux n'ont pas fait l'objet d'une commande ou d'une notification au 31 décembre 2017. Le montant total estimé de ces 86 projets et études s'élève à 105.552.662 € hors TVA.

Villes et communes	Dossiers	Montants hTVA
AWANS (Fooz)	Collecteur de Fooz et désaffectation de la station d'épuration de Fooz	900 000 €
AWANS (Villers-l'Evêque)	Station d'épuration de Villers-l'Evêque	3 000 000 €
AWANS (Villers-l'Evêque)	Station de pompage de Villers-l'Evêque	660 000 €
AYWAILLE	Station de pompage d'Aywaille	600 000 €
AYWAILLE (Remouchamps)	Collecteur d'Aywaille - lot 2	1 500 000 €
BASSENGE	Collecteur de Wonck - 2 ^{ème} partie	2 000 000 €
BASSENGE	Collecteur de Bassenge et station de pompage de Bassenge (SP05)	3 024 000 €
BASSENGE (Roclenge)	Collecteur et station de pompage de Roclenge (SP04)	2 293 503 €
BLEGNY (Barchon)	Collecteur du Bacsay, lot 2	900 000 €
BRAIVES	Collecteurs et station de pompage de Braives	2 400 000 €
BRAIVES	Station d'épuration de Braives-Latinne	4 000 000 €
BURG-REULAND (Grüfflingen)	Collecteur de Grüfflingen	969 650 €
BURG-REULAND (Oudler)	Collecteurs d'Oudler	703 460 €
BURG-REULAND (Oudler)	Station d'épuration d'Oudler	1 183 000 €
BUTGENBACH	Collecteur du Wirtzfelderweg - phase 2	179 000 €
BUTGENBACH	Station de pompage et collecteur de la Büllingerstrasse	594 000 €
CHAUDFONTAINE (Beaufays)	Collecteurs de Beaufays	1 130 195 €
CHAUDFONTAINE (Beaufays)	Collecteurs et station de pompage du Fond des Cris	1 884 000 €
CHAUDFONTAINE (Beaufays)	Station de pompage de Beaufays et conduite de refoulement	505 200 €
COMBLAIN-AU-PONT	Egouttage et collecteurs de Comblain-au-Pont en rive gauche de l'Ourthe	1 858 210 €
COMBLAIN-AU-PONT	Station d'épuration de Comblain-au-Pont	2 634 337 €
CRISNEE	Mise à niveau de la station d'épuration d'Oreye	1 295 000 €
CHAUDFONTAINE (Beaufays)	Collecteurs de Beaufays	1 130 195 €
CHAUDFONTAINE (Beaufays)	Collecteurs et station de pompage du Fond des Cris	1 884 000 €
CHAUDFONTAINE (Beaufays)	Station de pompage de Beaufays et conduite de refoulement	505 200 €
COMBLAIN-AU-PONT	Egouttage et collecteurs de Comblain-au-Pont en rive gauche de l'Ourthe	1 858 210 €
COMBLAIN-AU-PONT	Station d'épuration de Comblain-au-Pont	2 634 337 €
CRISNEE	Mise à niveau de la station d'épuration d'Oreye	1 295 000 €
DALHEM (Warsage)	Station d'épuration de Warsage	2 200 000 €
DALHEM (Warsage)	Collecteur de Warsage	800 000 €
FLEMALLE	Réseau de fibres optiques pour la télégestion des ouvrages de Liège-Sclessin - partie 15	100 000 €
FLEMALLE	Réseau de fibres optiques pour la télégestion des ouvrages de Liège-Sclessin - partie 14	100 000 €

Villes et communes	Dossiers	Montants hTVA
FLEMALLE (Chokier)	Collecteur de Chokier	3 000 000 €
FLEMALLE (Chokier)	Collecteur du ruisseau de Houlbousse	110 000 €
FLEMALLE (Chokier)	Station de pompage de Chokier et conduite de refoulement	1 550 000 €
FLEMALLE (Flémalle-Haute)	Station de pompage de Flémalle	2 500 000 €
FLEMALLE (Flémalle-Haute)	Reprise des eaux usées de l'exutoire du ruisseau de Bouïon	90 000 €
FLEMALLE (Flémalle-Haute)	Reprise des eaux usées dans la station de pompage principale de démergement n°3 de Flémalle	200 000 €
FLEMALLE (Flémalle-Haute)	Reprise des eaux usées dans la station de pompage de démergement n°1 de Flémalle	250 000 €
FLEMALLE (Flémalle-Haute)	Conduite de refoulement de la station de pompage de Flémalle et collecteur de Flémalle - 2 ^{ème} partie	3 000 000 €
FLEMALLE (Ivoz)	Station de pompage Face-aux-Iles (Ivoz)	1 000 000 €
GRACE-HOLLOGNE (Horion)	Station de pompage de Horion et conduite de refoulement	270 000 €
HANNUT	Collecteur du Henri-Fontaine - lot 3	900 000 €
HANNUT (Merdorp)	Collecteur de Merdorp	375 000 €
HANNUT (Merdorp)	Station de pompage de Merdorp et conduite de refoulement	350 000 €
HANNUT (Merdorp)	Station d'épuration de Merdorp	1 000 000 €
HANNUT (Petit-Hallet)	Collecteur et station de pompage de Petit-Hallet	2 304 000 €
HERVE (Xhendelesse)	Station de pompage de Xhendelesse et conduite de refoulement, égouttage de la rue Nicolas Hardy	730 000 €
HERVE (Xhendelesse), PEPINSTER (Soiron)	Collecteur de Xhendelesse	300 000 €
HERVE, THIMISTER-CLERMONT	Station d'épuration de la Bèfve	2 800 000 €
KELMIS, LONTZEN, RAEREN, PLOMBIERES	Etude d'assainissement de la Gueule amont	140 000 €
LIEGE	Réduction de la dilution des eaux usées. Lot 6 - Etanchement des vannes de prise d'eau et portes de flots - phase 1 (rive gauche) - $2^{\text{ème}}$ partie	50 000 €
LIEGE (Cointe, Sclessin)	Collecteur du Perron - 2 ^{ème} partie	1 210 000 €
LIEGE (Jupille)	Collecteur du ruisseau des Moulins	2 310 000 €
LIEGE (Kinkempois)	Reprise des eaux usées dans la station de pompage principale de démergement n°9 d'Angleur	475 000 €
LIEGE (Sclessin)	Reprise des eaux usées dans le réseau de la station de pompage principale de démergement n°16 de Sclessin	720 000 €
LIEGE (Sclessin), SAINT- NICOLAS (Tilleur), SERAING, FLEMALLE	Réseau de fibres optiques pour la télégestion des ouvrages de Liège-Sclessin - partie 4	10 000 €
LIEGE (Sclessin), SAINT- NICOLAS (Tilleur), SERAING, FLEMALLE	Réseau de fibres optiques pour la télégestion des ouvrages de Liège-Sclessin - partie 6 - phase 2	50 000 €
LONTZEN (Moresnet)	Station de pompage de Montzenerstrasse	378 058 €
MALMEDY	Mise à niveau de la station d'épuration de Malmedy - 2ème partie	5 000 000 €
MARCHIN	Collecteur de Marchin	2 280 000 €

Villes et communes	Dossiers	Montants hTVA
OUFFET (Ellemelle)	Collecteur d'Ellemelle	482 750 €
OUFFET (Ellemelle)	Station d'épuration d'Ellemelle	828 835 €
PLOMBIERES	Collecteur du Tunisbach (partie aval)	341 090 €
PLOMBIERES	Collecteurs du Rodbuschkesbach (2 ^{ème} partie) et de la Soue, stations de pompage de Roerberg et de la Coul et leurs conduites de refoulement	1 079 610 €
SANKT-VITH (Rodt)	Collecteur de Rodt	124 840 €
SANKT-VITH (Rodt)	Station d'épuration de Rodt	882 820 €
SERAING	Station de pompage du Bois de l'Abbaye	278 000 €
SERAING	Station de pompage n°4 de dérivation des eaux claires et conduite de refoulement	2 625 000 €
SOUMAGNE (Cerexhe-Heuseux)	Station d'épuration de Cerexhe-Heuseux	957 200 €
SPA, THEUX (Winamplanche)	Station d'épuration et collecteur de Winamplanche	540 000 €
THIMISTER-CLERMONT	Prolongations amont et aval du collecteur de la Bèfve	400 000 €
THIMISTER-CLERMONT	Remise en état du collecteur de la Bèfve	700 000 €
TR00Z	Station de pompage de Trooz et conduite de refoulement	857 600 €
TR00Z	Collecteur et station de pompage de Sainry	342 278 €
VISE	Collecteur et station de pompage de Souvré et conduite de refoulement	630 000 €
VISE	Collecteur de Visé	1 015 000 €
VISE	Station d'épuration de Visé	3 500 000 €
VISE (Cheratte)	Station de pompage n°2 de Cheratte et travaux divers	2 112 000 €
VISE (Devant-le-Pont)	Collecteur de Devant-le-Pont et station de pompage du Quai du Barrage	1 472 036 €
VISE (Lixhe)	Remplacement de l'égout de la rue de l'Ecluse	529 447 €
VISE (Lixhe, Lanaye)	Station d'épuration de Lixhe-Lanaye	3 502 884 €
VISE (Nivelle)	Station de pompage de Nivelle (SP2) et conduite de refoulement	1 008 000 €
WAREMME	Station d'épuration de Grand-Axhe	3 386 030 €
WAREMME	Station d'épuration de Waremme. Rénovation et mise à niveau	6 000 000 €
WAREMME, GEER	Collecteur et station de pompage de Hollogne-sur-Geer et collecteur et station de pompage de Grand-Axhe	3 222 528 €
VISE (Lixhe)	Remplacement de l'égout de la rue de l'Ecluse	529 447 €
VISE (Lixhe, Lanaye)	Station d'épuration de Lixhe-Lanaye	3 502 884 €
VISE (Nivelle)	Station de pompage de Nivelle (SP2) et conduite de refoulement	1 008 000 €
WAREMME	Station d'épuration de Grand-Axhe	3 386 030 €
WAREMME	Station d'épuration de Waremme. Rénovation et mise à niveau	5 950 000 €
WAREMME, GEER	Collecteur et station de pompage de Hollogne-sur-Geer et collecteur et station de pompage de Grand-Axhe	3 222 528 €



SERAING (Jemeppe), FLEMALLE - Station de pompage de Jemeppe, conduite de refoulement et travaux divers

B. PROJETS EN COURS DE RÉALISATION AU 31 DÉCEMBRE 2018

Figurent dans cette rubrique tous les projets qui ont été commandés au 31 décembre 2018 (même si à cette date les travaux en question n'ont pas encore effectivement débuté) et qui ne sont pas achevés.

Villes et communes	Dossiers	Montants hTVA
AMAY (Jehay)	Collecteur de la Paix-Dieu, collecteur du ruisseau de la Froide-Pierre - 1 ^{ère} partie et collecteur du ruisseau du Chalet	3 616 373,73 €
BASSENGE	Collecteur de Wonck - 1 ^{ère} partie	3 991 877,50 €
BASSENGE (Glons, Boirs, Roclenge, Bassenge, Wonck), OUPEYE (Houtain-Saint-Siméon)	Station d'épuration de Wonck	4 309 897,17 €
FLEMALLE	Extension amont du collecteur des Awirs et collecteur du ruisseau des Bobesses, station de pompage de Donmartin et conduite de refoulement	4 042 542,37 €
FLEMALLE	Réseau de fibres optiques pour la télégestion des ouvrages de Liège- Sclessin - partie 13	165 883,50 €
FLEMALLE (Ivoz-Ramet)	Collecteur d'Ivoz et conduite de refoulement de la station de pompage Face-aux-Iles, reprise des eaux usées de la station de pompage n°7 d'Ivo:	2 131 185,32 €
JUPRELLE (Fexhe-Slins, Paifve), BASSENGE	Station d'épuration du Fond de Couvenaille	4 874 560,52 €
JUPRELLE (Paifve)	Désaffectation de la station d'épuration de Paifve	inclus dans dito
JUPRELLE (Slins)	Station de pompage de Slins et conduite de refoulement	558 859,34 €
LIEGE (Sclessin), SAINT- NICOLAS (Tilleur), SERAING, FLEMALLE	Réseau de fibres optiques pour la télégestion des ouvrages de Liège- Sclessin - partie 9	89 864,00 €
LONTZEN	Collecteur de Lontzen - lot 3	430 710,00 €
LONTZEN, WELKENRAEDT	Station de pompage n°1 de Lontzen et conduite de refoulement (station de pompage de la rue Roi Baudouin)	e 532 590,82 €
NEUPRE (Neuville-en-Condroz)	Collecteurs de la Neuville -1 ^{ère} partie et pose de l'égouttage du Chemin Madame	1 772 200,28 €



JUPRELLE (Fexhe-Slins, Paifve), BASSENGE - Station d'épuration du Fond de Couvenaille

Villes et communes	Dossiers	Montants hTVA
NEUPRE (Neuville-en-Condroz)	Collecteurs de Neuville - 2 ^{ème} partie	4 192 178,81 €
NEUPRE (Neuville-en-Condroz)	Station d'épuration de Neuville	3 679 196,92 €
NEUPRE (Rotheux-Rimière)	Station de pompage de Sur les Trixhes et conduite de refoulement	inclus dito
SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE, FLEMALLE	Collecteur de Bailesse, station de pompage de Sur-les-Bois et collecteur du Broussou, désaffectation de la station d'épuration de Stockay	2 810 863,47 €
SERAING (Jemeppe), FLEMALLE	Station de pompage de Jemeppe, conduite de refoulement et travaux divers	9 962 413,72 €
VERVIERS	Egouttage, collecteur et station de pompage de Martinval	237 136,00 €
VILLERS-LE-BOUILLET (Halbossart)	Collecteur du ruisseau du Bois de Sart	608 695,00 €

Les vingt chantiers d'assainissement en cours fin 2018 représentent un investissement global en cours de réalisation de 48.007.028,47 € hors TVA.



FLEMALLE (Ivoz-ramet) - Collecteur d'Ivoz et conduite de refoulement de la station de pompage Face-aux-lles, reprise des eaux usées de la station de pompage n°7 d'Ivoz



LONTZEN - égouttage entre la rue Mitoyenne et le CO de Lontzen - Réalisation de la SP de la rue Roi Baudouin et du CO de Lontzen - Lot 3

C. PROJETS ACHEVÉS DURANT L'ANNÉE 2018

Figurent dans cette rubrique tous les projets qui ont été achevés (réception provisoire) durant l'année.

Villes et communes	Dossiers	Montants hTVA
CHAUDFONTAINE	Collecteur, conduite de refoulement et station de pompage de Chaudfontaine. Egouttage de l'avenue des Thermes - phase 2	1 345 401,53 €
CHAUDFONTAINE	Esplanade du Casino à Chaudfontaine, évacuation des terres issues du chantier	48 182,36 €
CHAUDFONTAINE	Station de pompage Sauveur	898 935,92 €
CRISNEE	Collecteurs de Crisnée - 2 ^{ème} partie	1 748 380,23 €
DALHEM	Collecteurs de la Berwinne - 1ère partie	1 886 934,95 €
DALHEM	Station d'épuration de Dalhem	3 221 127,05€
LIEGE (Angleur)	Collecteur de Renory, 2 ^{ème} partie, station de pompage de Kinkempois et conduite de refoulement, collecteur de Kinkempois et travaux divers	4 396 274,72 €
LIEGE (Sclessin), SAINT- NICOLAS (Tilleur), SERAING, FLEMALLE	Réseau de fibres optiques pour la télégestion des ouvrages de Liège- Sclessin - partie 10	172 537,77 €
SERAING	Dérivation des eaux claires refoulées par la station de pompage secondaire de démergement Seraing n°3 - modernisation de l'électromécanique de la station de pompage - partie assainissement	322 657,64 €
SERAING	Dérivation des eaux claires refoulées par la station de pompage secondaire de démergement Seraing n°5 - 2 ^{ème} partie	577 003,19 €
SPRIMONT	Station d'épuration de Sprimont	2 847 718,07 €
WAIMES (Robertville)	Station de pompage de la route des Bains à Robertville	252 856,40 €

Les douze chantiers terminés en 2018 représentent un investissement global de 17.718.010 € hors TVA.



BASSENGE (Glons, Boirs, Roclenge, Bassenge, Wonck), OUPEYE (Houtain-Saint-Siméon) - Station d'épuration de Wonck, et BASSENGE - Collecteur de Wonck - 1^{ère} partie



BASSENGE (Glons, Boirs, Roclenge, Bassenge, Wonck), OUPEYE (Houtain-Saint-Siméon) - Station d'épuration de Wonck

ÉPURATION

EXPLOITATION DES OUVRAGES

Dès 1980, en application de la convention passée avec la Région wallonne, l'AIDE a mis en place le service d'exploitation destiné à assurer le fonctionnement des ouvrages d'épuration étudiés et réalisés par notre Intercommunale.

L'octroi des subventions pour les frais de fonctionnement est désormais régi par le contrat de service passé entre les organismes assainissement agréés et la SPGE.

Alors que les premiers ouvrages d'épuration mis en œuvre par l'AIDE étaient toujours en cours de réalisation, à la demande de différentes communes et avec l'accord tacite de la Région wallonne, l'Intercommunale a repris en exploitation quelques stations d'épuration communales.

Afin de rationaliser l'organisation et de limiter les déplacements vers les différentes installations, le service dont le point d'attache était au départ l'atelier de Sclessin a, depuis la fin de l'année 1989, dû être décentralisé en fonction de la dispersion des ouvrages.

Un système de signalisation informatisé assure par ailleurs, depuis 1992, le contrôle de la plupart des ouvrages en dehors des heures de service normales. Un service de garde permanent a été mis en place en 2002.



Station d'épuration de Sprimont (5 850 E.H.) ©SERESIAT

ANALYSE DES DÉPENSES POUR L'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS (€)

EXERCICE 2018	
A) Energie	4 257 567,33
B) Autres charges	9 975 134,64
C) Personnel	10 472 952,09
D) Frais généraux : sur frais courants	1 358 810,98
E) Redevances	49 075,21
F) Recettes	-146 311,06
Total	25 967 229,19

Depuis le 1er janvier 2002, les Dépenses Hors Exploitation Courante (DIHEC) sont liquidées directement par la SPGE., sous réserve de travaux en cours qui pourraient encore être approuvés par la SPGE. ultérieurement. Ces DIHEC donnent lieu à une rémunération de 5,5 % à titre de frais généraux,

Leur montant atteint en 2018 :

 Travaux
 226 546,00

 Frais généraux (5,5%)
 12 460,00

TOTAL GENERAL 26 206 235,19

Les frais relatifs à l'exploitation courante des ouvrages sont en hausse par rapport à l'exercice 2017 suite à la reprise en exploitation d'une station d'épuration (Sprimont) et de cinq stations de pompage.

Les installations en exploitation se constituent de :

- 69 stations d'épuration ;
- 92 stations de pompage ;
- 358 km de collecteurs ;
- 108 km de câbles de signalisation et d'énergie électrique.

Le service est assuré par 125 agents qui disposent de 69 véhicules.

En 2018, l'ensemble des 67 stations d'épuration en exploitation ont traité un volume total de 83.116.200 m³ d'eaux usées.

La production de déchets liée à cet assainissement s'est établie à :

- 1.281 tonnes de refus de grilles et 2.246 tonnes de sables en ce compris ceux provenant du centre de traitement des produits de curage des réseaux (PCRA) sis à la station d'épuration de Liège-Oupeye;
- 2.576 tonnes d'huiles, graisses et flottants (HGF);
- 60.853 tonnes de boues déshydratées.

Ces boues déshydratées ont été dirigées vers la valorisation agricole (34%) la valorisation matière en cimenterie (23%), la valorisation énergétique (41%) en centrales électriques en Allemagne en fours de co-incinération d'ordures ménagères et la filière de compostage (2%).

Le centre de traitement des PCRA de Liège-Oupeye a traité 2.910 tonnes de produits de curage de réseaux. Les centres de traitement des HGF d'Engis et de Liège-Oupeye ont, quant à eux, traité respectivement 170 et 779 tonnes d'huiles, graisses et flottants.

ENTREPRISES EXPLOITÉES AU 31 DÉCEMBRE 2018

STATIONS D'EPURATION

			Code	
DESIGNATION	E.H.	ADRESSE	Code postal	COMMUNE
JUPRELLE – LANTIN	35 000	Rue de la Berwinne 2	4451	JUPRELLE
WAREMME – WAREMME	10 000	Rue de l'Epervier	4300	WAREMME
SAINT-VITH – SAINT-VITH	7 100	Rue Wiesenbachstraße	4780	SAINT-VITH
AUBEL – AUBEL	8 000	Route du Val Dieu	4880	AUBEL
BULLINGEN – BULLANGE	1 500	Rue de Rocherath	4760	BULLANGE
NEUPRE – BUTAY	2 000	Lieu-dit Butay	4120	NEUPRE
AWANS - FOOZ	3 000	Rue Calcove	4340	FOOZ
FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER – FRELOUX	3 000	Rue du Village	4347	FEXHE-LE-HAUT- CLOCHER
HAMOIR – HAMOIR	2 700	Quai du Baty	4180	HAMOIR
MARCHIN – LILOT	2 500	Lieu-dit Lilot	4570	MARCHIN
FERRIERES – MALACORD	600	Rue des Voeux	4190	FERRIERES
REMICOURT - MOMALLE	3 000	Rue de Hodeige	4350	REMICOURT
FLERON – RETINNE	9 000	Rue du 6 août	4521	FLERON
WELKENRAEDT – HENRI CHAPELLE	1 800	Chaussée de Ruyff	4841	HENRI-CHAPELLE
SPRIMONT – LOUVEIGNE	5 130	Rue de Liège	4141	LOUVEIGNE
MALMEDY – MALMEDY	20 000	Avenue de Norvège	4960	MALMEDY
OREYE – OREYE	3 500	Rue des Prés	4360	OREYE
CHAUDFONTAINE – WALTINNE	1 500	Rue des Grosses Pierres	4050	CHAUDFONTAINE
OUFFET – OUFFET	1 500	Rue du Bout	4590	OUFFET
WAREMME – LANTREMANGE	4 500	Rue du Roua	4300	LANTREMANGE
FERRIERES – SAINT-ROCH	600	Allée Bernardfagne	4190	FERRIERES
OREYE – YERNE	9 100	Rue de Lens S/Geer	4351	OREYE
JUPRELLE – WIHOGNE	9 200	Rue Moulin Voie	4450	JUPRELLE
CHAUDFONTAINE – EMBOURG	27 000	Pré des Damselles	4053	EMBOURG
PEPINSTER – SOIRON	2 300	Route de Nessonvaux	4861	PEPINSTER
BAELEN – MEMBACH	28 240	Rue du Moulin	4837	MEMBACH
STAVELOT – FRANCORCHAMPS NORD	500	Route du Circuit	4970	STAVELOT
PLOMBIERES – GUEULE	24 750	Gerardsbroich	4851	GEMMENICH
AYWAILLE – NONCEVEUX	500	Rue du Fond	4920	AYWAILLE
FERRIERES – SY	500	Rue de Luins	4190	FERRIERES
BURG-REULAND – BRAUNLAUF	250	Rue Weg nach Crombach	4790	BURG-REULAND
BULLANGE – MANDERFELD	500	Chemin de Manderfeld	4760	BULLINGEN
WAIMES - ROBERTVILLE	800	Rue du Lac	4950	WAIMES
BURG-REULAND – THOMMEN	250	Schakelbergweg	4790	BURG-REULAND

DESIGNATION	E.H.	ADRESSE	Code postal	COMMUNE
AWANS – AWANS	9 600	Rue de Jemine	4340	AWANS
BUTGENBACH – BUTGENBACH	3 200	Monschauerstrasse	4750	BUTGENBACH
AYWAILLE – DEIGNE	300	Fond de Deigné	4920	AYWAILLE
AWANS - OTHEE	500	Chemin de Remembrement, 13	4340	AWANS
HANNUT – AVERNAS-LE- BAUDUIN	9 200	Rue Pré, 9	4280	AVERNAS-LE-BAUDUIN
BERLOZ – CRENWICK	300	Fond de Villereau	4257	BERLOZ
BERLOZ – ROSOUX	600	Rue Désiré Lismonde, 65	4257	BERLOZ
ESNEUX – CHAWRESSE	2 100	Rue Large Voie, 8	4130	ESNEUX
STAVELOT – STAVELOT	8 400	Rue des Neufs Moulins	4970	STAVELOT
MARCHIN – THIER DE HUY	1 000	Rue Thier de Huy	4570	MARCHIN
PEPINSTER – WEGNEZ	110 000	Rue de Vovegnez, 47	4860	PEPINSTER
LIEGE – GROSSE-BATTES	59 041	Rue du Canal de L'Ourthe	4031	ANGLEUR
ESNEUX – ESNEUX	7 500	Rue de l'Athénée	4130	ESNEUX
SOUMAGNE – SOUMAGNE	9 850	Chaussée de Wégimont	4630	SOUMAGNE
PEPINSTER – GOFFONTAINE	30 000	Route de Goffontaine	4860	PEPINSTER
BLEGNY – SAINT-REMY	6 200	Voie de Feneur	4670	BLEGNY
ENGIS - ENGIS	22 200	Zoning Industriel	4480	ENGIS
HANNUT ABOLENS	400	Rue Grammia	4280	HANNUT
OUPEYE - LIEGE - OUPEYE	446 500	Rue Voie de Liège	4681	OUPEYE
CHAUDFONTAINE – LA BROUCK	13 600	Rue de La Brouck Campagne	4050	CHAUDFONTAINE
WAREMME – LA MULE	2 850	Rue Fontaine Carlot, 7	4300	WAREMME
LONTZEN – LONTZEN	4 700	Mülenweg	4710	LONTZEN
STAVELOT - COO	1 400	Plopsa Coo	4970	STAVELOT
LIEGE - SCLESSIN	150 000	Rue Verte Voie, 80	4000	SCLESSIN
AYWAILLE - AYWAILLE	9 050	Av. François Cornesse, 134	4920	AYWAILLE
AMAY - AMAY	54 200	Rue de la Centrale, 20	4540	AMAY
HERVE - HERVE	36 500	La Bouhaye	4651	HERVE
LIERNEUX – LA FALIZE	2 500	La Falize, 49	4990	LIERNEUX
HANNUT - WANSIN	5 000	Rue d'Orp, 42	4280	HANNUT
TROIS-PONTS - TROIS-PONTS	1 850	Sur les Fosses	4970	STAVELOT
WELKENRAEDT - WELKENRAEDT	9 500	Rue Lançaumont	4840	WELKENRAEDT
SPRIMONT - SPRIMONT	4 199	Rue de Chanxhe, 40	4140	SPRIMONT
VERVIERS - PLEIN SUD	1 600	Rue des Sorbiers	4800	VERVIERS
TOTAL	1 253 660			

Sur les 5 dernières années, l'évolution des coûts d'exploitation à l'équivalent habitant se présente comme suit :

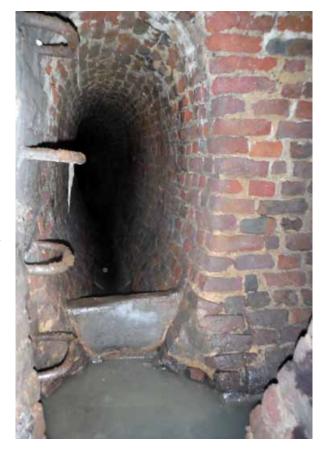
	Coûts	Équivalent habitant	Coût / Équivalent habitant
2013	19.292.694 €	979.261	19,70€
2018	25.967.229 €	1.253.660	20,71€

3. ÉGOUTTAGE

La directive européenne 91/271 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines requiert des états membres qu'ils équipent leur territoire de systèmes de collecte d'eaux usées pour des échéances fixées notamment selon l'importance de l'agglomération concernée. Aux yeux de l'Europe, la notion de « collecte des eaux usées » recouvre aussi bien les collecteurs d'assainissement que l'égouttage communal.

L'eau étant une compétence régionalisée, c'est à la Wallonie qu'incombe, pour son territoire, l'implémentation de cette directive. Une stratégie permettant une vision globale du problème de la collecte des eaux usées a été mise en place et traduite notamment par les plans d'assainissement par sous-bassins hydrographiques (PASH).

Cette stratégie permet la meilleure planification des travaux en considérant comme prioritaire, l'égouttage situé dans toute zone reprise en assainissement collectif aux PASH. Afin de permettre à la Wallonie de se conformer à ses obligations européennes en matière de collecte des eaux usées dans les meilleurs délais, le 19 décembre 2002, le Gouvernement wallon a approuvé un système de financement de l'égouttage prioritaire permettant la réduction de la quote-part des communes dans les projets de pose ou de rénovation d'égouts qu'elles souhaitent réaliser.



Dans ce système, la SPGE confie à l'AIDE, en tant qu'organisme d'assainissement agréé (OAA), la maîtrise d'ouvrage déléguée. L'AIDE devient ainsi le maître d'ouvrage de tous les travaux d'égouttage qui sont réalisés par les villes et communes de la Province de Liège dans le cadre de l'égouttage prioritaire. Les ouvrages réalisés dans ce système sont propriété de la SPGE mais leur gestion et leur entretien restent de compétence communale.

Les communes conservent la possibilité, en toute autonomie, de recourir à l'aide régionale classique, en dehors du système précité. On notera toutefois que toutes les villes et communes concernées de la Province de Liège ont désormais opté pour le système de financement de l'égouttage par la SPGE.

Le système de financement s'est tout d'abord concrétisé au travers du contrat d'agglomération, signé entre chaque commune concernée, l'AIDE, la SPGE et la Région wallonne, qui a prévalu pour la définition et l'exécution des plans triennaux et d'infrastructure (communes germanophones) en matière d'égouttage pour les années 2001-2003 (partim), 2004-2006 et 2007-2009.

En sa séance du 29 avril 2010, tirant parti de six années d'expérience, le Gouvernement wallon, sur proposition de la SPGE, a décidé de remplacer le contrat d'agglomération par le contrat d'égouttage, évolution naturelle du précédent.

L'arrêté du Gouvernement wallon du 17 février 2011 (MB du 23 mars 2011) modifiant le Livre II du Code de l'environnement contenant le Code de l'eau reconnaît le contrat d'égouttage et ses principes de financement.

Le contrat d'égouttage a prévalu pour la définition et l'exécution des plans triennaux, les plans d'investissement communaux et d'infrastructure (communes germanophones) en matière d'égouttage pour les années 2010-2012 et 2013-2016. Il s'applique aux actuels plans d'investissement communaux (PIC) 2017-2018, 2019-2021 et plans d'infrastructure.

LE CONTRAT D'ÉGOUTTAGE

a) L'unicité du contrat d'égouttage

Alors que la commune signait un ou plusieurs contrats d'agglomération, le contrat d'égouttage est unique. Les projets d'égouttage admis dans le système de financement de l'égouttage prioritaire ne font plus l'objet d'avenants au contrat, comme le prévoyaient les contrats d'agglomération. Le fait d'être retenus dans un programme triennal, dans un plan d'investissement communal ou dans un plan d'infrastructure approuvé suffit.

b) Les priorités

En 2018, le Conseil d'administration de la SPGE a actualisé les priorités d'égouttage pour l'élaboration des plans d'investissement communaux -2019-2021 afin de tenir compte de l'évolution des objectifs poursuivis par la SPGE et, notamment, de l'extinction des contentieux européens suite à la réalisation des ouvrages manquants.

Ces nouvelles priorités intègrent désormais les objectifs fixés par les plans de gestion des districts hydrographiques wallons dans le processus de mise en œuvre de la directive 2000/60 (« directive cadre eau »). Pour rappel, les premiers plans de gestion ont été adoptés en juin 2013 par le Gouvernement wallon et, les deuxièmes l'ont été le 28 avril 2016, parallèlement aux premiers plans de gestion des risques d'inondation (PGRI) approuvés le 10 mars 2016. Elles tiennent également compte des besoins d'augmentation de charge des stations d'épuration existantes.

Les priorités ainsi définies pour les travaux d'égouttage sont les suivantes :

- les dossiers conjoints : dossier de réfection complète de voirie et d'égouttage et/ou avec d'autres impétrants ;
- l'environnement : zone de baignade, zone de captage, zone qui concerne une masse d'eau dont le mauvais état est causé par l'assainissement ;
- la reconstruction et /ou réhabilitation des égouts existants ;
- l'amélioration des taux de charge des stations d'épuration : par étanchéisation, élimination des eaux claires permanentes, amélioration des raccordements particuliers ;
- les cas de force majeure : effondrement, litige, action judiciaire, ...

La réhabilitation et/ou la reconstruction des égouts existants est un objectif du contrat de gestion. La proportion des dossiers de ce type devra atteindre 70% des dossiers.

Il n'y a pas de hiérarchisation des priorités reprises ci-dessus.

L'analyse de ces priorités se fera par commune.

De même, il reste toujours possible d'introduire, indépendamment des priorités définies, un dossier qui répond à un cas de force majeure, telle une décision judiciaire ou un effondrement de voirie.

Par ailleurs, le montant global des demandes de financement de la commune devra aussi être compatible avec l'enveloppe budgétaire consacrée par la SPGE à ce type d'investissement et fixée actuellement pour l'ensemble de la Région à 39 millions d'euros par an. Cette compatibilité sera appréhendée et appréciée par la SPGE sur base des critères retenus par la Région pour l'établissement des enveloppes communales.

On notera pour le surplus que :

- les dossiers exclusifs ayant fait l'objet d'une inscription dans le PIC 2017-2018 et qui, pour une raison quelconque, n'auraient pas été mis en adjudication fin 2018 mais dont au moins l'avant-projet aurait été approuvé, pourraient être poursuivis en conservant leur priorité; ceux qui ne répondraient pas à la condition ci-avant devraient être réinscrits dans la proposition de PIC 2019-2021 et leur priorité serait réévaluée en fonction de l'état d'avancement du dossier:
- les dossiers conjoints ayant fait l'objet d'une inscription dans le PIC 2017-2018 et qui, pour une raison quelconque, n'auraient pas été mis en adjudication fin 2018 mais dont au moins l'avant-projet aurait été approuvé, pourraient être réinscrits dans la proposition de PIC 2019-2021. Leur priorité serait toutefois réévaluée en fonction de l'état d'avancement du dossier.

Il est donc primordial que notre Intercommunale travaille en étroite collaboration avec les communes à l'élaboration de leur programme de manière à s'inscrire dans les objectifs précités et ce, dans les meilleurs délais.

Même si les deux contentieux européens ont pu être contenus dans des délais et des conséquences raisonnables grâce notamment aux investissements massifs des villes et communes dans des travaux prioritaires d'égouttage, l'effort devra se maintenir dans les prochaines années pour atteindre les objectifs fixés par les plans de gestion des bassins hydrographiques wallons. L'AIDE mettra en œuvre tous les moyens nécessaires pour que, en étroite collaboration avec les communes, ces objectifs soient atteints dans des délais raisonnables.

c) Le financement

Le système de financement de l'égouttage prioritaire permet une diminution substantielle de l'intervention communale dans le coût des travaux d'égouttage selon les modalités suivantes :

- la propriété de l'égouttage prioritaire est transférée de la commune à la SPGE en vue de son exonération de la TVA. Pour la pose de nouvelles canalisations, la SPGE devient le maître d'ouvrage à la place de la commune, mission ensuite déléguée à l'organisme d'assainissement agréé (OAA), l'AIDE en province de Liège;
- le coût de l'emprunt est pris en charge par la SPGE ;
- la participation financière de la commune est a priori de 42 % du coût des travaux sauf deux exceptions :
 - en cas de faible densité de l'habitat lors de la proposition de pose de nouveaux égouts, plutôt qu'un report du dossier dans un programme ultérieur, le contrat d'égouttage propose à la commune une modulation du financement en fonction de la densité urbaine constatée sur terrain, la participation de la commune n'excédant toutefois jamais 80 %;
 - la participation communale en cas de reconstruction d'un égout existant en mauvais état est réduite à 21 % pour autant que la section de la canalisation ne soit pas augmentée et que l'égout soit reposé au même endroit.
- la participation financière de la commune se traduit par une prise de participation dans le capital « égouttage » de l'AIDE, qui reprend directement des parts dans le capital de la SPGE pour un montant équivalent. Pour la réhabilitation de l'égouttage existant, la SPGE rachète à la commune les équipements à rénover pour l'euro symbolique. Sa participation est libérée par la commune en 20 ans maximum, avec un minimum de 5 % par an.

A ce jour, septante-neuf communes de la Province de Liège ont adhéré au système de financement de l'égouttage prioritaire mis en place par le Gouvernement wallon depuis le 19 décembre 2002, les quatre des cinq dernières communes (AMEL, BURDINNE, CLAVIER et TINLOT) n'étant a priori pas encore concernées par la réalisation d'égouts, ce qui pourrait être le cas si, lors de l'approbation des études de zones par le Gouvernement wallon, un régime d'assainissement collectif devait être affecté à certaines zones d'assainissement autonome ou transitoire situées sur leur territoire, comme par exemple la Commune de STOUMONT maintenant concernée par la réalisation d'égouts en zone d'assainissement collectif.



WELKENRAEDT - égouttage le long du ruisseau le Ruyff, égouttage des rues J. F. Kennedy et de l'église



COMMUNES AYANT SIGNÉ LE CONTRAT D'ÉGOUTTAGE AU 31/12/2018

AMAY	DONCEEL	LIEGE	SAINT-VITH
ANS	ENGIS	LIERNEUX	SERAING
ANTHISNES	ESNEUX	LIMBOURG	SOUMAGNE
AUBEL	EUPEN	LINCENT	SPA
AWANS	FAIMES	LONTZEN	SPRIMONT
AYWAILLE	FERRIERES	MALMEDY	STAVELOT
BAELEN	FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER	MARCHIN	THEUX
BASSENGE	FLEMALLE	MODAVE	THIMISTER-CLERMONT
BERLOZ	FLERON	NANDRIN	TROIS-PONTS
BEYNE-HEUSAY	GEER	NEUPRE	TROOZ
BLEGNY	GRACE-HOLLOGNE	OLNE	VERLAINE
BRAIVES	HAMOIR	OREYE	VERVIERS
BULLINGEN	HANNUT	OUFFET	VILLERS-LE-BOUILLET
BURG-REULAND	HERON	OUPEYE	VISE
BUTGENBACH	HERSTAL	PEPINSTER	WAIMES
CHAUDFONTAINE	HERVE	PLOMBIERES	WANZE
COMBLAIN-AU-PONT	HUY	RAEREN	WAREMME
CRISNEE	JALHAY	REMICOURT	WASSEIGES
DALHEM	JUPRELLE	SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE	WELKENRAEDT
DISON	KELMIS	SAINT-NICOLAS	

LES INVESTISSEMENTS

Sur base des informations fournies par les PASH, avec toutes les réserves liées à la précision de ces documents, il resterait à réaliser approximativement 610 km d'égouts en province de Liège, toutes priorités confondues.

L'ensemble des programmes triennaux et des programmes d'infrastructure 2010-2012 concernait approximativement 67 km de canalisations dont seule une minorité était relative à la rénovation de conduites existantes.

L'ensemble des programmes d'investissements communaux et d'infrastructure 2013-2016 concerne approximativement 70 km de canalisations dont seule une minorité est relative à la rénovation de canalisations existantes.

L'ensemble des programmes d'investissements communaux et d'infrastructure 2017-2018 concerne approximativement 25 km de canalisations dont seule une minorité est relative à la rénovation de canalisations existantes.

L'effort devra donc est maintenu dans les prochaines années pour compléter les réseaux d'égouts de toutes les zones d'habitats de la province de Liège reprises en assainissement collectif aux PASH.

L'AIDE, en étroite collaboration avec les villes et communes affiliées, met en œuvre tous les moyens nécessaires afin d'atteindre ces objectifs dans des délais raisonnables.

Il est évident que plusieurs programmes d'investissements communaux seront encore nécessaires pour œuvrer dans ce sens.

Station d'épuration de Liège-Oupeye (446 500 E.H.)



4. CADASTRES ET ENDOSCOPIES

CADASTRES

La directive 2007/2/CE établissant une infrastructure d'information géographique dans la Communauté européenne, mieux connue sous l'acronyme INSPIRE, enjoint les gestionnaires de réseaux, dont les communes, à disposer, et à mettre à disposition du public, des cadastres des infrastructures enterrées dont ils sont propriétaires ou dont ils assurent la gestion. Les réseaux d'égouts sont visés par l'article 6b et le point 6 de l'annexe III de cette directive.

Afin de répondre à ces objectifs, à l'initiative conjointe des organismes d'assainissement agréés et de la SPGE, est né le concept d'un SIG (Système d'Information Géographique), centralisé pour tous les organismes d'assainissement agréés, reprenant les informations topographiques nécessaires à la localisation précise des ouvrages, leurs caractéristiques intrinsèques (comme par exemple : les matériaux constitutifs, le type de trappillon, les moyens d'accès, etc.) ainsi que des documents tels que photos, endoscopies, etc.

Ces informations, organisées sous forme de base de données, permettent de rencontrer plusieurs objectifs :

- obtenir un cadastre précis des ouvrages d'égouttage, d'assainissement et d'assainissement-bis ;
- permettre une gestion rationnelle de la maintenance des ouvrages ;
- permettre un diagnostic et un suivi de l'état des canalisations et des accessoires, une caractérisation de l'état des infrastructures et une programmation des interventions de réhabilitation ou de remplacement;
- permettre la mise en ligne (via le web) des informations relatives à la localisation (voire les plans après pose) des ouvrages, à destination des concessionnaires et entrepreneurs et des communes concernées;
- permettre, via l'exportation des données dans un logiciel approprié et le couplage avec un modèle numérique de terrain (occupation du sol, degré d'imperméabilisation et coefficient de ruissellement, topographie, etc.), la réalisation de simulations hydrauliques afin de vérifier la capacité des réseaux existants et futurs ;
- apporter une réponse aux exigences de la directive 2007/2 précitée (INSPIRE) en ce qui concerne les réseaux d'égouttage communaux et, d'une manière générale, des installations de collecte et de traitement des eaux.

Cette initiative commune et d'intérêt collectif a été concrétisée, dans ses aspects techniques, organisationnels et financiers, par une convention établie en juillet 2009 entre la SPGE et chacun des organismes d'assainissement agréés.

Cette convention fixe les droits et obligations réciproques de la SPGE et de l'AIDE. En résumé, la SPGE s'occupe des aspects techniques (matériel informatique commun, logiciel InfoNet de gestion, structuration, standardisation et maintenance de la base de données et des modalités d'acquisition, gestion des droits d'accès, etc.), l'AIDE, quant à elle, alimente la base de données. Elle s'engage également à exploiter la base de données dans le cadre de l'exploitation des ouvrages.

Intégrées dans le SIG, les données de cadastre permettent notamment l'édition de cartes thématiques. Couplées à un examen visuel et éventuellement à des simulations hydrodynamiques, elles permettent en outre l'élaboration d'un plan de gestion patrimoniale de l'égouttage communal, proposé par l'AIDE comme service à ses affiliés, en vue d'une gestion durable et efficace des réseaux et ouvrages d'assainissement.

Jusqu'en 2015, pour bénéficier d'un financement de la SPGE, les cadastres des égouts communaux devaient être inscrits dans les plans d'investissements communaux, les éventuels curages de canalisations restant exclusivement à charge communale.

En ce qui concerne le cadastre des ouvrages d'assainissement et d'assainissement-bis, un programme de DIHEC avait été approuvé par la SPGE pour la période 2010-2015.

Ces cadastres étaient pour l'essentiel réalisés par des prestataires de services extérieurs mais étudiés, surveillés, contrôlés et validés par l'AIDE. Depuis début 2015 cependant, certains cadastres avaient été réalisés en interne par des agents de l'AIDE pour davantage de précision dans la caractérisation des ouvrages.

En septembre 2016, l'AIDE a obtenu de la SPGE un budget de 1.500.000 € hors TVA pour réaliser des cadastres de réseaux sur la période 2016-2018 selon le principe de « l'enveloppe fermée ».

Par la suite, en juin 2017, la SPGE décidait d'allouer, dès 2018, un budget de 1.000.000 €/an pour la réalisation de cadastres (700.000€/an pour la caractérisation des ouvrages et 300.000 €/an pour la visualisation des réseaux).

Ces budgets concernent désormais des programmes regroupant les cadastres des ouvrages d'assainissement, d'assainissement-bis et des réseaux d'égouttage communaux. Les budgets dégagés doivent notamment aider les villes et communes de la province à respecter l'échéance de 2028 fixée dans le décret « Coordination » pour cadastrer l'ensemble du réseau d'égouttage situé sur leur territoire.

Dès 2017, un programme prévisionnel de réalisation de cadastres est établi et géré par l'AIDE sur base des budgets alloués par la SPGE. La combinaison des prestations en interne par la cellule cadastre de l'AIDE, et du recours à la sous-traitance, permet d'atteindre les objectifs fixés annuellement.

	Assainissement - Egouttage		
Programmes	Planifié (km)	En cours (km)	Cadastré (km)
2018	500	-	479
2019	530	349	-

La cellule « Cadastre et SIG » de l'AIDE veille à la cohérence et à l'exactitude des données recueillies, à l'alimentation et à la mise à jour de la base de données, ainsi qu'au développement de l'exploitation de celles-ci par la mise en place différentes solutions « métier ».

ENDOSCOPIES

L'AIDE possède désormais deux camionnettes équipées de caméras de haute technologie permettant d'assurer l'endoscopie de canalisations non visitables. En effet, une nouvelle caméra panoramique d'endoscopie, financée par la SPGE, a été commandée à la société IBAK de Kiel (Allemagne). Elle a été livrée avec un nouveau véhicule spécialement aménagé en juin 2018. Ce nouveau matériel permet également de réaliser l'endoscopie des raccordements particuliers à partir de l'égout principal.

Ce matériel permet de réaliser des endoscopies de conduites de 250 mm minimum de diamètre et sur une longueur totale de 400 mètres. Il permet également l'examen de conduites inférieures à 250 mm de diamètre mais sur une longueur maximum de 50 mètres.

Ce matériel est utilisé par l'AIDE pour l'examen de ses propres ouvrages de collecte et des réseaux d'égouttage communaux.

Lorsqu'une commune rencontre un problème ponctuel sur certains tronçons de son réseau d'égouttage ou encore qu'elle souhaite le connaître plus en détail, notamment pour la vérification de l'état des égouts dans le cadre de travaux de voirie nécessitant la vérification du bon état de la canalisation d'égouttage en place, l'AIDE réalise une endoscopie ponctuelle des troncons concernés.

Un rapport d'endoscopie comprenant des photographies du réseau examiné et les commentaires ad hoc sur les anomalies observées est remis aux services communaux à l'issue de l'endoscopie.

Le tableau ci-après donne le kilométrage d'endoscopies réalisées en 2018 :

	Ouvrages de collecte AIDE	Egouttage communal		
Cituation 2010	Total (km)	Total (km)	Nombre de communes concernées	
Situation 2018	11,0	34,8	41	







Levé topographique

5. SERVICES AUX COMMUNES ET INTERVENTION DE LA PROVINCE

De longue date, l'AIDE met ses compétences au service des villes et communes de la province de Liège.

Le 19 novembre 2012, l'Assemblée générale a jeté les bases du développement des services rendus par l'AIDE aux villes et communes de la province de Liège.

Le plan stratégique adopté résultait d'un processus analytique et décisionnel découlant de la volonté du Conseil d'administration de l'AIDE, en date du 2 mai 2011, « de développer les services rendus aux communes pour lesquels il n'est pas prévu de rémunération. Dans ce type de services, il sera veillé au respect d'un équilibre entre les différents types de communes ».

En date du 20 juin 2011, l'Assemblée générale a décidé d'affecter 3.440.000 € en réserves disponibles. Considérant que les excédents budgétaires devaient être affectés à des prestations et services liés au cycle de l'eau et plus particulièrement à ce qui relève du coût-vérité à l'assainissement (CVA) et au profit des communes associées, l'Assemblée générale a considéré que le budget nécessaire pour développer les services rendus aux communes serait totalement à charge de l'Association. Ce montant vient en appoint du budget de 292.000 € que la Province de Liège attribue annuellement consacrant ainsi sa participation active dans les problèmes d'environnement. Nous remercions, au nom de notre Association et de tous ses associés, la Province pour l'aide efficace qu'elle apporte.

Les services aux communes sont désormais concrètement rendus par la mise en place, en février 2013, d'une structure opérationnelle spécifique et l'affectation d'agents pour répondre aux besoins exprimés par les affiliés.

Cette structure a ensuite été modifiée par le Conseil d'administration en sa séance du 7 novembre 2016. Initialement dépendants des Directions « Investissements » et « Exploitation », les « Services aux Communes » dépendent désormais directement de la Direction générale. Cette nouvelle structure, présentée ci-après, a été mise en application le 1^{er} janvier 2017 et adaptée le 1^{er} septembre 2018.



L'« Egouttage » assure les missions liées aux projets d'égouttage.

La « Gestion patrimoniale des réseaux » assure toutes les prestations permettant d'améliorer la connaissance des réseaux dont, notamment, la réalisation et le suivi des cadastres, les études hydrauliques sur réseaux cadastrés, la gestion des PASH, les études de zones, les investigations sur terrain, les développements en matières de SIG, ... La « Gestion opérationnelle des réseaux » assure toutes les prestations permettant le bon fonctionnement des réseaux dont, notamment, les activités nécessaires au maintien en bon fonctionnement des collecteurs, des conduites de refoulement et des bassins d'orage (y compris ceux des communes au travers du module « Aide à l'exploitation »).

Les services que l'AIDE rend aux villes et communes de la Province de Liège sont proposés sous la forme d'un pack de base et de quatre modules qui, en 2015, ont fait l'objet d'une réorganisation et, pour certains, d'une requalification, afin de correspondre à l'évolution et au développement des services rendus aux communes :

- le « Pack de base » :
- le module 1 « Gestion patrimoniale de l'égouttage communal » ;
- le module 2 « Missions spécifiques » ;
- le module 3 « Exploitation des réseaux » ;
- le module 4 « Traitement des déchets de réseaux »

Le « pack de base » est garanti pour toutes les communes affiliées au capital C de notre Intercommunale. Les autres modules nécessitent l'établissement de conventions spécifiques et une rémunération appropriée.

Pour rappel, ces services peuvent être rendus dans le cadre du concept «in house» comme le prévoit la législation sur les marchés publics.

L'autonomie communale est entièrement respectée dans la mesure où c'est la commune qui décide de faire appel à l'un ou l'autre des modules proposés.

5.1. ACTIVITÉS 2018

Suite au développement, à l'évolution et à l'organisation des services proposés, une campagne de sensibilisation des villes et communes a débuté en septembre 2015 et a permis de rencontrer quinze communes en quatre mois. Ces rencontres s'effectuent en présence de membres du collège communal, du bourgmestre ou de représentants de divers services et de l'ingénieur de l'AIDE concerné par l'égouttage. Ce dernier assure ensuite le suivi de la rencontre.

Fin 2016, trois tables rondes ont été organisées. Chacune concernait un arrondissement et regroupait une dizaine de villes et communes représentatives de l'arrondissement concerné. A l'écoute des villes et communes en termes de besoins, l'AIDE souhaitait analyser avec elles les possibilités d'apporter des aides supplémentaires au travers des Services aux Communes.

Durant l'année 2018, l'AIDE a multiplié les rencontres individuelles avec les communes afin d'analyser avec elles les besoins et présenter les services proposés. Pour répondre aux attentes de villes et communes, des développements doivent encore venir enrichir les services proposés notamment dans le domaine de l'exploitation des réseaux d'égouttage.

5.1.1. LE PACK DE BASE

Les services proposés dans le **pack de base** ont été scindés en deux catégories.

Les **services généraux** regroupent les prestations inhérentes à l'objet de notre Intercommunale, qui concernent directement ou indirectement toutes les communes. Certains de ces services font partie des missions obligatoires confiées à l'AIDE par la SPGE, avec ou sans rémunération. Les services généraux non rémunérés sont portés sur le budget provincial :

- la gestion des PASH ;
- les études de zones et leur suivi :
- l'instruction des demandes de permis d'environnement et permis uniques ;
- le suivi du phénomène de remontée de nappes aquifères ;
- les études hydrauliques générales ;
- le suivi des cadastres des réseaux :
- l'aide à la définition des besoins et à la planification des investissements ;
- l'exploitation des déversoirs d'orage communaux ;
- le conseil et l'information des villes et communes ;
- les visites d'ouvrages et participation à diverses manifestations ;
- la participation aux contrats de rivières ;
- l'organisation de séminaires d'information des agents communaux ;
- la réalisation de supports d'information pour les particuliers.

Les **services à la carte** regroupent les services offerts individuellement aux communes dès lors que ces dernières sont affiliées au capital C de l'intercommunale et qu'elles en font la demande :

- l'analyse et l'expertise sur la situation de particuliers en matière de raccordement à l'égout ou d'assainissement autonome;
- les remises d'avis sur les permis d'urbanisme ;
- l'examen de problèmes locaux de gestion des eaux ;
- la tenue d'un registre des raccordements particuliers ;
- les audits d'ouvrages communaux ;
- les endoscopies de contrôle ;
- les projets d'assainissement autonome groupé ;
- la formation des agents communaux.

De manière générale, toutes les communes bénéficient à un moment ou un autre d'un ou plusieurs services gratuits du pack de base.

Certains services nécessitent quelques explications.

Les services « Analyse et expertise sur la situation de particuliers en matière de raccordement à l'égout ou d'assainissement autonome » et « Examen de problèmes locaux de gestion des eaux », rendus gratuitement, nécessitent d'importantes prestations sur terrain. En 2018, 36 services de ce type ont été rendus.

En 2018, le service consistant à « *Remettre un avis sur les permis d'urbanisme* » a généré de nombreuses prestations. 380 dossiers de permis d'urbanisme ou d'urbanisation ont été analysés et vérifiés tant pour la gestion des eaux usées que pour celle des eaux de ruissellement.

En ce qui concerne « *l'élaboration et la gestion des PASH* », pour rappel, la Directive européenne établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, publiée le 22 décembre 2000, a pour objectif général d'assurer le bon état des ressources en eau de l'Union européenne avant décembre 2015. Sa transcription dans le droit régional wallon a apporté un certain nombre de modifications importantes au niveau de la politique d'assainissement des eaux usées domestiques.

Dans l'optique d'une gestion intégrée du cycle de l'eau à l'échelle d'un district hydrographique, ce sont aujourd'hui les plans d'assainissement par sous-bassins hydrographiques (PASH) qui fixent, pour chaque zone destinée à l'urbanisation, le régime d'assainissement des eaux urbaines résiduaires : collectif, autonome ou transitoire.

Les PASH définissent les régimes d'assainissement (collectif, transitoire, autonome) qui sont applicables sur le territoire et renseignent, à titre indicatif, les ouvrages d'assainissement collectifs, existants ou futurs. Les PASH ont été publiés au Moniteur belge et sont complétés par les dispositions du Code de l'eau qui fixe notamment les droits et obligations liés aux différents régimes d'assainissement.

L'AIDE est chargée par le Code de l'eau d'instruire les modifications de régimes d'assainissement qui sont demandées par les communes, qui sont mises en évidence lors de l'examen approfondi des configurations d'assainissement ou qui sont dictées par les études des zones d'assainissement autonome prioritaires.

L'AIDE a contribué à dresser les PASH pour les six sous-bassins hydrographiques qui concernent le territoire de la Province de Liège : Amblève, Dyle-Gette, Meuse aval, Moselle, Ourthe et Vesdre. Elle a également activement contribué aux procédures d'adoption de ces documents en participant aux nombreuses réunions d'information du public dans le cadre des enquêtes légales.

Ces PASH doivent être régulièrement mis à jour. L'AIDE est chargée d'instruire la mise à jour des PASH par des études conduites de manière similaire aux études de zones, en vue de modifier le régime d'assainissement de zones urbanisables. Ces études sont conduites à la demande des communes ou menées d'initiative par l'AIDE, en accord avec celles-ci.

Ce service trouve sa base légale dans le Code de l'eau.

Les rapports établis par l'AIDE, après validation par la commune, sont transmis à la SPGE en vue de la mise à jour des PASH

Les modifications ne deviennent effectives qu'après l'approbation de la modification du PASH par le Gouvernement wallon et sa parution au Moniteur belge. Cette procédure comprend la consultation des communes et la réalisation, par leurs soins, d'une enquête publique. L'AIDE assure un soutien technique et informatif des communes dans le cadre de ces obligations légales.

En 2018, les demandes de modification de régime d'assainissement ont concerné les villes et communes de Braives (Rue d'Avennes), Chaudfontaine (Laminoir de la Rochette), Clavier (Ocquier), Flémalle (ZAE Cahottes 2), Huy (Ben-Ahin), Limbourg (Villers), Lontzen (Route de Charlemagne), Raeren (Iterstrasse), Seraing (Route du Condroz), Sprimont (Ogne), Theux (Becco), Trois-Ponts (Rue de la Gare), Trooz (Bois Lemoine et quartier Péry) et Verviers (Chemins du Harras et du Trou du Renard), Waimes (ZACC Hottleeux), Wasseiges (Clos du Lac), Welkenraedt (Route de Charlemagne).

En ce qui concerne « les études de zone et leur suivi », on trouve :

a) Etudes des zones d'assainissement autonome prioritaires.

L'arrêté ministériel du 27 avril 2007 déterminant les zones prioritaires en zone d'assainissement autonome est paru au Moniteur belge du 7 juin 2007. Les études de zones ont pour objectif de déterminer, pour la portion de territoire couverte par des zones prioritaires, le régime d'assainissement le plus adéquat, autonome ou collectif.

La SPGE a mandaté l'AIDE en vue de la réalisation de ces études en province de Liège.

La priorité est donnée aux habitations existantes situées dans ces zones dites prioritaires et dont les eaux usées rejetées ont une incidence environnementale sur :

- les zones de baignade et leurs zones d'amont ;
- les zones de prévention des captages d'eau potable arrêtées ;
- certaines masses d'eau à risque de non atteinte du bon état en 2015 ;
- les masses d'eau nécessitant des mesures spécifiques en rapport avec la protection des espèces visées par le réseau Natura 2000.

L'AIDE est également chargée de réaliser les études de zones préalablement à la fixation des zones de prévention de captage par le Gouvernement wallon. Cette façon de procéder donne davantage de cohérence entre la décision de protection et les mesures éventuellement nécessaires pour assurer cette protection. La réalisation de ces études dépend essentiellement des demandes formulées par les préleveurs d'eau (publics ou privés) et, par nature, sont difficilement programmables. De même, l'ampleur de ces études est très variable en fonction de l'étendue géographique des aquifères concernés et de leur vulnérabilité naturelle.

Lors de l'approbation des études de zones par arrêté ministériel, les organismes d'assainissement sont chargés d'informer individuellement les propriétaires des immeubles, reconnus comme ayant une incidence sur les masses d'eau prioritaires, de leurs obligations en matière d'assainissement des eaux.

Outre l'établissement des listes de propriétaires et l'envoi de courriers nominatifs, cette obligation légale qui incombe à l'AIDE pour son ressort territorial implique des prestations d'information collective (à la demande des communes) ou individuelle (conseils techniques et administratifs, information sur les possibilités de primes, etc.). En province de Liège, 62 zones de nature et d'ampleur géographiques diverses doivent être étudiées prioritairement. En plus de ces études, à la demande de la SPGE, l'AIDE réalise une étude de zones pour chaque zone de prévention de captage d'eau potable dont les périmètres sont en cours d'approbation.

Situation des études de zones par sous-bassin hydrographique :

Sous-bassin hydrographique de l'Amblève

Dénomination de l'étude de zone	Communes concernées	Situation
	Trois-Ponts	
Masse d'eau à risque AM11R Etude commune AIDE et AIVE	Lierneux	En cours
2.000 00	Vielsalm	
Zone de heimande de Ore	Stavelot	F
Zone de baignade de Coo	Trois-Ponts	En cours
	Stavelot	
Masse d'eau à risque AM14R	Stoumont	Finalisée en 2010
	Trois-Ponts	
Masse d'eau à risque AM16R	Malmedy	En cours
Masse d ead a Hisque AMTON	Waimes	Lircours
	Aywaille	
Zone de baignade de Nonceveux	Stoumont	Finalisée en 2011
	Theux	
Zone de baignade de Robertville	Waimes	Finalisée en 2009
Zone de balghade de Nobel Ville	Bütgenbach	Tilladised ell 2007
Zone de baignade de Bütgenbach	Büllingen	Finalisée en 2010
zone de balghade de Balgenbach	Bütgenbach	Tilladised ell 2010
Zone de baignade de Recht	Sankt-Vith	Finalisée en 2010
Sept petites zones de prévention de captage	Divers	Finalisée en 2009
Captage Robertville Lac G1 (SWDE 082)	Waimes	Approuvée en 2018
Captage Waimes - Champagne D1 (SWDE 002)	Waimes	Approuvée en 2012
	Stoumont	F: /
Captage Puits et Sources (SA Bru-Chevron 01)	Ferrières	Finalisée en 2009
Captage Mont D1, D2, D3 (SWDE 056)	Aywaille	Approuvée en 2018
Captage La Reid-Haut Regard D1, D2, D3, D4 (SWDE 095)	Theux	Approuvée en 2012
Captage Petit Spai AD2, AD3	Trois-Ponts	Finalisée en 2009
Captage Butgenbach P2 (AC Bütgenbach 010)	Bütgenbach	Approuvée en 2012
Captage Puits Hütte (AC Bütgenbach 04)	Bütgenbach	Approuvée en 2012
Captage Rodtervenn DR1, DR2et DR3, Rodt Puits 92,99-1, 99-2 et 99-3 (AC Sankt-Vith 01)	Sankt-Vith	Approuvée en 2012

Sous-bassin hydrographique de la Dyle-Gette

Dénomination de l'étude de zone	Communes concernées	Situation
Captage Jandrain – Jandrenouille (Hannut - SWDE044)	Hannut	Finalisée en 2011

Sous-bassin hydrographique de la Meuse-aval

Dénomination de l'étude de zone	Communes concernées	Situation
Manage 4' > MAYO/D	Plombières	A initia
Masse d'eau à risque MV24R	Welkenraedt	A initier
Captage Puits communal P1 Sourbrodt (SWDE082)	Waimes	Finalisée en 2011
Captage Ecluse P1 à P4 (SWDE004)	Amay	A initier
	Braives	
0	Burdinne	
Captage Avins P1, P2 (SWDE035)	Hannut	A initier
	Wasseiges	
Captage Gemmenich D1 La Clouse (SWDE047)	Plombières	A initier
Captages Waremme P1, P2, Bovenistier-Waremme P3,	Faimes	
Bovenistier-village P4 (SWDE054)	Waremme	A initier
(2007-2001)	Donceel	
Captage P1 (SWDE094)	Remicourt	A initier
Captage P2 (SWDE113)	Remicourt	A initier
Captage Puits P8 P9 P10 P11 (SA Interbrew)	Liège	A initier
Captage Kon-Tiki P1 (KONTIKI)	Plombières	A initier
Captage Bas Oha P4 P5 (SWDE053)	Wanze	A initier
Captages Petit Avin, Pré à la Fontaine (CIESAC02)	Clavier	En cours
Captage d'Eben-Emael (SWDE015)	Bassenge	Finalisée en 2012
Captage Vivegnis P1, P2, P3, P4 et P6 (SWDE 045)	Oupeye	Finalisée en 2012
	Blegny	
Captage Saint-André Loneux G1 (SWDE101)	Herve	A initier
Captage Ben-Ahin (VIVAQUA)	Huy	Approuvée en 2018
	Modave	
Captage Modave (VIVAQUA)	Clavier	Finalisée en 2017
Captage de Glons Bas-Slins (SWDE016)	Bassenge	Approuvée en 2018
Captage de Saint-Pierre (CILE004)	Modave	En cours
Captages La Vanne, Grand Avin La Fontaine (CIESAC 01)	Clavier	Approuvée en 2018
	Havelange	
Captage Havelange (Château de Bouillon) (VIVAQUA22)	Clavier	A initier
Captage de Marchin, Chemin de Jamagne (Vivaqua002)	Marchin	A initier
Captage Elsenborn Puits Kuchelscheid (BUTGENBACH06)	Bütgenbach	A initier
Captage Robertville Drain Pannensterz (BUTGENBACH07)	Bütgenbach	A initier
Captage de Marnave (IDEN)	Nandrin	Approuvée en 2018

Sous-bassin hydrographique de la Moselle

Dénomination de l'étude de zone	Communes concernées	Situation	
Zone de baignade Ouren	Burg-Reuland	En cours	
Masse d'eau à risque ML06R (Natura 2000)	Burg-Reuland	En cours	
	Sankt-Vith		
	Amel		
Masse d'eau à risque ML05R (Natura 2000)	Burg-Reuland	En cours	
	Gouvy		
Masse d'eau à risque ML04R (Natura 2000)	Burg-Reuland	Finalisée en 2010	
	Sankt-Vith		
Masse d'eau à risque ML02R (Natura 2000)	Amel	Finalisée en 2010	
	Sankt-Vith		

Sous-bassin hydrographique de l'Ourthe

Dénomination de l'étude de zone	Communes concernées	Situation	
Masse d'eau à risque OU30R	Anthisnes	Finalisás en 2000	
	Hamoir		
	Ouffet	Finalisée en 2009	
	Comblain-au-Pont		
	Anthisnes		
	Esneux		
M. W. N. GUMB	Nandrin	Finalisée en 2009	
Masse d'eau à risque OU31R	Neupré	Finalisee en 2009	
	Ouffet		
	Tinlot		
Captages du Néblon (CILE 002)	Clavier	Approuvée en 2012	
Etude commune AIDE et AIVE	Ouffet		
	Durbuy		
Captage Pechet I, II (CILE 005)	Hamoir	Finalisée en 2009	
Captage Filot Benite Fontaine D1 (SWDE 074)	Hamoir	Approuvée en 2018	
Captage Werbomont D1, D2 (SWDE 072)	Ferrières	Approuvée en 2012	
	Stoumont		
Captage Puits du Moulin	Aywaille	Finalisée en 2009	
Captage En Tige de Ville	Tinlot	Approuvée en 2018	

Sous-bassin hydrographique de la Vesdre

Dénomination de l'étude de zone	Communes concernées	Situation	
Zone de baignade de Royompré	Jalhay	En cours	
	Theux	En cours	
Masse d'eau à risque VE13R	Jalhay		
	Spa		
Captages des eaux de Spa et environs (Spa)	Spa	En cours	
	Jalhay		
	Stavelot		
	Stoumont		
	Theux		
Captage Heuvel P1, G1 (SWDE014)	Baelen	Approuvée en 2012	
Captage Drains d'en bas, Drains d'en haut, Grand tunnel, la Chabotte, Source Derooz et Doux Fonds G1 (SWDE046)	Pepinster	Approuvée en 2012	
Captage Rultak et Louveterie (AC Limbourg 02)	Limbourg	Approuvée en 2012	
Captage Awieux (AC Theux05)	Theux	Approuvée en 2018	
Masse d'eau à risque (VE01R)	Raeren	Finalisée en 2010	

L'arrêté ministériel approuvant les conclusions d'une étude de zones fixe également l'échéance de mise en conformité des immeubles situés dans le périmètre de cette étude et confirmés en régime d'assainissement autonome. Ces immeubles doivent donc être équipés d'un système d'épuration individuel agréé pour une date précise.

Le Gouvernement wallon a confié aux OAA le rôle d'informer individuellement les riverains concernés.

Les études de zones réalisées et transmises par l'AIDE ont reçu l'assentiment de la SPGE. Leur approbation par le Ministre ayant l'eau dans ses attributions est en cours, priorité étant donnée aux études relatives aux zones de protection de captage. Par contre, les conclusions de ces études qui proposent des modifications de régime d'assainissement sont d'ores et déjà intégrées dans les modifications ou propositions de modification des PASH.

En 2018, sur le territoire de la province de Liège, onze études relatives à des zones de captages ont été approuvées par le Ministre ayant l'eau dans ses attributions.

b) Etudes des zones d'assainissement transitoire

Comme précisé ci-avant, les PASH déterminent les régimes d'assainissement applicables sur tout le territoire wallon : collectif, autonome ou transitoire.

Le régime d'assainissement transitoire est voué à évoluer soit vers l'assainissement collectif, soit vers l'assainissement autonome. Conformément au Code wallon de l'eau, des investigations complémentaires doivent permettre de faire ce choix. Ces investigations sont menées de manière similaire aux études de zones dont question ci-avant.

L'AIDE a pour mission de réaliser les études qui permettent d'affecter un régime d'assainissement définitif aux

zones classées en régimes d'assainissement transitoire lors de l'élaboration des PASH et pour lesquelles il était impossible alors de déterminer le régime adéquat.

Quand elles se présentaient dans les études de zones précitées, les zones reprises en assainissement transitoire dans les plans d'assainissement par sous-bassin hydrographique (PASH) ont été incluses dans les études afin d'y proposer également un régime d'assainissement définitif.

On notera qu'à l'inverse des études de zones, si la zone en régime transitoire n'est pas reprise dans une zone prioritaire, l'attribution d'un régime d'assainissement, collectif ou autonome, n'entraîne aucune obligation de mise en conformité immédiate pour les communes ou les particuliers. Elles se traduisent à tout le moins par une modification du PASH correspondant.

En 2018, la zone transitoire d'Ogne dans la commune de Sprimont a été étudiée par l'AIDE.

En ce qui concerne « *l'instruction des demandes de permis d'environnement et permis uniques* », dans le cadre de la législation sur les permis d'environnement, l'AIDE remet obligatoirement un avis circonstancié pour toute demande de permis introduite par une entreprise rejetant ses eaux usées dans les égouts publics. Ces avis portent sur les modalités de rejet des eaux usées en quantité et en qualité en fonction des ouvrages de collecte et de traitement situés en aval

En 2018, 131 dossiers ont été instruits ou ont été initiés dans ce cadre et concernent 49 communes.

Evolution de la demande

Service	2016	2017	2018
Instruction de permis d'environnement et permis uniques	106	103	131

L'activité est croissante.

« Les visites d'ouvrages et participations à diverses manifestations », service rendu à la population et aux communes de longue date, ont été davantage structurées avec la mise en service d'infrastructures pédagogiques adaptées sur le site de la station d'épuration de Liège-Oupeye.

Il prend plusieurs formes : visites guidées d'ouvrages de traitement, participations à diverses manifestations (Journées Portes ouvertes, Journées de l'Eau, Journées Place aux enfants, Journées du Patrimoine, Journées Entreprises, etc.), le prêt de panneaux d'information, etc.

En ce qui concerne la visite d'ouvrages par les écoles, l'AIDE intervient financièrement dans le coût du transport des élèves.

En 2018, près de 3200 personnes ont visité nos installations.

Ensuite, « *les contrats de rivière* » sont des lieux de proximité, d'échanges et d'actions communes en vue d'une protection accrue des milieux naturels. Au total, ce sont 63 communes de la province de Liège qui sont engagées dans un ou plusieurs contrats de rivière.

L'AIDE participe activement aux travaux des contrats de rivière existants en province de Liège et repris ci-après (onze en comptant les sous-comités de la Meuse aval). Elle apporte ainsi ses compétences aux villes et communes impliquées dans ces actions.

 Amblève 	Amel, Aywaille, Büllingen, Bütgenbach, Comblain-au-Pont, Malmedy, Sankt-Vith, Sprimont, Stavelot, Stoumont, Trois-Ponts, Waimes.
Dyle-Gette	Hannut, Lincent.
Meuse aval et affluents	Fin 2010, contrat de rivière constitué par la fusion des contrats de rivière du Haut Geer, du Hoyoux et de la Mehaigne et auxquels se sont ajoutés les comités de rivière du Bas Geer en février 2012 et de la Berwinne-Julienne en novembre 2011.
Bas Geer	Ans, Awans, Bassenge, Juprelle
Berwinne- Julienne	Aubel, Blegny, Dalhem, Fléron, Herve, Soumagne, Thimister-Clermont
Haut Geer	Berloz, Braives, Crisnée, Donceel, Faimes, Fexhe-le-Haut-Clocher, Geer, Hannut, Oreye, Remicourt, Verlaine, Waremme.
Ноуоих	Clavier, Huy, Marchin, Modave, Tinlot.
Mehaigne	Braives, Burdinne, Hannut, Héron, Huy, Villers-le-Bouillet, Wanze, Wasseiges.
► Our	Amel, Büllingen, Burg-Reuland, Sankt-Vith.
Ourthe	Chaudfontaine, Comblain-au-Pont, Esneux, Liège, Sprimont.
Vesdre	Baelen, Chaudfontaine, Dison, Eupen, Fléron, Herve, Jalhay, Liège, Limbourg, Lontzen, Malmedy, Olne, Pepinster, Raeren, Soumagne, Spa, Sprimont, Stavelot, Theux, Trooz, Verviers, Waimes, Welkenraedt.

Le service « *Audits d'ouvrages* » consiste à réaliser, pour compte d'une commune, l'audit de l'état, du dimensionnement et du fonctionnement d'ouvrages d'assainissement tels que canalisations, bassins d'orage, stations de pompage ou stations d'épuration (pour des zones en assainissement collectif ou en assainissement autonome groupé) et à émettre diverses recommandations au travers d'un rapport circonstancié.

Ce service est rendu de façon ponctuelle surtout en vue d'une reprise en exploitation de ces ouvrages par l'AIDE Ces audits sont habituellement réalisés par les services d'exploitation de l'AIDE avec, le cas échéant, une validation par le bureau d'études.

En 2018, 14 dossiers ont été instruits ou ont été initiés dans ce cadre.



Intervention du Département de gestion opérationnelle des réseaux - Ville de Liège



Intervention du Département de gestion opérationnelle des réseaux - Ville de Liège

5.1.2. LE MODULE 1 « GESTION PATRIMONIALE DE L'ÉGOUTTAGE COMMUNAL »

Le plan de développement des services aux communes prévoyait la création du module 1 intitulé « gestion hydraulique des réseaux d'assainissement ». Il a été décidé de le renommer « gestion patrimoniale de l'égouttage communal » et a fait l'objet d'une révision dans le courant de l'année 2017 afin de faire correspondre au mieux les services proposés aux attentes des communes.

Le module 1 a notamment pour objet :

- étape 1 : la fourniture d'un audit de l'état structurel et fonctionnel du réseau, documents et plans qui peuvent être établis dès l'obtention des données issues des cadastres et des inspections visuelles des réseaux d'égouttage ;
- étape 2 : la fourniture du plan de gestion patrimoniale de l'égouttage, document établi après la première étape et qui comprend l'audit des ouvrages spéciaux, l'établissement et le calage d'un modèle hydraulique, la réalisation de simulations hydrauliques et la rédaction d'un rapport de gestion patrimoniale de l'égouttage communal.

Ce module 1 est proposé aux communes afin, notamment, d'optimiser la planification des investissements en matière de nouveaux égouts, de réhabilitation d'anciens égouts et des entretiens des réseaux à prévoir pour garantir une gestion efficace de l'égouttage communal. Il permet également un développement urbanistique durable du territoire communal qui intègre la gestion de l'eau.

La convention cadre « Module 1 » a été approuvée par le Conseil d'administration en sa séance du 9 novembre 2015 et modifiée par le Conseil d'administration en sa séance du 8 mai 2017.

A la date du 31 décembre 2018, dix communes et l'Université de Liège ont signé la convention « Module 1 », Donceel, Neupré, Thimister-Clermont, Saint-Nicolas, Verviers, Welkenraedt ont activé les services y afférents.

Par ailleurs, à ce jour, 51 communes ont demandé la réalisation du cadastre de tout ou une partie de leur réseau d'égouttage. Dans les faits, ces 51 communes ont déjà bénéficié de prestations prévues dans le module 1.

Ces 51 communes sont donc potentiellement intéressées par une aide dans la gestion patrimoniale de leur égouttage.

5.1.3. LE MODULE 2 « MISSIONS SPÉCIFIQUES »

Le module 2 « Missions spécifiques » a notamment pour objet l'analyse détaillée des projets de lotissements et la surveillance de la réalisation des travaux d'égouttage et d'ouvrages de gestion des eaux de pluie de lotissements.

Ces services sont proposés aux communes car les réseaux d'égouttage et les ouvrages de gestion des eaux de pluie réalisés dans le cadre de lotissements sont habituellement intégrés par la suite dans le patrimoine communal.

Les communes ont besoin que la conception, le dimensionnement et la réalisation de ces ouvrages soient contrôlés et vérifiés de manière approfondie afin de reprendre en gestion des ouvrages corrects.

La convention cadre « Module 2 » a été approuvée par le Conseil d'administration en sa séance du 15 juin 2015 et modifiée par le Conseil d'administration en sa séance du 9 janvier 2017.

A la date du 31 décembre 2018, vingt-six communes ont signé cette convention et plusieurs ont manifesté un vifintérêt pour ce module. La convention leur a été transmise pour suite.

Dans ce cadre, 35 nouveaux dossiers d'analyse ont été ouverts en 2018. Cela porte à 67 le nombre de dossiers d'analyse de permis d'urbanisation en cours de traitement en 2018. Treize dossiers ont été clôturés durant l'année.

Le module 2 propose aussi aux villes et communes des missions particulières toujours en relation avec la gestion des eaux et des réseaux.

En 2018, deux communes ont fait appel à l'AIDE pour des études spécifiques :

- Liège pour l'étude du mode de curage du collecteur principal situé en rive gauche de la Ville de Liège (convention signée en 2018) ;
- Liège pour l'actualisation de l'étude hydraulique de l'égouttage du quartier des rues Fond des Tawes, des Cotillages et des Vignes;
- Raeren : Etude de la mise à niveau de la station d'épuration de Schône Aussicht à Eynatten

5.1.4. LE MODULE 3 « EXPLOITATION DE RÉSEAUX »

Ce module 3 propose aux villes et communes une aide de l'AIDE pour exploiter certains ouvrages de leur réseau. Ce module est personnalisable en y incluant, selon les besoins, les ouvrages électromécaniques (stations d'épuration, stations de pompage), les ouvrages singuliers (déversoirs d'orage, bassins d'orage, ...) voire les égouts proprement dits.

La convention cadre « Module 3 », portant sur l'aide à l'exploitation des stations d'épuration communales, des stations de pompage et des bassins d'orage communaux, a été approuvée par le Conseil d'administration en sa séance du 6 octobre 2014.

Le tableau ci-après montre la situation au 31 décembre 2018.

Module 3 : Exploitation de réseaux	
Nombre de communes ayant signé au moins une convention (cumul)	11
Conventions signées (cumul)	13
Nombre d'audits réalisés par an	22
Stations d'épuration communales exploitées	7
Stations de pompage communales exploitées	8
Bassins d'orage exploités	4
Réseaux d'égouttage exploités (km)	0

En ce qui concerne l'exploitation des réseaux d'égouttage communaux, une convention spécifique doit encore être établie.

En 2018, ce type de convention a été envoyé à 1 commune pour un total de 5 ouvrages.

Suite à cela, la commune de Wasseiges a signé la convention relative aux stations de pompage et d'épuration du Clos du Lac.

L'AIDE exploite également, sous convention et pour le compte des communes, les ouvrages suivants :

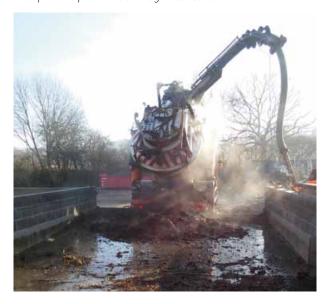
- les stations d'épuration de Cerexhe-Heuseux, Thier Hamal et Sonkeu à Soumagne ;
- les stations d'épuration de Rocherath et Hünningen à Büllingen ;
- la station de pompage de Coronmeuse à Liège ;
- la station de pompage du Clos Saint Jacques à Bassenges ;
- la station de pompage de Hamoir ;
- la station de pompage de Gravier de Ransy à Chaudfontaine ;
- la station de pompage et le bassin d'orage du Thumulus à Waremme ;
- le bassin d'orage de la rue Lambermont à Amay ;
- le bassin d'orage du Commandant Charlier à Seraing.

5.1.5. LE MODULE 4 « TRAITEMENT DES DÉCHETS DE RÉSEAUX »

En fonction de leurs besoins spécifiques et de leurs attentes, les communes peuvent faire appel, moyennant convention et rémunération appropriées, au module Traitement des déchets de réseaux qui assure à tout le moins la réception et le traitement des produits de curage des réseaux (curures d'avaloirs, résidus de curage d'égouts, nettoyage de bassins d'orage ou de puisards de pompage) et, en option, la participation à un réseau de collecte et de transport de ces produits vers un centre de traitement.

Ces demandes ont pour origine la réalisation des cadastres qui nécessitent le nettoyage des canalisations pour permettre l'examen visuel du réseau et l'entretien normal des réseaux pour assurer leur bon fonctionnement. Actuellement, les PCRA (produits de curage des réseaux d'assainissement) sont reçus et traités gratuitement au centre de traitement de la station d'épuration de Liège-Oupeye.

Réception de produits de curage des réseaux



Réception de gadoues de fosses septiques



Une réflexion est en cours à la SPGE d'une part, pour déterminer la répartition spatiale de centres de regroupement et de centres de traitement sur le territoire wallon et, d'autre part, pour éventuellement établir un tarif.

En 2015, l'AIDE a lancé trois essais pilotes de centre de regroupement de PCRA sur le territoire de la province de Liège.

Ces essais pilotes sont réalisés au sein de stations d'épuration de moyenne et de grande capacité, facile d'accès, comprenant du personnel permanent et pourvues de lits de séchage permettant la réception des produits de curage. Ces stations d'épuration sont celles d'Engis, de Membach (Baelen) et de l'Yerne (Oreye).

Le service rendu aux communes comprend la réception des produits de curage dans un lit de séchage, le traitement des percolas au sein de la station d'épuration, le transport et le traitement de la fraction solide vers le centre de traitement de Liège-Oupeye.

Les modalités techniques, administratives et financières du service font l'objet d'une convention pilote (module 4 – Traitement des déchets de réseaux) dont le modèle a été approuvé par le Conseil d'administration de l'AIDE en sa séance du 4 janvier 2016.

Le service étant à moyen terme rendu à l'ensemble des villes et communes de la province de Liège, le coût de prise en charge des PCRA dans les ouvrages de l'AIDE a été mutualisé.

Actuellement ce coût est fixé à 34,21 € hors TVA la tonne de matière brute déversée.

Dans le cadre de cette convention pilote, huit communes ont signé la convention et plusieurs communes ont manifesté un vif intérêt. La convention leur a été transmise pour suite.

En 2018, 48 villes et communes ont bénéficié de ce service, pour un total de 4.507 tonnes de déchets de réseaux et une production de 1.144 tonnes de sable lavé, valorisé vers des filières de recyclage « Travaux publics ».

Bassin d'orage



Bassin d'orage végétalisé



5.2. ÉVALUATION

L'année 2013 a été l'année de démarrage du projet qui trouve progressivement son rythme et ses méthodes. Il est encore difficile d'établir un bilan significatif de ces quatre années d'activité. Toutefois, il peut être affirmé que, malgré une publicité limitée, les services aux communes suscitent un intérêt certain et toujours croissant auprès des affiliés.

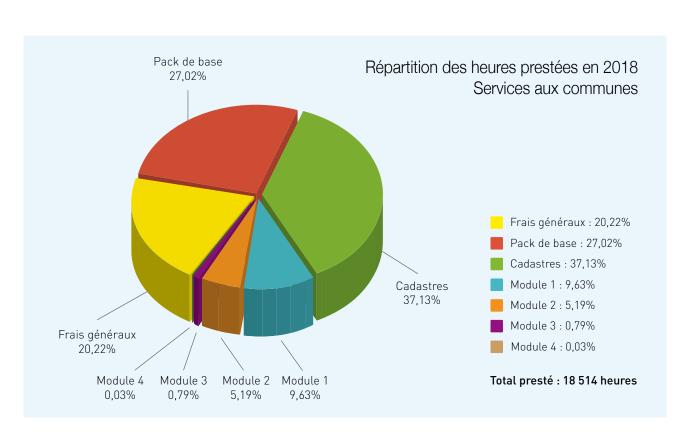
Les services qui étaient déjà rendus antérieurement, et que la mise en place d'un département spécifique a simplement mieux structurés, assurent un volume constant d'activité et ont évidemment confirmé leur progression.

D'autres services ont fait et font encore l'objet de réflexions au sujet de leur développement durant 2018, notamment les domaines de l'exploitation des réseaux et de la cartographie des réseaux. Dans ce dernier domaine, l'AIDE a entamé le développement d'un service d'accès, pour les communes et pour ses propres services, aux données cartographiques issues des cadastres des réseaux via une plateforme WEB. Ce service sera opérationnel dans le courant de l'année 2019.

De manière générale, ces nouveaux services nécessitent un temps de mise au point avant d'être pleinement opérationnels et efficaces.

2018 aura été l'année du développement de la cellule « Cadastre – SIG » et de la cartographie des réseaux en vue d'améliorer la visualisation des réseaux et rendre les données plus accessibles.

En termes de prestations, en 2018, environ 18 500 heures ont été prestées par le personnel de l'AIDE dans le cadre des services rendus aux communes. Elles sont réparties selon le schéma ci-après.



5.3. AUTRES SERVICES

Au-delà de ses relations privilégiées avec ses associés, l'AIDE rend divers services à la société en relation avec ses compétences et son domaine d'activités.

Le coût de ces prestations est couvert au travers de conventions ou grâce au subside provincial.

Nous remercions encore ici, au nom de notre Association et de tous ses associés, la Province pour l'aide efficace qu'elle apporte.

Étudiants

L'AIDE participe également à des jurys de fin d'études, suivi de stages et mémoires d'étudiants, etc. :

- Polygone de l'Eau de Verviers ;
- Institut Supérieur Industriel Agronomique de Huy ;
- Athénée Royal de Soumagne ;
- HENALUX:
- Saint-Luc Liège Ecole supérieure des arts.

Contrôle à l'installation de systèmes d'épuration individuelle

Les bases légales de la gestion publique de l'assainissement autonome (GPAA), considérée comme étant une des mesures permettant d'atteindre les objectifs fixés par la Directive cadre sur l'eau (D.C.E.), ont été posées par l'adoption par le Gouvernement wallon, le 23 juin 2016, du décret modifiant le Code de l'Environnement, le Code de l'Eau et divers décrets en matière de déchets et de permis d'environnement (M.B. 8 juillet 2016) ainsi que par l'arrêté du Gouvernement wallon du 1er décembre 2016. Le Gouvernement wallon a ainsi chargé la SPGE de la gestion publique de l'assainissement autonome (GPAA), nouvelle compétence qui a été inscrite dans son nouveau contrat de gestion.

La GPAA vise également à harmoniser la situation des citoyens vis-à-vis de ses droits et devoirs en matière d'assainissement de ses eaux usées, que le régime d'assainissement soit collectif ou autonome.

Sa mise en œuvre est effective depuis le 1er janvier 2018.

Dans le cadre de cette nouvelle activité de la SPGE, par avenant au contrat de collecte et d'épuration, approuvé par le Conseil d'administration lors de sa séance du 9 octobre 2017, l'AIDE est chargée d'assurer quatre nouvelles missions sur le territoire de la province de Liège :

- les contrôles des systèmes d'épuration individuelle (SEI), dont :
 - les contrôles au premier fonctionnement (entre 6 et 9 mois après la mise en service) ;
 - les contrôles périodiques (au moins une fois tous les huit ans) ;
 - les contrôles approfondis pour les trois premières réalisations d'installateurs en demande de certification ;
 - les contrôles de reprise des SEI existants dans la GPAA ;
- un rôle de proximité et de sensibilisation des différents publics cibles (communes et particuliers) ;
- la participation au suivi de la plateforme informatique de la GPAA (appelée SIGPAA), mise en place et gérée par la SPGE (encodages, recherches);
- les relations avec les vidangeurs agréés pour les boues excédentaires relevant de la GPAA.

On notera que :

- les contrôles à l'installation des SEI mis en place par des installateurs non certifiés (par exemple : autoconstruction) ne relèvent pas de la GPAA et sont payés directement par le particulier ;
- les matières de vidange des fosses septiques et les boues excédentaires des SEI restent acceptées dans les stations d'épuration de l'AIDE équipées d'installations de réception de celles-ci ;
- le transport et le traitement de ces matières sont pris en charge par la GPAA à l'exception de celles provenant des communes productrices d'eau potabilisable qui n'auraient pas signé de contrat d'assainissement avec la SPGE.

Une cellule spécifique assure cette mission sur l'ensemble de la province de Liège.

Sur l'exercice 2018, l'activité de la cellule « GPAA » a concerné :

- 44 contrôles approfondis;
- 219 contrôles de reprise ;
- 20 contrôles à l'installation.

Il est à noter que les contrôles de premier fonctionnement qui interviennent dans un délai de 6 à 9 mois après l'installation d'un SEI réalisé par un installateur certifié, devraient débuter dans le courant du second semestre de l'année 2019.

Pour les contrôles périodiques qui sont planifiés à l'initiative de la SPGE, ceux-ci sont fonction de la taille du système d'épuration individuelle, la majorité des contrôles périodiques interviendront en 2026 pour les unités (5 à 20 EH) d'épuration qui représente le plus grand pourcentage (supérieur à 90%) des installations mises en place.

Pour information, la fréquence de réalisation de ces contrôles est la suivante :

- Unité (5 à 20 EH) : 8 ans ;
- Installation (21 à 99 EH): 5 ans ;
- Station (100 EH et plus) : 2 ans.

Réception et traitement de matières de vidange de fosses septiques

Les systèmes d'épuration individuelle doivent être régulièrement entretenus et vidangés. L'AIDE exploite neuf centres de réception et de traitement des matières issues de la vidange de ces systèmes. Ces centres sont répartis sur le territoire de la province de Liège et sont localisés dans les stations d'épuration d'Amay, Avernas-le-Baudoin, Aywaille, Embourg, Herve, Malmedy, Membach, Sankt-Vith et Wegnez.

Seuls des vidangeurs détenteurs d'un agrément octroyé par le Service Public de Wallonie et conventionnés auprès de l'AIDE sont autorisés à accéder aux centres repris ci-avant. Le coût du traitement est gratuit pour le particulier et est pris entièrement en charge par la SPGE.

En 2018, ce sont 32.347 m³ de matières de vidange qui ont été reçus et traités dans les centres exploités par l'AIDE

Réponse aux demandes d'impétrants

L'AIDE répond aux demandes de plans de ses ouvrages d'assainissement et de démergement, y compris pour les câbles électriques et la fibre optique concernant tous travaux exécutés sur l'ensemble des territoires communaux de la Province de Liège.

Pour ce faire, l'AIDE utilise la plateforme KLIM-CICC, dont un des objectifs majeurs est d'accroitre la sécurité des travailleurs et celle des riverains.

Evolution de la demande

Service	2016	2017	2018
Réponse aux demandes d'impétrants	5.547	5.334	6.009

POWALCO

L'AIDE est inscrite à la **P**latef**0**rme **WAL**lonne de **C0**ordination, POWALCO, suite à l'entrée en vigueur au 1^{er} avril 2018 du décret du 30 avril 2009 et de ses arrêtés d'exécution relatifs à l'information, la coordination et l'organisation des chantiers sous, sur et au-dessus des voiries ou des cours d'eau.

La plateforme informatique POWALCO offre aux communes, comme aux gestionnaires de câbles et canalisations, un outil unique permettant de :

- s'échanger des informations sur les chantiers ;
- se coordonner de manière simplifiée ;
- répondre aux obligations du décret impétrants ;
- éviter la succession de multiples chantiers ;
- réduire les problèmes de mobilité et de sécurité qui y sont liés ;
- programmer plus efficacement les investissements à court et long terme ;
- traiter plus rapidement et plus simplement les autorisations d'ouverture de voirie.

En 2018, l'AIDE a répondu à 474 demandes d'appel à coordination initiées par les autres gestionnaires de câbles, de canalisations ou de voirie et a introduit 105 chantiers pour simple information, appel à coordination ou demande d'autorisation sur le territoire de la Province de Liège.



6. COOPÉRATIONS HORIZONTALES

Les trois intercommunales liégeoises AIDE, CILE et SPI, après avoir constaté que leurs compétences respectives étaient complémentaires et non redondantes, ont signé une convention-cadre de coopération de type horizontal, visant notamment la mutualisation des connaissances, la mutualisation des services, la minimisation des coûts, l'efficacité et l'efficience, l'amélioration de la relation et du service aux communes et aux clients, la bonne gouvernance en matière de gestion intégrée et durable de l'eau et de la ressource et l'utilisation rationnelle de l'eau et de l'énergie par des moyens diversifiés.

La convention précise également les catégories de prestations sur lesquelles porte la coopération.

Cette convention a été ratifiée par le Conseil d'administration de l'AIDE le 4 janvier 2016, par le Bureau exécutif de la SPI le 15 janvier 2016 et par le Conseil d'administration de la CILE le 16 février 2016.

Un Comité de suivi a été créé et placé sous l'égide des directions générales des trois intercommunales parties de la convention

Il a pour objectif principal de veiller à la mise en œuvre effective de la convention-cadre de coopération AIDE – CILE - SPI en veillant aux objectifs fixés par ladite convention et à l'intérêt des parties prenantes. Il assure le suivi et la concrétisation de cette convention notamment en recensant les possibilités de coopération, en les classant dans l'une ou l'autre des catégories fixées par la convention-cadre et en en évaluant les potentialités pour les parties concernées. Il établit également les conventions particulières qui sont nécessaires, les soumet à l'approbation des instances respectives et en assure le suivi concret et l'évaluation régulière.

Il rapporte autant que nécessaire auprès des instances de chaque partie.

Le comité de suivi a été mis en place en date du 1^{er} avril 2016 et les termes de son mandat ont été approuvés le 4 mai 2016.

Le Comité s'est réuni le 22 février 2018 à la station de pompage n°6 de Seraing, la réunion d'automne ayant été reportée en 2019 pour des questions d'agenda.

En dehors des réunions de suivi, de nombreux contacts ont eu lieu sur des sujets particuliers (marchés publics, maintenance HVAC, gardiennage, éco-pâturage, etc.) entre les partenaires concernés.

Comme le prévoit la convention-cadre, des conventions particulières ont été établies entre parties.

a) Surveillance de travaux de la CILE par l'AIDE

La convention particulière entre la CILE et l'AIDE, établie dans le cadre d'une convention-cadre bipartite antérieure et signée le 4 juin 2015, par laquelle l'AIDE assure la surveillance de certains chantiers d'investissements de la CILE, a été intégrée dans le suivi du comité.

En 2018, cette convention particulière a concerné le marché de travaux de la CILE de dédoublement de l'adduction du Néblon et interconnexion Néblon-Modave, phase 2C2. Les prestations de surveillance par l'AIDE ont été rémunérées selon les taux prévus dans la convention particulière. Cette surveillance a représenté 320 heures de prestations en 2018

Les deux parties sont pleinement satisfaites de l'exécution de cette convention.

Cette collaboration se poursuit en 2019 avec le chantier de dédoublement de l'adduction du Néblon et interconnexion Néblon-Modave, phase 3 et le chantier conjoint d'égouttage et de pose des collecteurs de Comblain-au-Pont en rive gauche de l'Ourthe, au cours duquel l'AIDE assurera la surveillance des travaux de remplacement de la conduite d'adduction de la CILE.

b) Gestion des travaux de la SPI par l'AIDE

La convention particulière entre la SPI et l'AIDE par laquelle l'AIDE assure la gestion de certains chantiers d'infrastructure de la SPI a été signée le 20 janvier 2016. Elle a concerné, en 2018 :

- le dossier du SAR dit « Sartel » à Houtain-Saint-Siméon ;
- le site HDB à Verviers :
- le site de et à Braives (équipements et aménagement d'un îlot d'entreprises) ;

ce qui représente 229 heures prestées en 2018. Les deux parties sont pleinement satisfaites de l'exécution de cette convention.

Cette collaboration se poursuivra en 2019.

c) Traitement des eaux de régénération des colonnes échangeuses d'ions du site de Waroux

La convention particulière entre la CILE et l'AIDE vise à assurer le traitement dans la station d'épuration d'Awans exploitée par l'AIDE des eaux usées de la station de traitement des eaux potables de Waroux exploitée par la CILE.

Cette convention a pris effet le 4 février 2016.

En 2018, 1.055 m³ d'eaux usées ont été traités.

d) Endoscopie de l'égouttage du parc d'activités économiques d'Eupen.

En 2018, l'AIDE a réalisé pour compte de la SPI l'endoscopie de l'égouttage du parc d'activités économiques d'Eupen.

E. POLITIQUE DE COMMUNICATION

L'AIDE souhait répondre concrètement à la nécessité d'information des citoyens.

A cette fin, elle est systématiquement présente à toutes les manifestations sur le thème de l'eau.

L'AIDE a participé à diverses manifestations telles que la journée wallonne de l'eau en ouvrant les stations d'épuration d'Avernas-le-Baudouin et d'Awans en collaboration avec les contrats rivière Geer et Dyle-Gette et à la journée du Patrimoine dont le thème était « Le Patrimoine insolite, les dessous du Patrimoine » en ouvrant les portes de la station de pompage n°6 de Seraing.

L'AIDE organise régulièrement des visites guidées de ses sites. Elle a également accueilli les Classes d'Eau et l'asbl Place aux Enfants ainsi que diverses délégations étrangères dans le cadre de formations sur les métiers liés à l'eau.

Plus de 3500 visiteurs se sont rendus sur nos sites

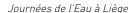
Les dossiers pédagogiques Au Fil de l'Eau et Bon Voyage l'Eau destinés aux enseignants des classes maternelles et primaires ont été distribués ainsi qu'un calendrier scolaire réalisé par Aquawal.

Le petit livre des toilettes réalisé également par Aguawal a été diffusé.

En 2018, l'AIDE a participé au festival « Eau et Climat » qui proposait le film « Le sourcier des temps modernes » en présence d'Alain Gachet à la Cité Miroir pour le public et à la station d'épuration de Liège-Oupeye pour le scolaire.

En 2018 l'AIDE a eu l'occasion participé à quelques reportages ou interview télévisés.

En 2018, le site Internet de l'AIDE a été entièrement remanié en vue d'une meilleure accessibilité aux informations. Il a comptabilisé 9.352 visites entre la mise en route du nouveau site et le 31 décembre 2018.





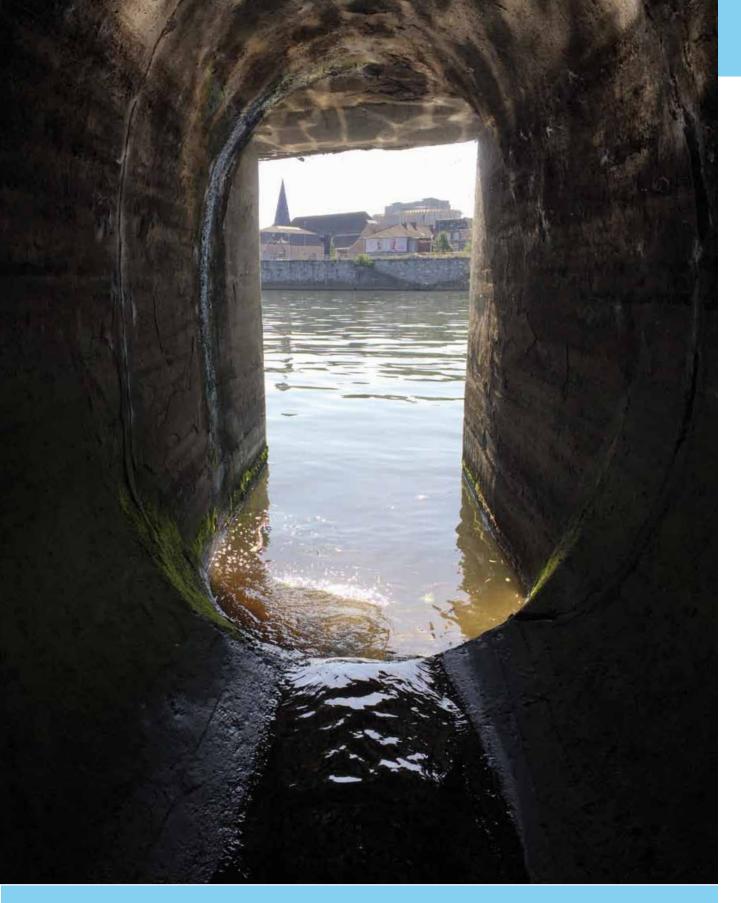
Journée du Patrimoine - Station de Pompage n° 6 de Seraing



Un bon tuyau:

Lingettes, serviettes, ...





1	BILAN – RÉSULTATS – ANNEXES	76
2	LISTES DES ADJUDICATAIRES DES MARCHÉS PUBLICS ADJUGÉS DURANT L'EXERCICE 2018	92
3	RAPPORT DE GESTION	10
4	RAPPORT SPÉCIFIQUE RELATIF AUX PRISES DE PARTICIPATIONS	
5	RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ DE RÉMUNÉRATION	



1. BILAN – RÉSULTATS – ANNEXES

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2018

LES COMPTES ANNUELS ET ANNEXES SERONT DÉPOSÉS À LA BNB APRÈS APPROBATION PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

	2018		2017	
ACTIF	Montants	Totaux	Montants	Totaux
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		0,00		0,00
ACTIFS IMMOBILISÉS		395 403 626,39		395 826 937,57
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		0,00		0,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		308 895 572,66		316 326 974,52
Terrains et constructions Installations, machines et outillage Mobilier et matériel roulant Location financement Autres immobilisations corporelles Immobilisations en cours	35 640 891,18 69 248,06 42 348,67 272 949 261,67 193 823,08		39 141 196,30 52 007,26 42 849,35 276 897 098,53 193 823,08	,
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		86 508 053,73		79 499 963,05
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation Autres immobilisations financières	356 275,20 86 151 778,53		356 275,20 79 143 687,85	
ACTIFS CIRCULANTS		80 770 653,36		87 870 379,52
CRÉANCES À PLUS D'UN AN		2 871 132,82		5 123 035,57
Créances commerciales Autres créances	2 871 132,82		5 123 035,57	
STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXÉCUTION		20 944 930,75		22 285 631,56
Commandes en cours d'exécution	20 944 930,75		22 285 631,56	
CRÉANCES À UN AN AU PLUS		18 964 300,37		16 990 610,42
Créances commerciales Autres créances	11 711 929,51 7 252 370,86		8 813 755,57 8 176 854,85	
PLACEMENTS DE TRÉSORERIE		15 489 553,59		23 899 479,80
Actions propres Autres placements	15 489 553,59		23 899 479,80	
VALEURS DISPONIBLES		17 944 202,01		14 990 114,45
COMPTES DE RÉGULARISATION		4 556 533,82		4 581 507,72
		476 174 279,75		483 697 317,09

2018 2017 **PASSIF** Montants Totaux Montants Totaux **CAPITAUX PROPRES** 114 101 546,56 116 579 864,90 48 412 794,48 **CAPITAL** 43 485 211,24 85 942 108,98 78 656 124,04 Capital souscrit 37 529 314,50 35 170 912,80 Capital non appelé (-) **PLUS-VALUES DE RÉÉVALUATION** 189 146,66 189 146,66 **RÉSERVES** 18 127 803,65 22 053 926,08 Réserve légale 207 234,40 207 234,40 Réserves indisponibles 17 920 569,25 21 846 691,68 Réserves disponibles **BÉNÉFICE REPORTÉ** 0,00 134 575,10 SUBSIDES REÇUS EN CAPITAL 47 371 801,77 50 717 005.82 PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS 4 151 815,53 3 938 681,05 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES 4 151 815,53 3 938 681,05 1 292 200,00 991 100,00 Pensions Grosses réparations et gros entretiens 700 000,00 700 000,00 2 159 615,53 2 247 581,05 Autres risques et charges **DETTES** 357 920 917,66 363 178 771,14 **DETTES À PLUS D'UN AN** 301 390 207,13 304 614 150,41 Dettes de location-financement 263 860 889,93 269 443 234.91 Autres dettes 37 529 317,20 35 170 915,50 **DETTES À UN AN AU PLUS** 50 185 720,43 49 913 336,06 Dettes à plus d'un an échéant dans l'année 18 880 385,33 17 498 111,19 Dettes financières Dettes commerciales 5 338 017,66 4 650 331,97 19 033 672,57 Acomptes recus sur commande 17 057 428,44 Dettes fiscales, salariales et sociales 4 337 406,47 3 583 913,55 Autres dettes 2 596 238,40 7 123 550,91 **COMPTES DE RÉGULARISATION** 6 344 990,10 8 651 284,67 476 174 279,75 483 697 317,09

RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018

2018 2017 **COMPTE DE RÉSULTATS** Montants Totaux **Montants** Totaux **VENTES ET PRESTATIONS** 69 132 249,34 67 318 214,19 65 179 471,78 69 247 397,09 Chiffre d'affaires 1 356 034,77 -4 578 746,52 Variation des en-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution Production immobilisée Autres produits d'exploitation 2 596 742,79 2 649 563,62 **COÛT DES VENTES ET PRESTATIONS** 64 029 810.43 56 298 821.18 22 534 392.03 19 298 007.43 Services et biens divers Rémunérations, charges sociales et pensions 22 361 675,46 22 343 466,56 Amortissements et réductions de valeur sur 15 923 028,74 15 281 749,41 frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles Réductions de valeur sur stocks, sur 2 857 347,90 -158 302,15 commandes en cours d'éxécution et sur créances commerciales : (dotations, utilisations et reprises) 213 134,48 -571 337,25 Provisions pour risques et charges: (dotations, utilisations et reprises) Autres charges d'exploitation 140 231,82 105 237,18 **BÉNÉFICE (PERTE) D'EXPLOITATION** 5 102 438,91 11 019 393,01 PRODUITS FINANCIERS 5 393 746,42 4 171 840,41 107 127.34 489 855.67 Produits des immobilisations financières 39 371.62 Produits des actifs circulants 54 387,20 5 247 247,46 3 627 597,54 Autres produits financiers **CHARGES FINANCIÈRES** 14 556 882,86 15 155 869,56 14 489 658.45 15 012 421,43 Charges des dettes Réductions de valeur sur actifs circulants 40 158,86 13 390,18 autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales : dotations, utilisations et reprises) 27 065,55 130 057,95 Autres charges financières **PRODUITS EXCEPTIONNELS** 0.00 0.00 **CHARGES EXCEPTIONNELLES** 0,00 0,00 BÉNÉFICE (PERTE) DE L'EXERCICE AVANT IMPÔTS -4 060 697,53 35 363,86 PRÉLÈVEMENTS SUR LES IMPÔTS DIFFÉRÉS 0,00 0,00

	2018		201	7
COMPTE DE RESULTATS (SUITE)	Montants	Totaux	Montants	Totaux
TRANSFERT AUX IMPÔTS DIFFÉRÉS		0,00		0,00
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT		0,00		0,00
BÉNÉFICE (PERTE) DE L'EXERCICE		-4 060 697,53		35 363,86
PRÉLÈVEMENTS SUR LES RÉSERVES IMMUNISÉES		0,00		0,00
TRANSFERT AUX RÉSERVES IMMUNISÉES		0,00		0,00
BÉNÉFICE (PERTE) DE L'EXERCICE À AFFECTER		-4 060 697,53		35 363,86

	201	18	201	7
AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS	Montants	Totaux	Montants	Totaux
BÉNÉFICE (PERTE) À AFFECTER		-3 926 122,43		134 575,10
Bénéfice (perte) de l'exercice à affecter Bénéfice (perte) reporté de l'exercice précédant	-4 060 697,53 134 575,10		35 363,86 99 211,24	
PRÉLÈVEMENTS SUR LES CAPITAUX PROPRES		3 926 122,43		0,00
sur le capital et les primes d'émission sur les réserves AFFECTATIONS AUX CAPITAUX PROPRES	3 926 122,43	0,00	0,00	0,00
au capital et aux primes d'émission à la réserve légale aux autres réserves	0,00 0,00	3, 00	0,00 0,00	3,00
BÉNÉFICE (PERTE) À REPORTER		0,00		134 575,10
INTERVENTION D'ASSOCIÉS DANS LA PERTE		0,00		0,00
BÉNÉFICE À DISTRIBUER		0,00		0,00

ANNEXES

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (en €)

Valeur d'acquisition	
Au terme de l'exercice précédent	573 533,63
Mutation de l'exercice :	
 Acquisitions, y compris la production immoblisée 	
 Cessions et désaffectations (-) 	
 Transfert d'une rubrique à une autre (+) (-) 	
Au terme de l'exercice	573 533,63
Amortissements et Réductions de valeur	
Au terme de l'exercice précédent	573 533,63
Mutations de l'exercice :	
 Actés 	
 Repris car exécdentaires (-) 	
 Acquis de tiers 	
Annulés (-)	
Transfert d'une rubrique à une autre (+) (-)	
Au terme de l'exercice	573 533,63
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	0

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (en €)

	Terrains et constructions	Installations, machines et outillage	Mobilier et matériel roulant	Location- financement	Autres immob. Corporelles
Valeur d'acquisition					
Au terme de l'exercice précédent	268 945 450,02	2 284 626,22	1 225 829,70	373 424 898,80	198 398,08
 Mutation de l'exercice : Acquisitions, y compris la production immoblisée Cessions et désaffectations (-) Transfert d'une rubrique à une autre (+) (-) 		44 647,45 2 234,25	42 045,67 20 248,60	8 411 703,06 23 682,44	
Au terme de l'exercice	268 945 450,02	2 327 039,42	1 247 626,77	381 812 919,42	198 398,08
Plus-values					
Au terme de l'exercice précédent	11 922 228,12				
Mutations de l'exercice :					
 Actées 					
Acquises de tiers					
Annulées (-)					
Transfert d'une rubrique à une autre (+) (-)					
Au terme de l'exercice	11 922 228,12	0,00	0,00	0,00	0,00
Amortissements et Réductions de valeur					
	241 726 481,84	2 232 618,96	1 182 980,35	96 527 800,27	4 575,00
Réductions de valeur	241 726 481,84	2 232 618,96	1 182 980,35	96 527 800,27	4 575,00
Réductions de valeur Au terme de l'exercice précédent	241 726 481,84 3 500 305,12	2 232 618,96 26 512,95	1 182 980,35 42 546,35	96 527 800,27 12 353 664,32	4 575,00
Réductions de valeur Au terme de l'exercice précédent Mutations de l'exercice :					4 575,00
Réductions de valeur Au terme de l'exercice précédent Mutations de l'exercice : Actées					4 575,00
Réductions de valeur Au terme de l'exercice précédent Mutations de l'exercice : Actées Repris car excédentaires (-)					4 575,00
Au terme de l'exercice précédent Mutations de l'exercice : Actées Repris car excédentaires (-) Acquises de tiers Annulés (-) Transfert d'une rubrique		26 512,95	42 546,35 20 248,60	12 353 664,32	4 575,00 4 575,00
Au terme de l'exercice précédent Mutations de l'exercice : Actées Repris car excédentaires (-) Acquises de tiers Annulés (-) Transfert d'une rubrique à une autre (+) (-)	3 500 305,12	26 512,95 1 340,55	42 546,35 20 248,60 1 205 278,10	12 353 664,32 17 806,84	
Au terme de l'exercice précédent Mutations de l'exercice : Actées Repris car excédentaires (-) Acquises de tiers Annulés (-) Transfert d'une rubrique à une autre (+) (-) Au terme de l'exercice Valeur comptable nette	3 500 305,12 245 226 786,96	26 512,95 1 340,55 2 257 791,36	42 546,35 20 248,60 1 205 278,10	12 353 664,32 17 806,84 108 863 657,75	4 575,00
Réductions de valeur Au terme de l'exercice précédent Mutations de l'exercice : Actées Repris car excédentaires (-) Acquises de tiers Annulés (-) Transfert d'une rubrique à une autre (+) (-) Au terme de l'exercice Valeur comptable nette au terme de l'exercice	3 500 305,12 245 226 786,96	26 512,95 1 340,55 2 257 791,36	42 546,35 20 248,60 1 205 278,10	12 353 664,32 17 806,84 108 863 657,75	4 575,00

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (en €)

	Entreprises avec un lien de participation	Autres entreprises
PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	789 475,20	79 143 687,85
Mutation de l'exercice :		
 Acquisitions, y compris la production immoblisée Cessions et retraits (-) Transfert d'une rubrique à une autre (+) (-) 		7 273 531,68 265 441,00
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	789 475,20	86 151 778,53
Plus-values au terme de l'exercice		
Mutations de l'exercice :		
 Actées Acquises de tiers Annulées (-) Transfert d'une rubrique à une autre (+) (-) 		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		
Mutations de l'exercice : Actées Repris car excédentaires (-) Acquises de tiers Annulées (-) Transfert d'une rubrique à une autre (+) (-) Montant non appelé au terme de l'exercice	-433 200,00	
Promitant non appete au terme de l'éxercite	-433 200,00	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	356 275,20	86 151 778,53

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DETENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES (en €)

(comptes annuels arrêtés au 31/12/2017)

	Droits socia	aux détenus	Données extraites de annuels disponib	
Dénomination	Nombre	%	Capitaux propres	Résultat net
AQUAWAL	746	12	3 130 434	66 824
TERRANOVA	435	12,5	1 702 216	241 971

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE, AUTRES PLACEMENTS (en €)

	Exercice	Exercice précédent
ACTIONS ET PARTS	2 478 682,78	9 891 282,94
Valeur comptable augmentée du montant non appelé Montant non appelé (-)	2 478 682,78	9 891 282,94
TITRES À REVENU FIXE	5 267 318,40	5 920 350,90
dont émis par des établissements de crédit	5 267 318,40	5 920 350,90
COMPTES À TERME DÉTENUS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	7 743 552,41	8 087 845,96
Avec une durée résiduelle ou de préavis :		
d'un mois au plus	53 552,41	47 845,96
 de plus d'un mois à un an au plus 	5 000 000,00	5 000 000,00
de plus d'un an	2 690 000,00	3 040 000,00
AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE NON REPRIS CI-AVANT	0,00	0,00

COMPTES DE RÉGULARISATION (en €)

Charges à reporter (principalement salaires payés anticipativement)	707 043,14
Produits acquis : prorata de charges financières de leasing + s/produits financiers	3 849 490,68

ÉTAT DU CAPITAL (en €)	Montants	Nombre d'actions
CAPITAL SOCIAL		
Capital souscrit		
Au terme de l'exercice précédent	78 656 124,04	
Souscription des communes au Capital Agglomération	5 022 164,00	
Souscription des communes au Capital Zone	2 263 820,94	
Au terme de l'exercice	85 942 108,98	
Représentation du capital		
Catégorie d'actions		
Capital A	504 000,00	14 000
Capital B	1 344 708,00	37 353
Capital C1	25 236,00	701
Capital C2	83 869 764,98	100
Capital D	198 400,00	80
Actions nominatives ou au porteur		
Nominatives		52 234
Au porteur		
	Montant non appelé	Montant appelé non versé
CAPITAL NON LIBÉRÉ	37 529 314,50	3 464 926,92

PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES (en €)

Provisions pour Service social 160 000,00
Provisions pour litiges 1999 615,53

ÉTAT DES DETTES (en €)

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE	échéant dans l'année	Ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	ayant plus de 5 ans à courir
DETTES FINANCIÈRES			
Emprunts subordonnés			
Emprunts obligataires non subordonnés			
Dettes de locationsfinancement et assimilées	13 803 968,93	52 084 065,80	211 776 824,13
Etablissements de crédit			
DETTES COMMERCIALES			
Fournisseurs			
Effets à payer			
Acomptes reçus sur commandes			
Autres dettes (SPGE. – Capital D)	5 076 416,40	10 655 049,20	26 874 268,00
TOTAL	18 880 385,33	62 739 115,00	238 651 092,13

DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)	Dettes (ou partie des dettes) garanties par les pouvoirs publics belges
DETTES FINANCIÈRES	
Emprunts subordonnés	
Emprunts subordonnés	
Dettes de locations-financement et assimilées	277 664 858,86
Etablissements de crédit	
Autres emprunts	
DETTES COMMERCIALES	
Fournisseurs	
Effets à payer	
ACOMPTES REÇUS SUR COMMANDES	
DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES	
Impôts	
Rémunérations et charges sociales	
AUTRES DETTES	
TOTAL	277 664 858,86

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

(en **€**)

IMPÔTS (RUBRIQUE 450/3 DU PASSIF)	
Dettes fiscales échues	
Dettes fiscales non échues	108 591,38
Dettes fiscales estimées	
RÉMUNÉRATIONS ET CHARGES SOCIALES (RUBRIQUE 454/9 DU PASSIF)	
Dettes échues entre l'Office National de Sécurité Sociale	
Autres dettes salariales et sociales	4 228 815,09

COMPTES DE RÉGULARISATION (en €)

Charges à imputer (principalement prorata de charges financières de leasing)	3 473 857,36
Produits à reporter (plus-value de l'opération de sale and lease back portant sur la cession des installations d'épuration)	2 871 132,74

RÉSULTATS D'EXPLOITATION (en €)

EPURATION DEMERGEMENT EGOUTTAGE PRIORITAIRE Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des Pouvoirs Publics	5 179 471,77 5 597 749,31 7 521 015,10 2 060 707,36 292 638,00
DEMERGEMENT EGOUTTAGE PRIORITAIRE Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des Pouvoirs Publics	7 521 015,10 2 060 707,36
EGOUTTAGE PRIORITAIRE Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des Pouvoirs Publics	2 060 707,36
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des Pouvoirs Publics	, i
	292 638,00
TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL	
Nombre total à la date de clôture	255
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	257,6
Nombre effectif d'heures prestées	484 018
FRAIS DE PERSONNEL (RUBRIQUE 62)	
Rémunérations et avantages sociaux directs	5 563 276,10
Cotisations patronales d'assurances sociales	5 831 269,43
Primes patronales pour assurances extra-légales	
Autres frais de personnel	967 129,93
Pensions de retraite et de survie	
PROVISIONS POUR PENSIONS (COMPRISES DANS LA RUBRIQUE 635/7)	
Dotations (+): utilisations et reprises (-)	301 100,00
RÉDUCTIONS DE VALEUR (RUBRIQUE 631/4)	
Sur stocks et commandes en cours	
 Actées 	3 038 317,50
reprises (-)	341 581,92
Sur créances commerciales	
 Actées 	160 612,32
reprises (-)	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (RUBRIQUE 635/7)	
Dotations	498 663,98
Utilisations et reprises (-)	285 529,50
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION (RUBRIQUE 640/8)	
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	108 757,22
Autres	31 474,60
PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE	
Nombre total à la date de clôture	0
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	4,9
Nombre effectif d'heures prestées	7 911
Frais pour l'entreprise	254 204,44

RÉSULTATS FINANCIERS (en €)

AUTRES PRODUITS FINANCIERS (RUBRIQUE 750/6)	
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats	
Subsides en capital	3 345 204,05
 Subsides en intérêts 	
Plus-value de réalisation s/actifs circulants (vente de titres)	1 678 309,11
Produits financiers sur escompte créance LT	223 734,30
INTÉRÊTS ET CHARGES FINANCIÈRES PORTÉS À L'ACTIF	
RÉDUCTIONS DE VALEUR SUR ACTIFS CIRCULANTS (RUBRIQUE 651)	
Actés	40 158,86
Reprises (-)	
VENTILATION DES AUTRES CHARGES FINANCIÈRES	
Frais bancaires	5 913,55
Moins-value sur réalisation d'actifs circulants (-)	21 152,00

RÉSULTATS EXCEPTIONNELS (en €)

AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS (RUBRIQUE 764/9)	
AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES (RUBRIQUE 664/8)	

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT (en €)

Impôts sur le résultat de l'exercice

AUTRES TAXES ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS (en €)

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE PORTÉES EN COMPTE :	
à l'entreprise (déductibles)	9 825 462,65
par l'entreprise	13 427 422,84
MONTANTS RETENUS À CHARGE DE TIERS, AU TITRE DE :	
précompte professionnel	4 927 152,31
précompte mobilier	

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (en €)

GARANTIES RÉELLES	
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise	
sur ses actifs propres pour sureté des dettes et engagements de l'entreprise	
Gages sur d'autres actifs – valeur comptable des actifs gagés	272 949 261,67
ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS	
option d'achat pour contrats de leasing existants	
option a deflat pour contrats de teasing existants	
option d'achat pour contrats de leasing des stations d'épuration en construction	
option d'achat pour contrats de leasing des stations d'épuration en construction AUTRES ENGAGEMENTS HORS BILAN	457 124,45
option d'achat pour contrats de leasing des stations d'épuration en construction AUTRES ENGAGEMENTS HORS BILAN DONT CEUX NON SUSCEPTIBLES D'ÊTRE QUANTIFIÉS	457 124,45 4 926 176,05
option d'achat pour contrats de leasing des stations d'épuration en construction AUTRES ENGAGEMENTS HORS BILAN DONT CEUX NON SUSCEPTIBLES D'ÊTRE QUANTIFIÉS cautions adjudicataires pour travaux d'assainissement bis (démergement)	·
option d'achat pour contrats de leasing des stations d'épuration en construction AUTRES ENGAGEMENTS HORS BILAN DONT CEUX NON SUSCEPTIBLES D'ÊTRE QUANTIFIÉS cautions adjudicataires pour travaux d'assainissement bis (démergement) cautions adjudicataires pour travaux d'assainissement (épuration)	4 926 176,05
option d'achat pour contrats de leasing des stations d'épuration en construction AUTRES ENGAGEMENTS HORS BILAN DONT CEUX NON SUSCEPTIBLES D'ÊTRE QUANTIFIÉS cautions adjudicataires pour travaux d'assainissement bis (démergement) cautions adjudicataires pour travaux d'assainissement (épuration) cautions adjudicataires pour travaux d'égouttage prioritaire	4 926 176,05 2 576 189,64

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION (en €)

AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION	
Participations	356 275,20

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC (en €)

LES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS, PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ÊTRE LIÉS À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTROLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES.

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour aurant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable	
Aux administrateurs et gérants	174 475,86
Aux anciens administrateurs et gérants	
Aux anciens aurimistrateurs et gerants	
LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIES) :	
LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST	15 638,00

BILAN SOCIAL

I. ÉTAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL

	Total	Hommes	Femmes
Au cours de l'exercice			
Nombre moyen de travailleurs			
Temps plein	252,3	223,7	28,6
Temps partiel	6,6	3	3,6
Total en équivalents temps plein (ETP)	257,6	226,2	31,4
Nombre d'heures effectivement prestées			
Temps plein	474 726	422 020	52 706
Temps partiel	9 292	4 036	5 256
Total	484 018	426 056	57 962
Frais de personnel			
Temps plein	21 801 116,82	18 996 083,83	2 805 032,99
Temps partiel	560 558,64	267 354,03	293 204,61
Total	22 361 675,46	19 263 437,86	3 098 237,60
Au cours de l'exercice précédent			
Nombre moyen de travailleurs	259,5	229,6	29,9
Nombre effectif d'heures prestées	490 141	434 969	55 172
Frais de personnel	22 343 466,56	19 552 546,09	2 790 920,47
A la date de clôture de l'exercice	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel Par type de contrat de travail	249	6	253,8
Contrat à durée indéterminée	246	6	250,8
Contrat à durée déterminée	3,0		3,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini			
Contrat de remplacement			
Par sexe et niveau d'études			
Hommes	220	3	222,4
de niveau primaire	12		12
de niveau secondaire	125		125
de niveau supérieur non universitaire	49	3	51,4
de niveau universitaire	34		34
Femmes	29	3	31,4
de niveau primaire			
de niveau secondaire	7		7
de niveau supérieur non universitaire	14	2	15,6
de niveau universitaire	8	1	8,8
Par catégorie professionnelle	_		
Personnel de direction	5	,	5
Employés	106	6	110,8
Ouvriers	138		138
Autres			

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

Nombre moyen de personnes occupées Nombre effectif d'heures prestées Frais pour l'entreprise (en milliers d'€)

1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à a la disposition de l'entreprise
2,1	2,8
3 929	3 982
37 151,00	217 053,44

II. TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES	Temps plein	Temps partiel	Total en équivalents temps plein
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice	17		17
b. Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	13		13
Contrat à durée déterminée	4		4
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini			
Contrat de remplacement			

SORTIES	Temps plein	Temps partiel	Total en équivalents temps plein
a. Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice	23		23
b. Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	22		22
Contrat à durée déterminée	1		1
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini			
Contrat de remplacement			
c. Par motif de fin de contrat			
Pension	14		14
Prépension			
Licenciement	3		3
Autre motif (démission, décès)	6		6
dont le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants			

III. RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Total des initiatives en matière de formation professionnelle à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés Nombre d'heures de formation suivies Coût net pour l'entreprise

Hommes	Femmes
176 47 92	16 309
112 150,00	7 408,10

2. LISTE DES ADJUDICATAIRES DES MARCHÉS PUBLICS ATTRIBUÉS DURANT L'EXERCICE 2018

Conformément à la législation des marchés publics en vigueur pour les secteurs classiques et selon les seuils applicables en fonction de la date de publication des marchés, ces derniers sont, pour l'essentiel, passés de la manière suivante :

- pour les marchés de travaux : par procédure ouverte avec plusieurs critères d'attribution (anciennement appel d'offres général) pour les stations d'épuration, par procédure ouverte avec le prix comme seul critère d'attribution (anciennement adjudication publique) pour les autres ouvrages, avec publicité au niveau européen lorsque le seuil de publicité européenne est dépassé (5.548.000 € hors TVA);
- pour les marchés de services et de fournitures : par procédure négociée directe sans publication préalable (anciennement procédure négociée sans publicité) lorsque le montant du marché hors TVA est inférieur à 144.000 €, par procédure ouverte avec le prix comme unique critère (adjudication publique) dans le cas contraire, avec publicité au niveau européen lorsque le seuil de publicité européenne est dépassé (221.000 € hors TVA).

Les montants mentionnés dans les tableaux ci-après sont les montants à charge de l'AIDE, hors TVA.

Pour chaque marché considéré dans les tableaux ci-dessous, le mode de passation (MDP) est précisé par un chiffre correspondant à la nomenclature suivante :

- 1. procédure ouverte avec prix comme unique critère avec publicité au niveau européen
- 2. procédure ouverte avec prix comme unique critère avec publicité au niveau fédéral
- 3. procédure restreinte avec prix comme unique critère avec publicité au niveau européen
- 4. procédure restreinte avec prix comme unique critère avec publicité au niveau fédéral
- 5. procédure ouverte multicritère avec publicité au niveau européen
- 6. procédure ouverte multicritère avec publicité au niveau fédéral
- 7. procédure restreinte multicritère avec publicité au niveau européen
- 8. procédure ouverte multicritère avec publicité au niveau fédéral
- 9. procédure concurrentielle avec négociation
- 10. procédure négociée directe sans publication préalable
- 11. procédure d'extrême urgence
- 12. procédure négociée directe sans publicité préalable de faibles montants (sur simple facture acceptée)
- 13. procédure négociée directe avec publication préalable

	MARCHÉS 2018							
	DIRECTION INVESTISSEMENTS		DIRECTION SERVICES AUX COMMUNES		DIRECTION EXPLOITATION		DIRECTION ADMINISTRATION & FINANCES	
	Nombre de marchés	Montant total (€)	Nombre de marchés	Montant total (€)	Nombre de marchés	Montant total (€)	Nombre de marchés	Montant total (€)
Travaux	9	17 734 723,19 €	77	22 524 977,34 €	5	185 558,34 €	0	0,00€
Services	9	81 544,00 €	48	539 933,14 €	28	1 335 332,62 €	8	819 633,45 €
Fournitures	0	0,00€	0	0,00€	3	323 545,35 €	0	0,00€
Total	18	17 816 267,19 €	125	23 064 910,48 €	36	1 844 436,31 €	8	819 633,45 €

DIRECTION INVESTISSEMENTS

MARCHÉS DE TRAVAUX

DÉMERGEMENT (ASSAINISSEMENT-BIS)

ADJUDICATAIRE	MARCHÉ	MONTANT Htva	MDP
SM HYDROGAZ-TEGEC	AMONT - Remplacement de câbles HT - liaisons SP Jemeppe-darse - SP3Fl - 2 ^{ème} partie - Pose de câbles	586 234,76 €	9

ÉPURATION (ASSAINISSEMENT)

ADJUDICATAIRE	MARCHÉ	MONTANT Htva	MDP
SA COLAS BELGIUM	Collecteurs de Neuville - 2 ^{ème} partie	4 192 178,81 €	2
SA ECODREAM	Esplanade du Casino à Chaudfontaine, évacuation des terres issues du chantier	48 182,36 €	2
SA TEGEC	Station de pompage de Slins et conduite de refoulement	558 859,34 €	2
SA WILLEMEN INFRA	Collecteur de la Paix-Dieu, collecteur du ruisseau de la Froide-Pierre - 1 ^{ère} partie et collecteur du ruisseau du Chalet	3 616 373,73 €	1
SM ELOY-HYDROGAZ	Extension amont du collecteur des Awirs et collecteur du ruisseau des Bobesses, station de pompage de Donmartin et conduite de refoulement	4 042 542,37 €	2
SM ELSEN-TRAGECO	Station de pompage n°1 de Lontzen et conduite de refoulement (station de pompage de la rue Roi Baudouin)	532 590,82 €	2
SM HYDROGAZ-TEGEC	Réseau de fibres optiques pour la télégestion des ouvrages de Liège- Sclessin - partie 13	165 883,50 €	9
SM KUMPEN - K-BORINGEN - JAN DE NUL	Collecteur de Wonck - 1ère partie	3 991 877,50 €	1

MARCHÉS DE SERVICES

ÉTUDES ET DIRECTION DE TRAVAUX, SURVEILLANCE DES TRAVAUX

On notera que les montants renseignés sont des montants estimés par l'application du taux d'honoraires remis sur le montant le plus actuel connu des travaux au moment de l'attribution du marché de services.

ÉPURATION

ADJUDICATAIRE	MARCHÉ	MONTANT Htva	MDP
C ² PROJECT SPRL	Amélioration et égouttage de la rue Bordia à Couthuin	19 870,15 €	10
LACASSE-MONFORT SPRL	Conduite de refoulement de la station de pompage de Ramioul - phase 2	7 076,06 €	10

COORDINATION-SECURITÉ

ÉPURATION (ASSAINISSEMENT)

ADJUDICATAIRE	MARCHÉ	MONTANT Htva	MDP
BEGUIN Pierre	Collecteur de Wonck - 1 ^{ère} partie	3 987,89 €	10
Coordination Sécurité	Collecteur de Chokier	5 293,00 €	10
	Collecteur et station de pompage de Hollogne-sur-Geer et collecteur et station de pompage de Grand-Axhe	4 381,90 €	10
GREISCH COORDINATION ETUDES (GCE)	Station de pompage n°4 de dérivation des eaux claires et conduite de refoulement	15 835,40 €	10

ESSAIS GEOTECHNIQUE

ÉPURATION (ASSAINISSEMENT)

ADJUDICATAIRE	MARCHÉ	MONTANT Htva	MDP
ICM Engineering SPRL	Station de pompage de Trooz et conduite de refoulement	25 100,00 €	10

DIRECTION SERVICES AUX COMMUNES

MARCHÉS DE TRAVAUX

ADJUDICATAIRE	MARCHÉ	MONTANT Htva	MDP
BODARWE SA	WAIMES: EGOUTTAGE ET RÉALISATION DE LA STATION DE POMPAGE DE LA ROUTE DES BAINS. AVENANT N°2	20 915,83 €	10
AB TECH SA	LIEGE : Aménagement de la rue Docteur Bordet. Avenant n°2	104 214,38 €	10
ROGER GEHLEN SA	LIMBOURG: Aménagement et égouttage de la place Léon d'Andrimont. Avenant n°1	95 842,09 €	10
ELSEN ET FILS SA	STAVELOT : Egouttage et station de pompage de la plaine Daxhelet. Avenant n°2	6 239,48 €	10
HYDROGAZ SA	LIEGE: Rue Saint-Jean en Isle. Réfection de l'égouttage et de la voirie	125 982,69 €	13
COLAS BELGIUM SA	LIEGE: Avenue Reine Astrid: rénovation de l'égouttage et réfection complète de la voirie	779 662,02€	2
COLAS BELGIUM SA	ANS: Aménagement et égouttage des abords de la nouvelle piscine à Loncin. Modification du marché n°1	252 502,32 €	10
COLAS BELGIUM SA	BRAIVES: Rénovation de la rue Trou Potier. Avenant n°2	21 944,99 €	10
COLAS BELGIUM SA	LIEGE (Chênée): Rue du Centenaire. Aménagement de la voirie et chemisage de la canalisation d'égouttage existante. Renouvellement des installations de distribution d'eau. Renouvellement des réseaux de gaz et d'électricité. Adaptation des installations téléphoniques en fibre optique. Avenant n°1	29 855,44 €	10
AERTSSEN TERRASSEMENTS SA	AMAY: Egouttage et réfection de la rue Petit Rivage. Avenant n°1	66 223,18€	10
COLAS BELGIUM SA	HERSTAL: Egouttage de la rue Vinâve (partie). Avenant n°1	20 877,72 €	10
KRINKELS SA	HERVE: Réfection de l'égouttage et rénovation de la voirie rue Haute et route de Charneux (tronçon entre la N3 et la ligne 38). Avenant n°1	12 198,27 €	10
BODARWE SA	LIMBOURG: Egouttage de la rue Halleux. Avenant n°1	1 099,65€	10
COP & PORTIER SA	OREYE: Egouttage de la rue des Combattants et renouvellement des installations de distribution d'eau. Avenant n°2	5 509,40 €	10
BODARWE SA	WAIMES: Egouttage et réalisation de la station de pompage de la route des Bains. Avenant n°3	10 557,74 €	10
MARCEL BAGUETTE SA	AYWAILLE: Egouttage et réfection de la voirie rue Mathieu Carpentier. Avenant n°1	54 969,75€	10
VANBERGEN & FILS	VERVIERS: Egouttage et réfection des escaliers du Châtelet. Avenant n°1	20 821,97 €	10
ROGER GEHLEN SA	LIMBOURG: Réhabilitation de la rue Thier de Villers et égouttage de la rue de la Bergerie	653 480,21 €	2
PETER ADAMS SA	AUBEL: Egouttagee de la ruelle de la Kan et environs. Avenant n°1	5 735,24 €	10
NELLES FRERES SA	BUTGENBACH: Réhabilitation des égouts de Leykaul-Kuchelscheid	204 054,76 €	2
AB TECH SA	HUY: Réfection de la rue des Vignes. Avenant n°1	21 920,69 €	10
ELSEN ET FILS	KELMIS: Amélioration et égouttage du Winkelweg et du Klösterhofweg	355 148,65 €	2

ADJUDICATAIRE	MARCHÉ	MONTANT Htva	MDP
MARCEL BAGUETTE SA	VERVIERS: Egouttage et aménagement de la voirie rue de Grand- Rechain et de la place de Petit-Rechain. Avenant n°2	2 718,55 €	10
SM WILLEMEN INFRA - JAN DE NUL	BEYNE-HEUSAY: Remplacement de l'égouttage en aval de la rue Trou du Renard	1 277 149,28 €	2
AB TECH SA	BLEGNY-LIEGE-VISE: Aménagement et égouttage de la route du Pays de Liège. Avenants n°1 et 2	23 375,60 €	10
MARCEL BAGUETTE SA	HERVE: Egouttage du quartier de la rue du Vieux Tiège. Avenant n°1	2 806,23 €	10
RENOTEC NV	LIEGE: Réfection de l'égout des rues de la Montagne et Basse- Sauvenière. Avenant n°1	4 048,39 €	10
ELOY TRAVAUX SA	THEUX: Amélioration et égouttage de la chaussée de Spa et du centre de Spixhe	1 382 842,20 €	2
AM ADAMS-WILKIN	THEUX: Aménagement et égouttage du centre de Polleur (phase 1). Avenant n°1	69 897,28 €	10
BODARWE SA	VERVIERS: Réfection de voirie, égouttage et construction d'une station de pompage rue Martinval. Avenant n°1 et 2	13 012,88 €	10
COP & PORTIER SA	SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE: Amélioration et égouttage rue des Acacias. Avenant n°1	14 208,48 €	10
COP & PORTIER SA	VERLAINE: Amélioration et égouttage de la rue de la Station (entre Vinâve des Stréats et rue des Stanges)	385 298,71 €	2
CHENE SA	VISE: Réhabilitation d'un bassin d'orage au Hennen. Avenant n°2	10 336,62 €	10
ELSEN ET FILS	WELKENRAEDT: Travaux d'égouttage rues des Bouleaux, Saint-Paul et Saint-Vincent. Avenant n°2	5 961,36 €	10
COLAS BELGIUM SA	HERSTAL: Egouttage de la rue Vinâve (partie). Avenant n°2	25 492,56 €	10
COLAS BELGIUM SA	PLOMBIERES: Amélioration de la rue des Ecoles à Gemmenich	447 412,12 €	2
BODARWE SA	THEUX: Gestion, évacuation et traitement des terres polluées du chantier d'égouttage de Polleur (phase 1)	118 908,00 €	10
ELSEN ET FILS	WELKENRAEDT: Travaux d'égouttage rues des Bouleaux, Saint-Paul et Saint-Vincent. Avenant n°3	29 594,40 €	10
COP & PORTIER SA	AMAY: Egouttage et réfection des rues Henrotia et Bois de Huy	285 721,13 €	2
COLAS BELGIUM SA	ANS: Aménagement et égouttage des abords de la nouvelle piscine à Loncin. Modification du marché n°2	60 330,00 €	10
AB TECH SA	CHAUDFONTAINE: Rénovation de l'égouttage et réfection des rues Hêtre Pourpre et Marronnier Phase 2	458 887,97 €	10
MARCEL BAGUETTE SA	DALHEM: Amélioration et égouttage de la N604 (phase 1). Avenant n°1	62 685,60 €	10
AB TECH SA	DONCEEL: Réfection et égouttage de la rue de Stier (phase 2)	395 048,11 €	2
G. BALAES SA	ENGIS: Amélioration de la rue du Parc avec aménagements de sécurité et réhabilitation de l'égout	73 974,00 €	2
COP & PORTIER SA	NEUPRE: Egouttage et amélioration de la rue Butay	957 219,35 €	2

ADJUDICATAIRE	MARCHÉ	MONTANT Htva	MDP
AB TECH SA	OUPEYE: Egouttage et réfection de la rue du Broux à Hermée	964 014,20 €	2
NELLES FRERES SA	STAVELOT: Egouttage et rénovation des voiries des rues Gustave Dewalque, des Tanneries et place Wibad. Avenant n°2	103 557,53 €	10
ROGER GEHLEN SA	TROOZ: Egouttage et réfection de la rue Au Thier (phase 2)	181 796,85 €	2
MARCEL BAGUETTE SA	VERVIERS: Egouttage et réaménagement de la voirie et des trottoirs rue Simon Lobet. Avenant n°1	32 055,92 €	10
AB TECH SA	HERON: Amélioration et égouttage de la rue Bordia à Couthuin	382 714,98 €	2
AB TECH SA	AYWAILLE: Egouttage des rues du Rivage et de l'Enseignement et de l'avenue François Cornesse	345 642,43 €	2
TRAGECO SA	BAELEN: Pose d'un égout rue Plein-Vent	257 298,32 €	2
TEGEC SPRL	COMBLAIN-AU-PONT: Réfection et égouttage partiel de la rue de l'Aunaie	321 644,44 €	2
THOMASSEN & FILS SPRL	DALHEM: Amégement de trottoirs et renouvellement de l'égouttage rue Chenestre	162 952,99 €	2
BODARWE SA	DISON: Egouttage et amélioration des rues du Corbeau (1ère partie), de l'Industrie et Saint-Jean. Lot 2	1 580 950,03 €	2
MARCEL BAGUETTE SA	FLERON: Réfection et égouttage de la rue A. Marganne	44 248,80 €	13
AB TECH SA	HAMOIR: Réfection et égouttage de la rue des Promenades	76 121,41 €	2
SACE SA	HERSTAL : Egouttage rue de la Hardisse Voie	370 598,90 €	2
GALERE SA	HERSTAL: Egouttage de la nouvelle percée Vottem-Herstal, construction d'un bassin tampon et égouttage des rues de la Houillère, de Herstal, Campagne de la Bance et Henri Nottet	3 008 430,25 €	2
HYDROGAZ SA	HERSTAL: Egouttage et amélioration de la rue de la Bance (entre les $n^{\circ}14$ et 60)	219 015,37 €	2
HYDROGAZ SA	HERSTAL: Egouttage et amélioration de la rue du Doyard (partie entre les rues de l'Hospice et de l'Ancienne Bure)	113 079,61 €	2
AB TECH SA	JUPRELLE: Réfection de voirie et égouttage d'une partie de la rue Basse des Chênes et d'une partie de la rue Provinciale	838 796,32 €	2
MARCEL BAGUETTE SA	LIEGE: Rue Destriveaux. Réfection de l'égouttage de la voirie et déplacement de canalisations d'eau	230 344,36 €	13
ROGER GEHLEN SA	MALMEDY: Egouttage rue Frédéric Lang (phase 2)	489 659,36 €	2
MARCEL BAGUETTE SA	OLNE: Réfection et égouttage de la rue Froidbermont (partie)	275 230,42 €	2
CHENE SA	PEPINSTER: Egouttage et construction d'un bassin d'orage rue Emile Vandervelde	130 544,44 €	13
MOES-ROBERT & FILS SPRL	SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE: Egouttage et réfection de la rue des Hagnas	124 407,85 €	2
COLAS BELGIUM SA	SERAING: Egouttage de la route du Condroz (entre les rues de Tilff et du Gonhy)	564 055,51 €	2

ADJUDICATAIRE	MARCHÉ	MONTANT Htva	MDP
R. LEJEUNE & FILS SA	SPA: Création d'un piétonnier dans les rues Jean Gérardy et de l'Hôtel de Ville	280 551,37 €	2
MARCEL BAGUETTE SA	SPRIMONT: Réaménagement de la rue du Suffrage Universel	434 890,15 €	2
BODARWE SA	THEUX: Aménagement et égouttage du centre de Polleur (phase 2)	448 208,37 €	2
MARCEL BAGUETTE SA	VERVIERS: Aménagement et égouttage de la rue Renier	400 452,17 €	2
NELLES FRERES SA	VERVIERS: Egouttage de la rue de Battice	326 872,31 €	2
MARCEL BAGUETTE SA	VERVIERS: Egouttage et réaménagement de la voirie et des trottoirs rue Simon Lobet. Avenant n°2	90 561,95 €	10
COLAS BELGIUM SA	VILLERS-LE-BOUILLET: Egouttage et réfection d'une partie de la rue du Vieux Clocher	204 979,44 €	2
ROGER GEHLEN SA	WANZE: Egouttage et réfection des rues M. Bawin, V. Martin et F. Lacroix	349 718,75 €	2
HENQUET SA	WASSEIGES: Egouttage et réfection du Clos du Lac - phase 2	194 897,25 €	2

MARCHÉS DE SERVICES

ÉTUDES ET DIRECTION DE TRAVAUX, SURVEILLANCE DES TRAVAUX

ADJUDICATAIRE	MARCHÉ	MONTANT Htva	MDP
C2 PROJECT	HERON: Amélioration et égouttage de la rue Bordia à Couthuin	19 870,15€	10
GESPLAN	ESNEUX: Réaménagement et égouttage du boulevard Lieutenant	10 659,66 €	10
B. BODSON	FLERON: Amélioration et égouttage du quartier de Retinne	23 459,64 €	10
GESPLAN	OUPEYE: Construction d'un bassin de temporisation à Hermée et remplacement des égouts de la rue du Comptoir à la rue de Fexhe-Slins	51 597,47 €	10
C2 PROJECT	WAREMME: Réfection de l'égouttage principal de la vallée d'Oleye. Avenant n°1	1 100,00€	10
C2 PROJECT	WAREMME: Réfection de l'égouttage principal de la vallée d'Oleye. Avenant n°2	995,00€	10
JML LACASSE-MONFORT	TROOZ: Egouttage de la rue Fond de Forêt (N673) - phase 1	9 540,00€	12
JML LACASSE-MONFORT	FLERON: Réfection et égouttage de la rue Marganne	3 567,08 €	12
JML LACASSE-MONFORT	BERLOZ: Réfection de l'égout rue des Trixhays	6 300,00 €	12
B. BODSON	CHAUDFONTAINE: Réhabilitation de l'égouttage de l'Esplanade du Casino	5 739,41 €	12

ADJUDICATAIRE	MARCHÉ	MONTANT Htva	MDP
GESPLAN	LONTZEN: Egouttage entre la rue Mitoyenne et le collecteur de Lontzen. Station de pompage de la rue Roi Baudouin. Collecteur de Lontzen - Lot 3	24 168,67 €	12
ECAPI	SAINT-NICOLAS: Egoutage des rues JF. Kennedy, ML. Kings et de la Collectivité	11 054,15€	12
ARCADIS ENGINEERING CONSULTING	SERAING: Egouttage du boulevard urbain (phase 2)	13 279,00 €	12

COORDINATION EN MATIERE DE SÉCURITÉ ET DE SANTÉ

ADJUDICATAIRE	MARCHÉ	MONTANT Htva	MDP
BIS Services SOCORA	DISON: Egouttage de la rue Renoupré	1 170,19 €	12
BIS Services SOCORA	VERVIERS: Egouttage et aménagement de la voirie rue Haut-Husquet	674,02€	12
BIS Services SOCORA	BUTGENBACH: Réhabilitation des égouts Leykaul - Kuchelscheid	860,00€	12
BIS Services SOCORA	KELMIS: Amélioration et égouttage du Winkelweg et du Klösterhofweg	866,72€	12
PIERRE BEGUIN COORDINATION SECURITE	BAELEN: Egouttage de la rue Plein-Vent	957,15€	12
GLOBEZENIT WALLONIE	WANZE: Egouttage et réfection des rues Bawin, V. Martin et F. Lacroix	660,22€	12
PIERRE BEGUIN COORDINATION SECURITE	VERLAINE: Amélioration et d'égouttage de la rue de la Station (entre Vinâve des Stréats et rue des Stanges)	843,34 €	12
BIS Services SOCORA	LIERNEUX: Réfection de l'égouttage rue des Véhinnes	854,49 €	12
ROLAND QUOIDBACH SPRL	THEUX: Amélioration et égouttage de la chaussée de Spa et du centre de Spixhe	4 701,66 €	12
SIXCO SETR	DALHEM: Amélioration et égouttage de la N604 (phase 1)	5 309,07 €	12

ESSAIS GÉOTECHNIQUES ET ANALYSES DE SOLS

ADJUDICATAIRE	MARCHÉ	MONTANT Htva	MDP
ICM ENGINEERING	EUPEN: Egouttage du Schilsweg, de la Fremreygasse et d'un tronçon de Bellmerin	41 315,00 €	9
FONDASOL	WANZE: Egouttage et réfection de voirie rues V. Martin et F. Lacroix	5 837,25 €	12
FONDASOL	AYWAILLE: Egouttage des rues du Rivage et de l'Enseignement	7 735,00 €	12
ICM ENGINEERING	SPRIMONT: Réaménagement de la rue du Suffrage Universel	9 880,00 €	12
FONDASOL	VERVIERS: Aménagement et égouttage de la rue Renier	5 980,00 €	12
SMET GWT EUROPE SA	NEUPRE: Egouttage et rénovation de la rue Butay	12 715,00 €	12
FONDASOL	WAREMME: Réfection de l'égouttage principal de la vallée d'Oleye	14 225,00 €	12
FONDASOL	VILLERS-LE-BOUILLET - WANZE: Modernisation et égouttage de la voirie N65	9 151,50 €	12
FONDASOL	HERSTAL: Egouttage et amélioration des rues de la Bance (entre les n°14 et 60), du Doyard (partie entre les rues de l'Hospice et de l'Ancienne Bure) et Hardisse Voie	28 509,50 €	12
FONDASOL	HERON: Amélioration et égouttage de la rue Bordia à Couthuin	7 992,50 €	12
FONDASOL	SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE: Egouttage et réfection de la rue des Hagnas	8 132,50 €	12
FONDASOL	VERVIERS: Egouttage de la rue de Battice	7 535,00 €	12
FONDASOL	REMICOURT: Amélioration de l'égouttage au niveau de la rue de la Résistance près du carrefour avec la rue Al Bay	8 860,00 €	12
FONDASOL	TROOZ: Egouttage de la rue de la Résistance	9 545,00 €	12
FONDASOL	STAVELOT: Réfection et égouttage de la rue Léon Crismer et de la route de Challes	9 112,50 €	12
FONDASOL	OLNE: Réfection et égouttage de la rue Froidbermont	7 297,50 €	12

EXAMEN ENDOSCOPIQUE

ADJUDICATAIRE	MARCHÉ	MONTANT Htva	MDP
ABC EXPERTS	AYWAILLE: Egouttage de la place Thiry, des rues du Rivage et de l'Enseignement	9 700,00 €	12

EMPRISES : ÉTABLISSEMENT DES PLANS DE DIVISION

ADJUDICATAIRE	MARCHÉ	MONTANT Htva	MDP
JLB LAGLEIZE SPRL	LIMBOURG: Egouttage de la rue Halloux	850,00€	12
JML LACASSE-MONFORT	AYWAILLE: Egouttage Fond de la Ville (tronçons entre la rue Fond de la Ville et le chemin de la Fosse)	960,00€	12
SOTREZ-NIZET	HERVE: Vieux Tiège	850,00€	12
JL FRAIKIN	BLEGNY: Route du Pays de Liège	650,00€	12

CADASTRES DES RÉSEAUX

ADJUDICATAIRE	MARCHÉ	MONTANT Htva	MDP
GLOBEZENIT WALLONIE	AYWAILLE: Cadastre du réseau d'égouttage d'Aywaille (phase 1 - Remouchamps)	25 318,00 €	10
TECCON SPRL	BEYNE-HEUSAY - BLEGNY - FLERON - LIEGE: Cadastre du réseau d'égouttage du bassin du ruisseau des Moulins	73 258,80 €	10
TECCON SPRL	JUPRELLE: Cadastre du réseau d'égouttage de Juprelle Phase 1 (Fexhe-Slins et Lantin)	18 476,00 €	12
GLOBEZENIT WALLONIE	LIMBOURG: Cadastre du réseau d'égouttage de la Ville de Limbourg	17 820,00 €	12

DIRECTION EXPLOITATION

MARCHÉS DE TRAVAUX

ADJUDICATAIRES	MARCHÉS	MONTANT Htva	MDP
XYLEM WATER	LIEGE (Sclessin): SE Liège-Sclessin: réparation de la pompe d'orage P1222	53 950,68 €	10
SOLUTIONS BELGIUM	LIEGE (Sclessin): SE Liège-Sclessin: réparation de la pompe d'orage P1212	37 397,16 €	10
GUY GISSENS	ENSEMBLE DES OUVRAGES: remplacement de trappillons de voirie	72 200,00 €	2
CHENE	CHAUDFONTAINE : collecteur de Trooz : remplacement de trappillons hermétiques	9 123,00 €	12
TEGEC	PEPINSTER : collecteur de la Hoëgne : réfection de la CV.142	12 887,50 €	12

MARCHÉS DE FOURNITURES

ADJUDICATAIRES	MARCHÉS	MONTANT Htva	MDP
HYDRO+	HERSTAL - LIEGE: SP Ponçay, Milsaucy et Piedboeuf: fourniture de clapets anti-retour	194 834,00 €	5
SUEZ WATER	WAREMME: SE Waremme: Acquisition d'une nouvelle centrifugeuse de déshydratation des boues	112 751,35 €	5
EJ Benelux	ENSEMBLE DES OUVRAGES: Fournitures de trappillons de voirie (renouvellement du stock)	15 960,00 €	2

MARCHÉS DE SERVICES

ADJUDICATAIRES	MARCHÉS	MONTANT Htva	MDP
E.F.T. COF	Ensemble des ouvrages : Secteur de LIEGE (Zone I) : Entretien des espaces verts / reconduction	45 240,00 €	2
	Ensemble des ouvrages : Secteur de SAINT-NICOLAS et de LIEGE- SCLESSIN (Zone VI) : Entretien des espaces verts / reconduction	41 617,00 €	2
	BASSIN D'ORAGE (Zone V) : Entretien des espaces verts / $1^{\text{ère}}$ reconduction	10 209,00 €	2
RECMA	Station d'épuration de Liège-Sclessin (bâtiment administratif), Complexe atelier de Sclessin, Siège social : Nettoyage des locaux et de la vitrerie / reconduction	65 499,28 €	6
	Ensemble des ouvrages : Secteur de LIEGE-OUPEYE et AVAL (Zone IV) : Entretien des espaces verts / reconduction	26 048,00 €	2

ADJUDICATAIRES	MARCHÉS	MONTANT Htva	MDP
CLEANING MASTERS	Ensemble des ouvrages : Secteur de LIEGE (Zone I) : Nettoyage des locaux et de la vitrerie	20 033,64 €	6
	Ensemble des ouvrages : Secteur de VERVIERS-MALMEDY (Zone III) : Nettoyage des locaux et de la vitrerie / reconduction	15 069,80 €	6
	Ensemble des ouvrages : Secteur des MEGA-STEP (Zone IV) : Nettoyage des locaux et de la vitrerie / reconduction	29 072,00 €	6
KOSE CLEANING	Ensemble des ouvrages : Secteur de HUY-WAREMME (Zone II) : Nettoyage des locaux et de la vitrerie / reconduction	6 102,58 €	6
ATHENAS BELGIUM ASBL	ENSEMBLE DES OUVRAGES : Formations et habilitations BA4/BA5	43 034,42 €	10
MAXIMUM SECURITY	SAINT-NICOLAS - LIEGE: Siège social et station d'épuration de Liège- Sclessin Contrat de gardiennage: désignation d'un prestataire de services	84 876,00 €	10
AURORE de Hannut	VERVIERS-MALMEDY (Zone III) : Entretien des espaces verts	93 554,97 €	1
	HUY-WAREMME (Zone II) : Entretien des espaces verts / reconduction	56 751,00 €	2
VINCOTTE	ENSEMBLE DES OUVRAGES : Contrôles légaux des installations / reconduction	139 907,00 €	5
INDUSTRIAL AUTOMATION BELGIUM	OUPEYE: SE Liège-Oupeye: Maintenance de la pompe de relevage intermédiaire 400_P0101: travaux complémentaires	37 616,00 €	10
LE CHIMISTE	ENSEMBLE DES OUVRAGES: Contrat d'entretien des extincteurs: désignation d'un prestataire de services	43 687,40 €	10
ALFA LAVAL BENELUX	SAINT-VITH - WAREMME - OUPEYE - PEPINSTER - AMAY - CHAUDFONTAINE - LONTZEN - FLERON - AYWAILLE: SE St-Vith, Waremme, Liège-Oupeye, Wegnez, Amay, La Brouck, Lontzen, Retinne et Aywaille: Contrat de maintenance des centrifugeuses: désignatin d'un prestataire de services	42 198,14 €	5
SUEZ R&R BE WALLONIE	Transport des boues valorisables vers le centre de postchaulage de Lantin	51 625,65 €	1
GOESSENS	ENSEMBLE DES OUVRAGES: Entretien des chaudières de chauffage central	21 139,44 €	10
АТОХ	WAREMME: SE Waremme: Location d'un système de déshydratation mobile des boues	79 000,00 €	2
ITEMA	LIEGE: SE Liège-Sclessin: Valorisation agricole des boues d'épuration - Lot 1	216 835,00 €	1
CELABOR	LIEGE: SE Liège-Sclessin: Valorisation agricole des boues d'épuration - Lot 2	5 916,00 €	1
	ENSEMBLE DES STATIONS D'EPURATION - GPAA - Analyse des eaux en entrée et sortie de SE - Analyse des eaux usées industrielles - Analyse des gadoues de fosses septiques et des matières de vidanges des SEI - Analyse des boues déshydratées pour la valorisation agricole - Analyse des eaux de sortie des SEI - Lot 5	4 230,00 €	2

ADJUDICATAIRES	MARCHÉS	MONTANT Htva	MDP
SERVICE PEDOLOGIQUE DE Belgique	ENSEMBLE DES STATIONS D'EPURATION - GPAA - Analyse des eaux en entrée et sortie de SE - Analyse des eaux usées industrielles - Analyse des gadoues de fosses septiques et des matières de vidanges des SEI - Analyse des boues déshydratées pour la valorisation agricole - Analyse des eaux de sortie des SEI - Lots 1, 2, 3, 4 et 6	12 442,40 €	2
ANDRITZ	OUPEYE - CHAUDFONTAINE - LONTZEN - FLERON - AYWAILLE: SE Lg- Oupeye, La Brouck, Lontzen, Retinne, Aywaille: Contrat de maintenance des centrifugeuses - Lot 1 Andritz	103 979,00 €	9
SCHMETZ HENRI Sprl	Curage de divers tronçons de collecteurs (marché stock) : 2018(-2021) Epuration	25 274,18 €	2
	ENSEMBLE DES OUVRAGES: Curage de divers tronçons de collecteurs (marché stock) : 2018(-2021) Démergement : réseaux inférieurs/ supérieurs	8 424,73 €	2

MARCHÉS DE COORDINATION EN MATIERE DE SÉCURITÉ ET DE SANTÉ

ADJUDICATAIRE	MARCHÉ	MONTANT Htva	MDP
BIS SERVICES (SOCORA)	ENSEMBLE DES OUVRAGES: Coordination de la réalisation des travaux en matière de sécurité et de santé : contrat annuel pour chantiers ponctuels (2018-2020)	5 950,00 €	10

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MARCHÉS DE SERVICES

ADJUDICATAIRES	MARCHÉS	MONTANT Htva	MDP
SPRL MIELABO	Désignation du Data Protection Officer	105 000,00€	10
SCRL CLAEYS & ENGELS	Désignation d'une équipe pluridisciplinaire pour l'implémentation du RGPD	104 880,00 €	10
ALBL PROVIKMO (LIANTIS)	Désignation d'un Service externe de prévention et de protection du travail	118 968,80 €	10
SA ESRI BELUX	Fourniture d'un logiciel de données géographiques et de diffusion des informations en interne et au travers d'un portail WEB	112 950,00 €	10
DELTA INFORLMATION TECHNOLOGIES WIGES SOLUTIONS	3		10
SPRL REALDOLMEN	Renouvellement des licences Microsoft	49 319,65 €	10
SA BSB MANAGMENT	Désignation d'un consultant pour une assistance dans le cadre d'une optimalisation du système de GED	76 950,00 €	10
SA ROLAND BERGER	Désignation d'un consultant pour une assistance dans l'élaboration du plan stratégique	120 000,00€	10

3. RAPPORT DE GESTION

ÉVOLUTION DES AFFAIRES, RÉSULTATS ET SITUATION DE LA SOCIÉTÉ, DESCRIPTIONS DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS

Les principaux mouvements ayant affecté les comptes annuels sont les suivants :

(en €)

BILAN APRÈS RÉPARTITION

ACTIF	Exercice (1)	Exercice précédent (2)	Variation (1) - (2)
ACTIFS IMMOBILISÉS	395 403 626,39	395 826 937,57	-423 311,18
Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles	308 895 572,66	316 326 974,52	-7 431 401,86
Terrains et constructions	35 640 891,18	39 141 196,30	-3 500 305,12
Installations, machines et outillage	69 248,06	52 007,26	17 240,80
Mobilier et matériel roulant	42 348,67	42 849,35	-500,68
Location financement et droits similaires	272 949 261,67	276 897 098,53	-3 947 836,86
Autres immobilisations corporelles	193 823,08	193 823,08	0,00
Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Immobilisations financières	86 508 053,73	79 499 963,05	7 008 090,68
Autres entreprises avec lien de participation	356 275,20	356 275,20	0,00
Autres immobilisations financières	86 151 778,53	79 143 687,85	7 008 090,68
ACTIFS CIRCULANTS	80 770 653,36	87 870 379,52	-7 099 726,16
Créances à plus d'un an	2 871 132,82	5 123 035,57	-2 251 902,75
Créances commerciales	2 871 132,82	5 123 035,57	-2 251 902,75
Stocks	20 944 930,75	22 285 631,56	-1 340 700,81
Commandes en cours d'exécution	20 944 930,75	22 285 631,56	-1 340 700,81
Créances à un an au plus	18 964 300,37	16 990 610,42	1 973 689,95
Créances commerciales	11 711 929,51	8 813 755,57	2 898 173,94
Autres créances	7 252 370,86	8 176 854,85	-924 483,99
Placements de trésorerie	15 489 553,59	23 899 479,80	-8 409 926,21
Valeurs disponibles	17 944 202,01	14 990 114,45	2 954 087,56
Comptes de régularisation	4 556 533,82	4 581 507,72	-24 973,90
TOTAL DE L'ACTIF	476 174 279,75	483 697 317,09	-7 523 037,34

PASSIF	Exercice (1)	Exercice précédent (2)	Variation (1) - (2)
CAPITAUX PROPRES	114 101 546,56	116 579 864,90	-2 478 318,34
Capital	48 412 794,48	43 485 211,24	4 927 583,24
Plus-value de réévaluation	189 146,66	189 146,66	0,00
Réserves	18 127 803,65	22 053 926,08	-3 926 122,43
Réserve légale	207 234,40	207 234,40	0,00
Réserve indisponible		0,00	0,00
Réserve disponible	17 920 569,25	21 846 691,68	-3 926 122,43
Bénéfice reporté	0,00	134 575,10	-134 575,10
Subsides en capital	47 371 801,77	50 717 005,82	-3 345 204,05
PROVISIONS	4 151 815,53	3 938 681,05	213 134,48
Provisions pour risques et charges	4 151 815,53	3 938 681,05	#NOM?
Pensions et obligations similaires	1 292 200,00	991 100,00	301 100,00
Grosses réparations et gros entretiens	700 000,00	700 000,00	0,00
Autres risques et charges	2 159 615,53	2 247 581,05	-87 965,52
DETTES	357 920 917,66	363 178 771,14	-5 257 853,48
Dettes à plus d'un an	301 390 207,13	304 614 150,41	-3 223 943,28
Dettes financières	263 860 889,93	269 443 234,91	-5 582 344,98
Autres dettes	37 529 317,20	35 170 915,50	2 358 401,70
Dettes à un an au plus	50 185 720,43	49 913 336,06	272 384,37
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	18 880 385,33	17 498 111,19	1 382 274,14
Dettes commerciales	5 338 017,66	4 650 331,97	687 685,69
Acomptes reçus sur commande	19 033 672,57	17 057 428,44	1 976 244,13
Dettes fiscales, salariales et sociales	4 337 406,47	3 583 913,55	753 492,92
Impôts	108 591,38	102 389,54	6 201,84
Rémunérations et charges sociales	4 228 815,09	3 481 524,01	747 291,08
Autres dettes	2 596 238,40	7 123 550,91	-4 527 312,51
Comptes de régularisation	6 344 990,10	8 651 284,67	-2 306 294,57
TOTAL DU PASSIF	476 174 279,75	483 697 317,09	-7 523 037,34

COMMENTAIRES SUR LE RÉSULTAT

Les ventes et prestations globales de l'exercice 2018 s'élèvent à 69 MEur contre 67 MEur pour l'exercice 2017. Cette augmentation est principalement due à l'activité lié à l'exploitation des ouvrages d'épuration et de démergement mais aussi au développement de services rendus aux communes.

Pour les mêmes raisons, les services et biens divers présentent une augmentation et s'élèvent à 23 MEur.

Les frais généraux sont resté stables. Il en va de même pour les charges du personnel et ces dernières s'élèvent à 22 MEur pour l'exercice 2018.

Le résultat de la Direction Exploitation est à l'équilibre.

Tandis que le résultat de la Direction Services aux communes est une perte de 0,5 MEur.

Pour rappel, la Direction Services aux communes est une activité récente au sein de l'AIDE. Elle se caractérise encore par une volonté de développement qui induit des prestations non rémunérées comme les services du pack de base, les rencontres fréquentes avec les Communes pour entendre leurs besoins, les services pilotes, l'adaptation permanentes des services, etc...

Une réflexion est en cours pour permettre de poursuivre cette activité tout en garantissant l'équilibre financier.

La Direction Investissements présente une perte importante de 1,6 MEur.

En effet, de nombreuses acquisitions liées à la résorption des contentieux européens n'ont pu être totalement finalisées (passation des actes authentiques). Un bilan de la situation juridique et financière des dossiers d'acquisition encore ouverts a fait apparaître des imputations erronées qui ont été rectifiées. Cette analyse montre aussi que les prestations d'acquisition sont insuffisamment couvertes par les honoraires prévus par le contrat de service. Les pertes potentielles ont fait l'objet d'une évaluation et des réductions de valeur prudentes ont été actées pour un montant total de 3 MEur.

De plus, quelques études se sont clôturées en 2018 par un déficit. La mise en place prochaine d'un suivi mensuel des prestations sur dossier devrait permettre un meilleur contrôle du temps consacré aux études en des honoraires pressentis.

Enfin, le résultat de l'exercice 2018 a été influencé par la réalisation d'une importante, mais exceptionnelle, plus-value financière (1,5 MEur) réalisée à l'occasion de la revente d'anciens placements arrivés à échéance.

Compte tenu des éléments précédents, le compte de résultat de l'exercice 2018 présente une perte de 4.060.697,53 € que nous vous proposons d'affecter comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Résultat de l'exercice	-4 060 697,53	
Résultat reporté de l'exercice précédent	134 575,10	
RÉSULTAT À AFFECTER		-3 926 122,43
 Prélèvement sur réserves disponibles 		
- Services aux communes		
- Investissements informatiques		
PRÉLEVEMENTS SUR LES CAPITAUX PROPRES		3 926 122,43
 sur le capitale et les primes d'émission 		
 sur les réserves 		
- plus-value S/« bâtiment »	1 271 769,36	
- plus-value S/« matériel et mobilier »	72 411,56	
- « Extension siège social »	1 340 000,00	
- « Démergement et épuration »	1 241 941,51	
AFFECTATION AUX CAPITAUX PROPRES		0,00
RÉSULTAT À REPORTER		0,00

Conformément à la loi du 13 janvier 2007, modifiant le contenu du rapport de gestion, le commentaire suivant est ajouté relativement aux risques et incertitudes éventuels auxquels l'AIDE pourrait être confrontée.

La nature même de l'Association, son contexte institutionnel et budgétaire limitent considérablement les risques financiers envisageables sur base des éléments connus à l'heure actuelle.

En effet, comme indiqué précédemment, l'AIDE est l'agent opérateur public d'une politique décidée au niveau régional, prenant en compte des impératifs fixés au niveau européen et traduite en programmes quinquennaux.

Les moyens financiers adéquats sont prévus et les engagements sont pris, de façon concertée, au niveau de la SPGE, elle-même dotée des moyens nécessaires. Les programmes, tant en épuration qu'en égouttage, les contrats de service, d'égouttage et de zone (cf. supra) sont de nature à conforter l'AIDE dans son volume d'activités, ses perspectives et, corollairement, ses effectifs.

Les mécanismes de subsidiation prévus par le contrat de service sont tels que les subsides d'exploitation, sur base des frais réels, absorbent une part croissante des frais généraux. En conséquence, la masse de frais généraux imputable aux bureaux techniques diminue de sorte que notre taux horaire est stabilisé à coût constant. Les résultats financiers de nos bureaux d'études et de surveillance, dont les honoraires sont fixés forfaitairement, évoluent donc favorablement.

Au niveau interne, les outils de contrôle sont en place depuis de nombreuses années afin de maîtriser les coûts. Un planning d'occupation des bureaux techniques permet d'évaluer la charge pérenne de travail de manière à ne pas engager de personnel en surnombre, au besoin en recourant à la sous-traitance.

Commande en cours d'exécution :

Afin de mieux correspondre à la réalité des pratiques, les règles d'évaluation relatives aux commandes en cours ont été affinées.

En effet, les études de projets sont comptabilisées au prix de revient sous la rubrique « Commandes en cours d'exécution ».

Le résultat de chaque étude de projets est enregistré suite à l'approbation du décompte final.

Un contrôle budgétaire permet aussi d'acter les réductions de valeur éventuelles sur commandes en cours (cf. règles d'évaluation).

EMAS:

En matière environnementale, l'AIDE a obtenu un enregistrement EMAS (système de management de l'environnement) pour 58 sites (57 stations d'épuration et le postchaulage de Lantin), traduisant sa volonté de progrès en la matière, au-delà même de l'exercice de son métier, l'assainissement des eaux.

Complément d'information pour litiges :

Signalons que les risques en matière de litiges sont correctement et prudemment provisionnés, d'autant plus que les dénouements récents de litiges ont été favorables à l'AIDE. Sans préjuger de décisions judiciaires futures, on peut affirmer que toutes les dispositions sont prises, autant que possible, tant au niveau de la conception des ouvrages qu'au niveau contrôle de leur réalisation et exploitation, afin de limiter au maximum la survenue de risques. Toutefois, la probabilité que la responsabilité de l'AIDE SCRL soit engagée en faveur de la SPGE (ou de la Région wallonne) est relativement élevée et confirme la nécessité de maintenir les provisions jusqu'à la clôture des litiges concernés.

Asbl Service social:

Compte tenu des faibles résultats financiers et de l'impact des surcoûts exceptionnels, notre Asbl Service social a adressé en 2016 une demande d'intervention exceptionnelle à l'AIDE qui a marqué son accord pour l'octroi d'une nouvelle intervention d'un montant identique à l'exercice précédent. Ce montant n'a pas été utilisé et reste provisionné au 31/12/2018.

Immeuble - Siège social :

Compte tenu de l'état de vétusté de notre siège social, une provision a été actée dans le cadre d'importants travaux de réparation de la toiture et des châssis, en ce compris de coûteux travaux de désamiantage. A ce jour, cette provision reste d'actualité et doit être maintenue.

Information sur le régime de pension :

Le 1er janvier 2018, l'AIDE s'est affiliée au régime de répartition du Service Fédéral Pension (SFP).

Toutes les obligations de pension nées avant le 1er janvier 2018 ont été reprises sans condition par le SFP.

Au 31 décembre 2017, les actifs constitués au sein de notre organisme de pension OGEO FUND en vue de garantir nos obligations s'élèvent à 109 MEur. A cette même date les provisions techniques s'élèvent à 110 MEur. Cette situation laisse apparaître une sous-couverture de l'ordre de 1 MEur.

Toutefois, compte tenu de la décision d'affiliation au régime de répartition du SFP à dater du 1^{er} janvier 2018, la FSMA n'a pas exigé le versement d'une dotation de redressement puisque le SFP a marqué son accord de reprendre toutes les obligations de pension nées au 31 décembre 2017 et ce sans condition.

Dans le même temps, l'AIDE ayant décidé de ne pas mettre les cotisations futures du SFP à charge de ses réserves chez 0GEO FUND et compte tenu que la capitalisation des reliquats des obligations de pension non reprises par le SFP relatives aux agents retraités à dater du 1^{er} janvier 2018 sont peu significatives (moins de 5 MEur), le taux de couverture au 1^{er} janvier 2019 est toujours largement confortable et suffisant.

Dès lors, les réserves excédentaires constituées sont maintenues dans le fonds de pension OGEOFUND.

Le cas échéant, elles pourront être utilisées pour couvrir d'éventuelles cotisations complémentaires de pension si le SFP les sollicite.

ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE

AUTORISATIONS DE MISE EN ADJUDICATION RECUES DE LA SPGE

en € **NOTAMMENT: hTVA** 1.007.660 SAINT-VITH Collecteur et station d'épuration de Rodt **LIEGE** Collecteur SP3 à Wandre 301.750 **CRISNEE** Collecteur de Crisnée – 2^{ème} partie 1.779.226 LIEGE Collecteur de la Plaine 16^{ème} lot – 2^{ème} partie – 2^{ème} phase 3.493.297 **PLOMBIERES** Collecteur de Tunisbach 341.090

INDICATIONS SUR LES CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ

PERSPECTIVES

1) DÉMERGEMENT

Par sa décision du 17 juillet 2003, le Gouvernement wallon consacre l'activité « Démergement » comme élément du cycle de l'eau dans sa phase « Assainissement » et nommé « Assainissement bis ».

Depuis le 1^{er} janvier 2004, le démergement est régi par le « contrat de zone », avenant au contrat d'épuration et de collecte conclu avec la SPGE.

Outre le fait de constituer un ensemble cohérent, l'opération devait permettre aussi la mise à disposition de moyens financiers de nature à assurer la pérennité du système, tant en investissements qu'en exploitation.

Un premier programme d'investissements en matière d'assainissement-bis pour la période 2004-2009 a été communiqué le 24 février 2005 par la SPGE. Il a été intégralement accompli.

A la demande de la SPGE, un inventaire des ouvrages d'assainissement-bis encore à réaliser sur le territoire de la Province de Liège avait été établi en date du 1er janvier 2009.

Cet inventaire avait pour objectif de disposer d'une vue d'ensemble de la finalisation de l'assainissement-bis et d'affiner le plan financier de la SPGE en fonction des investissements encore à consentir. L'inventaire se fondait essentiellement sur l'avant-projet Biefnot pour les ouvrages de démergement (ainsi que sur les développements ultérieurs approuvés par feu le Comité wallon de démergement) ainsi que, d'une manière générale, sur notre connaissance du terrain.

C'est sur base de cet inventaire que, le 20 décembre 2010, l'Assemblée générale de l'AIDE a approuvé une proposition de plan quinquennal d'investissements pour la période 2010-2014. Cette proposition a été approuvée par la SPGE en date du 5 janvier 2011. Le programme approuvé alors portait sur un montant d'investissements de 21.770.000 \in hors TVA. Il a été ajusté à plusieurs reprises et, à la fin 2016, il est très largement engagé, de nombreux chantiers étant en cours pour le concrétiser.

En effet, tout programme d'investissements en matière de démergement est toujours susceptible de devoir être modifié en fonction des opportunités ou des nécessités découlant des évolutions du tissu urbain que le dispositif protège. C'est pourquoi ils sont adaptés annuellement pour tenir compte de ces éléments tout en restant dans un cadre budgétaire strict.

En 2014, 2015 et 2016, l'Assemblée générale a approuvé des propositions de programmes d'investissement pour les années 2015 à 2021, sans que la SPGE n'approuve ces propositions, lesquelles ne semblant pas être en adéquation avec son plan financier.

Pour avoir une attitude commune vis-à-vis de la SPGE, les trois organismes agréés d'assainissement wallons chargés d'une mission de démergement (AIDE, IDEA et IGRETEC) ont décidé de mettre en évidence et de chiffrer les besoins d'investissement en matière de connaissance, de complétude, d'adaptation, réhabilitation et modernisation et de sécurisation d'ouvrages existants, à perspective de 20 ans et de formuler ensemble une proposition de programme de travaux pour la période 2017-2021 et le période 2022-2026.

Pour ce faire, l'inventaire des travaux de démergement a été actualisé et détaillé pour tenir compte des défis à relever par nos installations dans les prochaines années : adaptation, réhabilitation et modernisation des ouvrages pour tenir compte de l'imperméabilisation croissante des surfaces urbanisées, de l'évolution des régimes de précipitation, de l'évolution du régime hydraulique de Meuse selon les scénarii de changement climatique, de l'apparition de nouvelles pratiques (géothermie par exemple), du vieillissement des ouvrages, de leur obsolescence normative notamment en matière électrique, de la reprise des eaux usées, de l'extension des zones démergées suite à l'urbanisation nouvelle d'anciennes friches industrielles, du comportement des usagers (apparition de déchets solides dans les égouts comme les lingettes), etc.

Ce travail commun a été présenté et défendu auprès de la SPGE en avril 2017, puis complété en 2018, mais ne s'est malheureusement pas traduit dans le programme de travaux 2017-2021 de la SPGE. Des pistes de financement à long terme sont explorées par la SPGE et des solutions sont recherchées par celle-ci pour financer les travaux qui doivent être réalisés sans attendre, sans résultat en 2018.

Par ailleurs, les budgets prévisionnels des frais de fonctionnement des ouvrages de démergement d'ici 2020 ont été établis sur base du budget de l'exercice 2017 sur lequel un indice d'évolution a été appliqué.

2018:6.721.000,00 € 2019:6.852.000,00 € 2020:6.985.000,00 €

Pour ce qui est des dépenses importantes hors exploitation courante (DIHEC), les budgets sont les suivants :

2018: 902.025,00 € 2019: 923.125,00 € 2020: 949.500,00 €

2) ÉPURATION

Pour rappel, la Société Publique de Gestion de l'Eau est chargée d'exécuter la politique du Gouvernement wallon dans le domaine de l'eau.

Un premier programme d'investissements en matière d'assainissement et de protection des captages pour la période 2000-2004 avait été fixé par l'arrêté du Gouvernement wallon en date du 13 juin 2002.

Un deuxième programme d'investissements a été arrêté par le Gouvernement wallon pour la période 2005-2009 et a été adapté à de nombreuses reprises. Certains dossiers de ce programme sont encore en phase d'étude ou d'exécution.

Un troisième programme d'investissements a été arrêté le 1er avril 2010 par le Gouvernement wallon pour la période 2010-2014, en fixant ses priorités sur base des contentieux européens vis-à-vis de l'implémentation des dispositions de la directive 91/271 sur le traitement des eaux résiduaires urbaines pour les agglomérations de plus de 10.000 EH ainsi que pour les agglomérations comprises entre 2.000 et 10.000 EH La SPGE nous a transmis le programme d'investissements 2010-2014 en date du 28 avril 2010. Certains dossiers de ce programme sont encore en phase d'étude ou d'exécution

Un quatrième programme d'investissements, couvrant la période 2015-2016, a été transmis par la SPGE Il ne comportait aucun dossier pour l'AIDE, à l'exception d'une provision pour des actions devant être menées dans le cadre de la protection des zones de baignade.

Jusqu'à présent, le rythme et la priorité des investissements ont été dictés par la résorption des deux contentieux européens liés à l'implémentation insatisfaisante des impositions de la directive 91/271 sur le traitement des eaux résiduaires urbaines. Pour rappel, celle-ci impose la collecte et le traitement des eaux résiduaires urbaines dans des délais et selon des normes de traitement qui diffèrent selon la taille des agglomérations qui les produisent et selon la sensibilité du milieu récepteur à l'eutrophisation. En ce qui concerne ce dernier point, on notera que tout le territoire de la Belgique a été considéré par toutes les autorités belges compétentes comme étant sensible à l'eutrophisation, impliquant dès lors des normes plus strictes pour les rejets des agglomérations de plus de 10.000 EH (traitement de l'azote et du phosphore).

Une première procédure infractionnelle (contentieux C-533/11) concernait le non-respect des échéances fixées pour la collecte et le traitement des eaux résiduaires urbaines provenant des agglomérations de plus de 10.000 équivalent-habitants. Elle a connu son épilogue le 17 octobre 2013 où la Cour européenne de Justice a condamné la Belgique à payer à la Commission européenne la somme forfaitaire de 10.000.000 € pour ne pas avoir pris l'ensemble des mesures nécessaires que comporte l'exécution de l'arrêt du 8 juillet 2004 de la Cour européenne de Justice constatant le manquement du Royaume de Belgique aux obligations découlant des articles 3 et 5 de la directive 91/271/CEE du Conseil, du 21 mai 1991, relative au traitement des eaux urbaines résiduaires, telle que modifiée par la directive 98/15/CE de la Commission, du 27 février 1998, cet État membre a manqué aux obligations qui lui incombent en vertu de l'article 260, paragraphe 1, TFUE.

Cette astreinte n'a pas trouvé à s'appliquer car les agglomérations considérées comme non-conformes ont été rapidement mises en ordre grâce, notamment, à la forte implication de notre intercommunale.

Une **deuxième procédure infractionnelle** concernait le non-respect des échéances fixées pour la collecte et le traitement des eaux résiduaires urbaines provenant des agglomérations comprises entre 2.000 et 10.000 équivalent-habitants.

Sans entrer dans les détails, ce contentieux concernait au départ, en Province de Liège, trente-six agglomérations (sur 131 au niveau wallon) dont la charge polluante était comprise entre 2.000 et 10.000 EH qui étaient soit dépourvues de station d'épuration, soit n'avaient pas un taux de collecte des eaux usées supérieur ou égal à 95 %.

Le 24 janvier 2019, la Commission européenne a clôturé la procédure d'infraction à l'encontre de la Belgique pour application incomplète de la directive 91/271 sur le traitement des eaux résiduaires urbaines, estimant que la

Belgique applique désormais correctement la directive. Cette décision est un succès pour le secteur de l'eau wallon, après plus de 18 années consacrées à rattraper les retards d'implémentation de cette directive. Ce succès est dû à l'implication de la SPGE, des communes ayant dû réaliser de nombreux égouttages et des organismes d'épuration wallons, dont l'AIDE.

Pour implémenter les dispositions de la **directive cadre sur l'eau**, le Gouvernement wallon a adopté les quatre **plans de gestion par district hydrographique** fixant les objectifs de qualité pour les cours d'eau wallons et les mesures à prendre pour les atteindre. L'assainissement des eaux usées, en régime collectif comme autonome, fait évidemment partie de ces mesures. Ces objectifs font désormais partie des critères de priorisation des investissements de la SPGE

Il apparaît clairement que les plans de gestion par district hydrographique et les objectifs qu'ils fixent pour l'atteinte du bon état ou du bon potentiel des masses d'eau, constitueront un élément majeur de priorisation des investissements à réaliser dans les prochaines années.

L'inventaire des ouvrages d'assainissement qui devaient encore être réalisés sur le territoire de la Province de Liège, réalisé à la demande de la SPGE en 2009, a été mis à jour en 2016, avalisé par l'Assemblée générale du 19 décembre 2016 et transmis à la SPGE

Dans le cadre de son 4^{ème} contrat de gestion et de son plan financier 2017-2021, la SPGE a établi un programme de travaux pour la période 2017-2021. Pour ce faire, les programmes antérieurs ont été clôturés et les dossiers dont les travaux n'ont pas débuté au 31 décembre 2016 ont été d'office reportés dans un programme ultérieur, priorité étant évidemment donnée aux dossiers ayant fait l'objet d'une étude, voire d'un marché.

Le programme de travaux 2017-2021 comporte, en fonction de différents critères - dont la taille de l'agglomération et les enjeux environnementaux -, un choix de dossiers hérités des programmes antérieurs et de dossiers issus de l'inventaire des travaux d'assainissement restant à réaliser, mis à jour en 2016. Ce programme comporte 74 dossiers d'assainissement pour un montant total de 107.566.918.31 € hors TVA.

Le programme d'investissement 2022-2026 a fait l'objet de premières discussions dans le courant de l'année 2018, sachant que le solde des dossiers encore à réaliser avoisinera, après mise en chantier du programme 2017- 2021, les 300 millions d'euros, sans compter la réhabilitation d'ouvrages anciens ou obsolètes. Ce programme 2022-2026 devrait être finalisé fin 2019.

Il est évidemment difficile de se projeter au-delà de ces échéances.

On soulignera cependant que la directive 91/271 sur le traitement des eaux résiduaires urbaines est actuellement en cours d'évaluation et qu'une révision de celle-ci semble possible en 2020 envisageant, peut-être : le renforcement des standards sur les rejets d'eaux usées par temps de pluie (incidences fortes sur les réseaux unitaires et les déversoirs d'orage), le développement d'une stratégie pour réduire les problèmes de dissémination des médicaments et de leurs métabolites dans l'environnement aquatique via les eaux usées (traitées ou non), le développement d'une stratégie visant à limiter l'effet de résistance accrue des bactéries aux antibiotiques, le développement d'une stratégie visant à réduire la quantité de plastiques et de microplastiques retrouvés dans les milieux aquatiques, l'adaptation et la résilience accrues des systèmes d'assainissement au changement climatique, l'intégration des stations d'épuration dans une optique d'économie circulaire (récupération du phosphore dans les boues, réutilisation de l'eau traitée, récupération d'énergie dans les égouts, etc.). Ces tendances se traduiront tôt ou tard en obligations qui conduiront à adapter, moderniser et mettre à niveau – voire remplacer - des installations existantes, tant en termes de collecte que de traitement.

Enfin, les engagements européens dans le cadre du traité COP21 visent à réduire de 40% de la production de gaz à effet de serre ainsi que les engagements de la Belgique dans l'atteinte des 17 objectifs mondiaux de développement durable auront vraisemblablement des effets sur nos activités, notamment en termes d'usage efficace et parcimonieux des ressources énergétiques.

En résumé, même si le rythme des investissements en matière d'assainissement s'apaise, il reste bon nombre d'installations de collecte et de traitement à réaliser ou à améliorer.

Toutefois, pour rappel, le 4ème contrat de gestion de la SPGE prévoit une réduction des frais d'honoraires sur la maîtrise d'ouvrage, l'étude, la direction et la surveillance des travaux de 10%, à l'occasion du renouvellement du contrat de service, lequel arrive à échéance le 29 juin 2020. A l'heure d'écrire ces lignes, ni les modalités pratiques de cette réduction ni les termes du contrat de service renouvelé ne sont connus. Ces décisions auront une incidence certaine sur les activités du bureau d'études de l'AIDE, que ce soit pour les nouveaux ouvrages d'assainissement ou ceux de démergement.

Par ailleurs, en fonction des études en cours et des ouvrages d'assainissement actuellement en construction, on peut estimer que l'évolution du budget d'exploitation des ouvrages d'épuration va évoluer comme suit d'ici l'an 2020 :

2018: 25.066.000 € 2019: 25.499.000 € 2020: 25.692.000 €

Pour ce qui est des dépenses importantes hors exploitation courante (DIHEC), les budgets sont les suivants :

 2018 : 2.268.000 €
 2019 : 2.292.000 €
 2020 : 2.293.000 €

Pour autant que le programme des mises en service soit respecté, l'évolution de la capacité de traitement de l'ensemble des ouvrages devrait atteindre +/- 1.282.791 EH en 2020.

Du point de vue de la prise en exploitation en 2018 de stations d'épuration, seuls les ouvrages de Sprimont (4.199 EH) et de Plein-Sud (1.600 EH), situé sur le territoire de la commune de Verviers, ont été concernés durant cet exercice. En 2019, les stations d'épuration de Neuville (5.600 EH), de Dalhem (5.670 EH), du Fond de Couvenaille (6.500 E.H.) à Juprelle, de la Place du Wez (100 EH) à Hamoir et de Wonck (9.000 EH) à Bassenge doivent être reprises en exploitation.

La mise en service de la station du Fond de Couvenaille, par l'adjudicataire de l'ouvrage en 2018, a entraîné la mise à l'arrêt et le démantèlement de la station d'épuration de Paifve (Juprelle).

Lors de l'exercice 2020, les stations d'épuration d'Oudler à Burg-Reuland (1.300 EH), de Rodt à Saint-Vith (760 EH) et d'Ellemelle (Ouffet – 300 EH) sont prévues d'être reprises en exploitation.

Les montants relatifs aux dépenses sortant du cadre de l'exploitation courante sont établis sur base d'un montant de 2 € par EH nominal, hors TVA. Pour Liège-Oupeye, cette règle n'est toutefois pas appliquée puisqu'un montant forfaitaire de 500.000 € a été retenu pour ce poste.

Quoi qu'il en soit, les chiffres repris ci-dessus sont évidemment à prendre sous toutes réserves, la mise en service d'un ouvrage pouvant être retardée en fonction de divers évènements indépendants de la volonté de l'AIDE.

3) ÉGOUTTAGE

Depuis mai 2003, l'AIDE a pris une part active dans la question de l'égouttage. Elle a multiplié les contacts avec les communes, les a assistées dans leurs démarches administratives et techniques pour leur permettre de bénéficier du nouveau mode de financement.

Actuellement, 79 communes de la Province de Liège ont signé les contrats d'égouttage. Les cinq autres communes de la province ne sont, a priori, pas encore concernées par l'égouttage prioritaire.

Pour les plans triennaux et d'infrastructure 2007-2009, la SPGE avait édicté six niveaux de priorité en matière d'égouttage. L'élaboration de ces programmes et leurs modifications ont été basées sur ces priorités.

Pour les plans triennaux et d'infrastructure 2010-2012, la SPGE avait édicté quatre niveaux de priorité en matière d'égouttage qui intégraient les contentieux européens en matière de collecte des eaux usées urbaines. L'élaboration de ces programmes et leurs modifications ont été basées sur ces priorités.

Pour les plans d'investissement communaux 2013-2016, la SPGE avait actualisé ses niveaux de priorité afin de hiérarchiser les dossiers d'égouttage qui lui étaient soumis, et en particulier dans le cadre des contentieux européens pour non-respect de la Directive 271/91 et de la non-conformité de collecte de certaines agglomérations de plus de 2.000 équivalents-habitant (EH).

En février 2016, la SPGE a actualisé les priorités d'égouttage pour l'élaboration des plans d'investissement communaux 2017-2018 afin de tenir compte de l'évolution des objectifs poursuivis par la SPGE et, notamment, de l'extinction des contentieux européens suite à la réalisation des ouvrages manquants.

Ces nouvelles priorités intègraient les objectifs fixés par les plans de gestion des districts hydrographiques wallons dans le processus de mise en œuvre de la directive 2000/60 (« directive cadre eau »). Elle rendait notamment prioritaires les égouttages nécessaires pour atteindre le bon état ou le bon potentiel des masses d'eau dont l'amélioration dépend de la réduction des rejets domestiques ainsi que les travaux d'égouttage permettant d'améliorer le taux de charge ou réduire le taux de dilution des stations d'épuration existantes.

Pour le plan d'investissement communal 2019-2021, les priorités d'égouttage sont restées identiques à celles de 2017-2018 mais la hiérarchisation des priorités n'est plus d'actualité. De manière générale, les réhabilitations ou reconstructions d'égouts doivent être préférées à la pose de nouveaux égouts. L'effort d'investissement dans l'égouttage devra être poursuivi dans le cadre des prochains plans d'investissement communaux et d'infrastructure.

4) CADASTRES

L'augmentation sensible des budgets alloués par la SPGE depuis 2017 pour l'établissement des cadastres des réseaux d'égouttage et d'assainissement constitue à la fois une réponse aux exigences de la directive européenne INSPIRE et une opportunité pour disposer d'une connaissance détaillée de ces ouvrages.

L'association du SIG avec des outils de simulation hydraulique et de gestion patrimoniale contribuera grandement à optimiser la gestion de ces réseaux.

En 2013, une cellule spécifique « Cadastre – SIG » avait été mise en place au sein de la direction Investissements de l'AIDE dans le département « Services aux communes » devenu, depuis 2017, une branche d'activités à part entière de l'AIDE. Cette cellule comprend un géomaticien spécialisé en SIG. (système d'information géographique) pour veiller à la cohérence et l'exactitude des données recueillies, à l'alimentation et la mise à jour de la base de données, et au développement de l'exploitation de celle-ci. Il est assisté par un technicien qui assure la surveillance et le suivi des opérations de cadastre tout en assurant également la collecte d'informations sur des ouvrages existants. Afin d'accélérer ces opérations, des équipes « Caractérisation des ouvrages » et « Imagerie des réseaux » ont été créées en 2017.

En effet, les cadastres ont jusqu'il y a peu fait l'objet de marchés de services dont l'étude, la direction et la surveillance sont rémunérées par la SPGE selon les termes de la convention signée en juin 2009 entre la SPGE et chaque organisme d'assainissement, dont l'AIDE Vu la faible qualité des résultats obtenus auprès de certains prestataires et l'actuelle saturation du marché de la sous-traitance, compte tenu du nombre de kilomètres de canalisations à cadastrer chaque année, une partie des cadastres est désormais réalisée en interne. Cela est rendu possible par la création et le développement de l'équipe « Caractérisation des ouvrages » travaillant en étroite collaboration avec l'équipe « Imagerie ». La cellule « Cadastre-SIG », gérant l'ensemble de ces missions et étant vouée au développement du SIG au sein de l'AIDE, est donc amenée à se développer dans les prochaines années.

Par ailleurs, vu l'importance de la connaissance précise des réseaux d'égouttage, maillon essentiel mais également maillon faible de l'assainissement, en vue d'une professionnalisation de leur gestion et de leur maintenance, une structuration et un renforcement de l'action de l'AIDE dans ce domaine est inéluctable avec, en perspective, la valorisation des compétences de l'AIDE dans les simulations hydrauliques de réseaux et la réalisation de plans de gestion patrimoniale et de gestion opérationnelle des égouttages communaux.

5) SERVICES AUX COMMUNES

De longue date, l'AIDE rend divers services aux villes et communes associées.

Le 19 novembre 2012, l'Assemblée générale a adopté un plan stratégique qui jetait les bases du développement des services aux villes et communes de la province de Liège au sein des services de l'AIDE

Les services aux communes ont été concrètement rendus par la mise en place, en février 2013, d'une structure opérationnelle spécifique et l'affectation d'agents pour répondre aux besoins exprimés par les affiliés.

Constatant l'intérêt croissant des villes et communes pour les services proposés par l'AIDE et l'importance des prestations qui en résultaient, il est apparu nécessaire d'avoir une coordination forte entre les départements impliqués dans ces activités en les regroupant dans une structure spécifique et homogène qui, vu son caractère stratégique, dépendait de la direction générale de l'AIDE.

Cette structure, nommée « Services aux communes », regroupe « l'Egouttage » (conception des réseaux), « la Gestion patrimoniale des réseaux (connaissance des réseaux) et « la Gestion opérationnelle des réseaux » (fonctionnement des réseaux).

Cette structure est en place depuis le 1er janvier 2017.

Les services que l'AIDE rend aux villes et communes de la Province de Liège sont proposés sous cinq formes :

- le « Pack de base » ;
- le module 1 « Gestion patrimoniale de l'égouttage communal » ;
- le module 2 « Missions spécifiques » ;
- le module 3 « Exploitation des réseaux » ;
- le module 4 « Traitement des déchets de réseaux ».

Le « pack de base » est garanti pour toutes les communes affiliées au capital C de notre Intercommunale. Les autres modules nécessitent l'établissement de conventions spécifiques et une rémunération appropriée.

Pour rappel, ces services peuvent être rendus dans le cadre du concept « in house » comme le prévoit la législation sur les marchés publics. L'autonomie communale est entièrement respectée dans la mesure où c'est la commune qui décide de faire appel à l'un ou l'autre des modules proposés.

L'année 2013 fut l'année de démarrage du projet qui a depuis lors trouvé son rythme et ses méthodes. Il est cependant certain que, malgré une publicité limitée, les services aux communes suscitent un intérêt croissant auprès des affiliés

Les années 2014 à 2016 ont permis de mieux faire connaître les services que l'AIDE rend et peut rendre aux communes en matière de gestion des eaux. L'année 2018 a permis le développement des services des modules 1 et 2.

L'accessibilité aux différents services proposés par l'AIDE devra être simplifiée par la mise en œuvre d'une convention unique qui intégrera les services du pack de base et des différents modules. Une réflexion est en cours pour définir les conditions d'accès et modalités pratiques.

Les prochaines années devront être axées sur une communication adaptée et accrue vers les villes et communes. Elles permettront également de développer et approfondir les approches techniques et budgétaires des services rendus.

Les services liés à l'exploitation des réseaux et au traitement des déchets de réseaux (modules 3 et 4) sont appelés à se développer fortement à l'avenir, notamment suite aux problèmes croissants d'inondation urbaine que connaissent les communes suite au changement climatique et à l'imperméabilisation croissante de leur territoire mais également suite à la pression des autorités européennes et régionales visant à améliorer grandement la qualité de l'égouttage communal, en termes de taux de raccordement aux égouts, de limitation des pertes vers l'environnement aquatique, de réduction de la dilution des eaux usées collectées, d'amélioration du taux de charge des stations d'épuration et de gestion des eaux de ruissellement à la parcelle ou en amont des réseaux.

Le développement de ces services constituera de nouveaux défis qui nécessiteront des moyens que l'AIDE n'hésitera pas à mettre en œuvre pour les relever avec la riqueur habituelle.

6) SERVICES AUX PARTICULIERS

Les bases légales de la gestion publique de l'assainissement autonome (GPAA), considérée comme étant une des mesures permettant d'atteindre les objectifs fixés par la Directive cadre sur l'eau (DCE), ont été posées par l'adoption par le Gouvernement wallon, le 23 juin 2016, du décret modifiant le Code de l'Environnement, le Code de l'Eau et divers décrets en matière de déchets et de permis d'environnement (M.B. 8 juillet 2016) ainsi que par l'arrêté du

Gouvernement wallon du 1^{er} décembre 2016. Le Gouvernement wallon a ainsi chargé la SPGE de la gestion publique de l'assainissement autonome (GPAA), nouvelle compétence qui a été inscrite dans son nouveau contrat de gestion.

La GPAA vise également à harmoniser la situation des citoyens vis-à-vis de ses droits et devoirs en matière d'assainissement de ses eaux usées, que le régime d'assainissement soit collectif ou autonome.

Sa mise en œuvre effective est fixée au 1er janvier 2018.

Dans le cadre de cette nouvelle activité de la SPGE, par avenant au contrat de collecte et d'épuration, approuvé par le Conseil d'administration lors de sa séance du 9 octobre 2017, l'AIDE est chargée d'assurer quatre nouvelles missions sur le territoire de la province de Liège :

- les contrôles des systèmes d'épuration individuelle (SEI), dont :
 - les contrôles au premier fonctionnement (entre 6 et 9 mois après la mise en service) ;
 - les contrôles périodiques (au moins une fois tous les huit ans) ;
 - les contrôles approfondis pour les trois premières réalisations d'installateurs en demande de certification ;
 - les contrôles de reprise des SEI existants dans la GPAA;
- un rôle de proximité et de sensibilisation des différents publics cibles (communes et particuliers) ;
- la participation au suivi de la plateforme informatique de la GPAA (appelée SIGPAA), mise en place et gérée par la SPGE (encodages, recherches);
- les relations avec les vidangeurs agréés pour les boues excédentaires relevant de la GPAA.

On notera que :

- les contrôles à l'installation des SEI mis en place par des installateurs non certifiés (par exemple : autoconstruction) ne relèvent pas de la GPAA et sont payés directement par le particulier ;
- les matières de vidange des fosses septiques et les boues excédentaires des SEI restent acceptées dans les stations d'épuration de l'AIDE équipées d'installations de réception de celles-ci ;
- le transport et le traitement de ces matières sont pris en charge par la GPAA à l'exception de celles provenant des communes productrices d'eau potabilisable qui n'auraient pas signé de contrat d'assainissement avec la SPGE.

7) SERVICES AUX INDUSTRIES

L'AIDE rend des services directs aux industriels, tels que l'avis obligatoire à joindre lors des demandes en permis d'exploitation ou en permis unique ou le traitement des eaux industrielles usées dans les stations d'épuration publiques, que celles-ci y soient conduites via les égouts ou via transfert par camion.

Le décret-programme adopté le 12 décembre 2014 par le Gouvernement wallon met en place le contrat d'assainissement industriel qui contractualise les relations entre l'industriel qui rejette des eaux usées dans les stations d'épuration, la SPGE et l'organisme d'assainissement. Le coût du service rendu sera fonction des charges déversées. Dans ce cadre, les organismes d'épuration sont notamment chargés de négocier les modalités techniques des contrats et d'en assurer le suivi tant au niveau de la détermination des charges rejetées qu'au niveau de la gestion quotidienne du traitement de ces rejets. Cette contractualisation sera mise en œuvre dès le 1er janvier 2019.



ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Outre les études proprement dites, les ingénieurs sont amenés à approfondir certaines connaissances telles que la composition des bétons, l'usage des matières synthétiques, la question du traitement des produits de curage de réseaux, le traitement des huiles et graisses, les procédés de rénovation de canalisations, le traitement des eaux pluviales, le dimensionnement et l'optimisation d'ouvrages de traitement des eaux usées, par exemple.

Ces recherches sont notamment effectuées dans le cadre d'épreuves internes de promotion.

Par ailleurs, certains de nos techniciens sont associés à des réflexions, avec des collègues d'autres acteurs du secteur de l'Eau, au sein d'AQUAWAL, de BELGAQUA ou de l'EUREAU dans le but de mieux structurer le secteur, de proposer des perfectionnements des dispositions légales et réglementaires, ou des solutions techniques. De même, nos techniciens suivent des études de recherche et développement menées par des équipes universitaires (CEBEDEAU notamment) et/ou des industriels. Ce faisant, l'AIDE s'inscrit pleinement comme partenaire actif dans le redéploiement de l'activité industrielle et entrepreneuriale de la région où elle exerce ses activités.

L'ensemble de ces prestations peut être évalué à un équivalent temps plein par an.

EXISTENCE DE SUCCURSALES DE LA SOCIÉTÉ

NEANT

JUSTIFICATION DE L'APPLICATION DES RÈGLES DE CONTINUITÉ

NEANT

AUTRES INFORMATIONS

NEANT

INSTRUMENTS FINANCIERS

NEANT

4. RAPPORT SPÉCIFIQUE RELATIF AUX PRISES DE PARTICIPATIONS

Etat des participations financières au 31/12/2018 :

	31/12/18	31/12/17	%
I) AQUAWAL S.A.	312 775,20	312 775,20	12
Souscription : 745.975,20			
a) 722 parts de 1000 € (libérées à 40 %)	722 000,00	722 000,00	
Montant non appelé	-433 200,00	-433 200,00	
b) 23 parts de 1042,40 € (libérées à 100 %)	23 975,20	23 975,20	
II) ECETIA FINANCES (EX S.L.F.)	2 035 184,01	2 300 625,01	2,86
III) PARTENAIRES ENVIRONNEMENTAUX	198 066,93	198 066,93	
- CILE	98 909,52	98 909,52	0,07
- INTRADEL	99 157,41	99 157,41	0,68
IV) TERRANOVA	43 500,00	43 500,00	12,50
SOUS-TOTAL	2 589 526,14	2 854 967,14	
V) SPGE	83 918 527,59	76 644 995,91	
- Parts bénéficiaires "Egouttage" - capital C	53 275 246,00	48 253 082,00	
- Parts bénéficiaires "Démergement" - capital D	30 643 281,59	28 391 913,91	
TOTAL	86 508 053,73	79 499 963,05	

1. AQUAWAL

La S.A. AQUAWAL est l'association professionnelle des opérateurs du secteur de l'eau.

Elle détient 24 % du capital de la SPGE.

2. Participation à la ECETIA (anciennement S.L.F. Finances)

Nb : Ecetia a procédé à un remboursement de capital vis-à-vis de l'AIDE à hauteur de 265.441,00 €.

Le dividende produit par cette participation s'est élevé à 102.951,97 €.

3. Partenaires environnementaux

En application d'une disposition statutaire, le Conseil d'administration a décidé, en date du 6 mars 2000, de souscrire à 2 participations, aux capitaux de la CILE et INTRADEL.

Réciproquement, dans le cadre de participations croisées, la CILE et INTRADEL ont souscrit, chacune, une participation de 99.200 € au capital de l'AIDE Ces participations sont intégralement libérées

4. TERRANOVA

Cette Société a pour objet le traitement des terres de remblai, dans la perspective d'obtenir des débouchés et/ou des prix plus favorables pour l'utilisation de ce matériau.

Le capital de TERRANOVA s'élève à 1.702.216,00 € et se compose comme suit :

- S.A. Financière des Travaux Routiers (F.T.R.): 50 %

- CILE, AIDE, INTRADEL, SWDE: 4 x 12,5 %

La décision d'adhérer a été prise par l'Assemblée générale du 20/12/2004.

5. SPGE (Capital D)

En application des contrats d'agglomération (Egouttage) et du contrat de zone (Démergement), les apports des communes sont rémunérés par des souscriptions au capital des organismes d'assainissement agréés. Ceux-ci souscrivent, pour le même montant, au « Capital D » de la SPGE.

Les montants souscrits en 2018 représentent les comptes finals acceptés en 2017 relatifs à des travaux d'égouttage d'une part et les quotes-parts communales dans les frais d'exploitation du démergement de l'exercice 2017 d'autre part. Ces montants ont été actés lors de l'Assemblée générale de juin 2018.

5. RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ DE RÉMUNÉRATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION - EXERCICE SOCIAL 2018

Dispositions légales

L'article L1523-17 §2 du Code de la Démocratie Locale et la Décentralisation et (ci-après, le CDLD) qui précise que le Comité de rémunération établit annuellement un rapport écrit comprenant les informations complètes sur :

- 1. Les jetons de présence, éventuelles indemnités de fonction et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion, en fonction de leur qualité d'administrateur, de président ou de vice-président, ou de membre d'un organe restreint de gestion;
- 2. les rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux fonctions de direction.

L'article L1523-16, alinéa 4 du CDLD qui précise que le rapport annuel du Comité de rémunération devra être adopté par le Conseil d'administration et annexé au rapport de gestion approuvé par l'Assemblée générale ordinaire :

L'article 3131-1, §3, 2° du CDLD qui précise que l'approbation des comptes annuels est soumise au Gouvernement wallon (qui recevra donc le rapport de gestion approuvé par le Conseil d'administration.

La circulaire du 27 mai 2013 qui précise, notamment, que le rapport de gestion établi par le Conseil d'administration fait partie des pièces justificatives (et donc, le rapport annuel du Comité de rémunération) devant être transmis dans le cadre de l'approbation des comptes annuels.

Le présent rapport comporte les sections suivantes :

- 1. Informations générales
- 2. Le Conseil d'administration
- 3. Le Bureau exécutif
- 4. Le Comité d'audit
- 5. Le Comité de rémunération
- 6. La formation des administrateurs
- 7. Le Comité de direction
- 8. La liste des mandats dérivés liés à la fonction et des rémunérations éventuelles
- 9. Les délégués communaux et non communaux aux assemblées générales

1. Informations générales

Plafond barémique (Art. 5311 § 5 du CDLD)

Montant maximum en Eur.

	Non indexé	Indexé
PRÉSIDENT		
Semestre 1	10 712,76	17 926,73
Semestre 2	9 998,57	16 899,08
Total pour l'exercice	20 711,33	34 825,81
Ces montants comprennent l'avantage de toute nature légal relatif à la mise à disposition d'un véhicule		
VICE-PRÉSIDENT		
Semestre 1	8 034,57	13 445,05
Semestre 2	7 498,93	12 674,31
Total pour l'exercice	15 533,50	26 119,36
MEMBRE DU BUREAU EXÉCUTIF		
Semestre 1	6 427,66	10 756,04
Semestre 2	Jeton de présence	Jeton de présence
AUTRES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		
	Jeton de présence	Jeton de présence
OBSERVATEURS		
Semestre 1	Jeton de présence	Jeton de présence
Semestre 2	Néant	Néant
MONTANT D'UN JETON DE PRÉSENCE PAR SÉANCE (un seul jeton par jour)		
Semestre 1	125,00	209,18
Semestre 2	125,00	213,36
NOMBRE DE RÉUNIONS		
du Conseil d'administration (mandat rémunéré) 14		
du Comité de gestion (mandat gratuit) 12		
du Comité d'audit (mandat gratuit)		
du Comité de rémunération (mandat gratuit) 2		

2. Le Conseil d'administration

DECERF Alain Seraing Echevine Président 100% Barèmique 23 625,81 ELSEN Sabrine Chaudiontaine Echevine Vice-Présidente 63% Jetons 386,72 THEMONT Sophie Flémalle Echevine Vice-Président 100% Barémique 13 445,04 PIETTE Josly Bassenge Bourgemestre Administrateur 77% Jetons 1 045,26 DODRIMONT Philippe Aywaille Bourgemestre Administrateur 50% Barémique 11 652,36 ALBERT Isabelle Province de Liège Conseiltère Administrateur 100% Jetons 1 0756,02 JADOT Jean-Claude Province de Liège Conseilter Administrateur 80% Barémique 10 756,02 BOURY Philippe Province de Liège Conseilter Administrateur 100% Jetons 1 0756,02 BOURY Philippe Theux Bourgemestre Administrateur 100% Jetons	NOM	PRÉNOM	INSTITUTION	TITRE	QUALITÉ	TAUX DE PRÉSENCE	ТҮРЕ	MONTANT EN EUR
THEMONT	DECERF	Alain	Seraing	Echevin	Président	100%	Barèmique	34 825,81
THEMONT Sophie Flémalte Echevine Vice-Présidente 100% Barémique 13 445,04 PIETTE Josly Bassenge Bourgemestre Vice-Président 100% Barémique [1] 13 445,04 DODRIMONT Philippe Aywaille Bourgemestre Administrateur 50% Barémique 11 652,36 HIANCE Valérie Bassenge Bourgemestre Administrateur 38% Jetons 426,72 HIANCE Isabelle Province de Liège Conseillère Administrateur 100% Jetons 10756,02 ALBERT Isabelle Province de Liège Conseiller Administrateur 80% Barémique 10756,02 JADOT Jean-Claude Province de Liège Conseiller Administrateur 80% Barémique 10756,02 BOURY Philippe Theux Bourgemestre Administrateur 80% Jetons 1267,62 GEORGES Gérard Province de Liège Conseiller Administrateur 75% <	ELSEN	Sabrine	Chaudfontaine	Echevine	Vice-Présidente	63%	Barémique	12 674,31
PIETTE					Administrateur	67%	Jetons	836,72
PIETTE Josly Bassenge Bourgemestre Administrateur Vice-Président Administrateur 100% Barémique [1] 13 445,08 DODRIMONT Philippe Aywaille Bourgemestre Administrateur 30% Jetons [1] 845,08 HANCE Valérie Bassenge Bourgemestre Administrateur 100% Jetons 213,36 ALBERT Isabelle Province de Liège Conseillère Administrateur 86% Barémique 10 756,02 IANERI Franco Herstal Echevin Administrateur 83% Barémique 10 756,02 JADOT Jean-Claude Province de Liège Conseiller Administrateur 0% Jetons 10 756,02 BEORGES Gérard Province de Liège Conseiller Administrateur 100% Jetons 12 67,62 BEUNARD Roland Province de Liège Conseiller Administrateur 50% Barémique 10 756,02 ALLELYN Bernard Herve Conseiller Administrateur 50% Barémi	THEMONT	Sophie	Flémalle	Echevine	Vice-Présidente	100%	Barémique	13 445,04
DODRIMONT Philippe Aywaille Bourgemestre Administrateur 50% Barémique 11 652,36					Administrateur	71%	Jetons	1 054,26
DODRIMONT Philippe Aywaille Bourgemestre Administrateur Administrateur 50% Barémique 11 652,36 HIANCE Valérie Bassenge Bourgemestre Administrateur 100% Jetons 213,36 ALBERT Isabelle Province de Liège Conseillère Administrateur 100% Jetons 1056,02 IANERI Franco Herstal Echevin Administrateur 85% Barémique 10 756,02 JADOT Jean-Claude Province de Liège Conseiller Administrateur 100% Barémique 10 756,02 GEORGES Gérard Province de Liège Conseiller Administrateur 100% Barémique 10 756,02 BOURY Philippe Theux Bourgemestre Administrateur 100% Berons 1267,62 BEQUENDAD Philippe Theux Bourgemestre Administrateur 50% Berons 1890,98 BOURY Philippe Theux Bourgemestre Administrateur 50%	PIETTE	Josly	Bassenge	Bourgemestre	Vice-Président	100%	Barémique (1)	13 445,04
HIANCE Valérie Bassenge Bourgemestre Administrateur 100% Jetons 213,36					Administrateur	67%	Jetons (1)	845,08
HIANCEVatérieBassengeBourgemestre Conseillère AdministrateurAdministrateur Administrateur100% 86 Administrateur 100% 	DODRIMONT	Philippe	Aywaille	Bourgemestre	Administrateur	50%	Barémique	11 652,36
ALBERT Isabelle Province de Liège Conseillère Administrateur 86% Barémique 10 756,02 IANERI Franco Herstal Echevin Administrateur 83% Barémique 10 756,02 JADOT Jean-Claude Province de Liège Conseiller Administrateur 100% Barémique 10 756,02 GEORGES Gérard Province de Liège Conseiller Administrateur 70% Jetons 1 267,62 BOURY Philippe Theux Bourgemestre Administrateur 75% Jetons 1 896,33 LEONARD Roland Province de Liège Conseiller Administrateur 50% Barémique [1] 8 96,33 LEONARD Roland Province de Liège Conseiller Administrateur 50% Barémique [1] 8 96,33 BERRENDORF Bruno Verviers Conseiller Administrateur 50% Jetons 627,54 BOUSON Bénédicte Bassenge Conseiller Administrateur 83%					Administrateur	38%	Jetons	426,72
Namer Name	HIANCE	Valérie	Bassenge	Bourgemestre	Administrateur	100%	Jetons	213,36
LANERIFrancoHerstalEchevin AdministrateurAdministrateur Administrateur83% ObjectionsBarémique 10 756,02 10 756,02 10 756,02JADOTJean-Claude Frovince de Liège BOURYProvince de Liège Province de LiègeConseiller AdministrateurAdministrateur 75%Jetons1 267,62GEORGESGérardProvince de LiègeConseiller BOURYAdministrateur Province de LiègeAdministrateur Province de LiègeMarémistrateur Conseiller50% AdministrateurBarémique (1) Barémique (1)8 963,35LEONARDRolandProvince de LiègeConseiller ConseillerAdministrateur Administrateur50% Barémique (1)Jetons Jetons2 736,06BERRENDORF BOUGNOUCHBrunoVerviersConseiller ConseillerAdministrateur Administrateur50% AdministrateurJetons2 736,06BOUGNOUCH CARTONMohammed BernardLiègeConseiller ConseillerAdministrateur100% AdministrateurJetons2 522,70CARTON COURTOISThomasProvince de LiègeConseiller ConseillerAdministrateur100% AdministrateurJetons2 522,70DELCHEF COURTOISAlainSoumagneConseiller ConseillerAdministrateur0%Jetons2 522,70DELCHEF CRISTIAAlainSoumagneConseiller ConseillerAdministrateur100%Jetons2 522,70ERNST FIRKETMichel Michel LiègeConseiller ConseillerAdministrateur	ALBERT	Isabelle	Province de Liège	Conseillère	Administrateur	86%	Barémique	10 756,02
JADOTJean-ClaudeProvince de LiègeConseillerAdministrateur100%Jetons0,00GEORGESGérardProvince de LiègeConseillerAdministrateur75%Jetons1 267,62BEURYPhilippeTheuxBourgemestreAdministrateur50%Barémique [1]8 963,35LEONARDRolandProvince de LiègeConseillerAdministrateur0%Jetons0,00ALLELYNBernardHerveConseillerAdministrateur50%Jetons2 736,06BERRENDORFBrunoVerviersConseillerAdministrateur50%Jetons627,54BOUSONUCHMohammedLiègeConseillerAdministrateur83%Jetons2 522,70CARTONBernardVerviersConseillerAdministrateur100%Jetons2 522,70CARTONBernardVerviersConseillerAdministrateur100%Jetons2 522,70COURTOISThomasProvince de LiègeConseillerAdministrateur100%Jetons2 522,70DELCHEFAlainSoumagneConseillerAdministrateur100%Jetons2 522,70DELCHEFAlainSoumagneConseillerAdministrateur100%Jetons2 522,70ERNSTSergeBlegnyConseillerAdministrateur100%Jetons2 522,70ERNSTSergeBlegnyConseillerAdministrateur77%Jetons1 886,80<					Administrateur	100%	Jetons	1 054,26
JADOTJean-ClaudeProvince de LiègeConseillerAdministrateur100%Barémique10 756.02GEORGESGérardProvince de LiègeConseillerAdministrateur75%Jetons1 890.98BOURYPhilippeTheuxBourgemestreAdministrateur50%Barémique (1)8 963.35LEONARDRolandProvince de LiègeConseillerAdministrateur0%Jetons2 736.06ALLELYNBernardHerveConseillerAdministrateur100%Jetons2 736.06BERRENDORFBrunoVerviersConseillerAdministrateur50%Jetons627,54BODSONBénédicteBassengeConseillerAdministrateur83%Jetons2 522,70CARTONBernardVerviersConseillerAdministrateur50%Jetons2 522,70CARTONBernardVerviersConseillerAdministrateur50%Jetons2 522,70CALONEThomasProvince de LiègeConseillerAdministrateur50%Jetons2 522,70DELCHEFAlainSoumagneConseillerAdministrateur86%Jetons2 522,70DELCHEFAlainSoumagneConseillerAdministrateur0%Jetons2 522,70DUYCKAERTSHubertPlombièresEchevinAdministrateur100%Jetons2 522,70GILBERTMichelLiègeEchevinAdministrateur77%Jetons1 886,80 <td>IANERI</td> <td>Franco</td> <td>Herstal</td> <td>Echevin</td> <td>Administrateur</td> <td>83%</td> <td>Barémique</td> <td>10 756,02</td>	IANERI	Franco	Herstal	Echevin	Administrateur	83%	Barémique	10 756,02
GEORGESGérardProvince de LiègeConseillerAdministrateur75%Jetons1 267,62BOURYPhilippeTheuxBourgemestreAdministrateur50%Barémique [1]8 963,35LEONARDRolandProvince de LiègeConseillerAdministrateur0%Jetons2 736,06ALLELYNBernardHerveConseillerAdministrateur100%Jetons2 736,06BERRENDORFBrunoVerviersConseillerAdministrateur50%Jetons627,54BODSONBénédicteBassengeConseillerAdministrateur83%Jetons1 045,00BOUGNOUCHMohammedLiègeConseillerAdministrateur100%Jetons2 522,70CARTONBernardVerviersConseillerAdministrateur50%Jetons2 522,70CARTONThomasProvince de LiègeConseillerAdministrateur100%Jetons2 522,70COURTOISThomasProvince de LiègeConseillerAdministrateur86%Jetons2 522,70DELCHEFAlainSoumagneConseillerAdministrateur0%Jetons2 522,70DUYCKAERTSHubertPlombièresEchevinAdministrateur100%Jetons2 522,70GILBERTChristianProvince de LiègeEchevinAdministrateur77%Jetons1 886,80IKERLauraEsneuxBourgemestreAdministrateur77%Jetons1 8					Administrateur	0%	Jetons	0,00
GEORGESGérardProvince de LiègeConseillerAdministrateur75%Jetons1 890,88BOURYPhilippeTheuxBourgemestreAdministrateur50%Barémique [1]8 963,35LEONARDRolandProvince de LiègeConseillerAdministrateur0%Jetons2 736,06ALLELYNBernardHerveConseillerAdministrateur50%Jetons2 736,06BERRENDORFBrunoVerviersConseillerAdministrateur50%Jetons627,54BODSONBénédicteBassengeConseillerAdministrateur100%Jetons2 522,70BOUGNOUCHMohammedLiègeConseillerAdministrateur100%Jetons2 522,70CARTONBernardVerviersConseillerAdministrateur50%Jetons2 522,70CARTONThomasProvince de LiègeConseillerAdministrateur100%Jetons2 522,70COURTOISThomasWasseigesBourgemestreAdministrateur0%Jetons2 522,70DELCHEFAlainSoumagneConseillerAdministrateur100%Jetons2 522,70ERNSTSergeBlegnyConseillerAdministrateur100%Jetons1 895,16GILBERTChristianProvince de LiègeConseillerAdministrateur77%Jetons1 886,80IKERLauraEsneuxBourgemestreAdministrateur29%Jetons2 736,06 <td>JADOT</td> <td>Jean-Claude</td> <td>Province de Liège</td> <td>Conseiller</td> <td>Administrateur</td> <td>100%</td> <td>Barémique</td> <td>10 756,02</td>	JADOT	Jean-Claude	Province de Liège	Conseiller	Administrateur	100%	Barémique	10 756,02
BOURYPhilippeTheuxBourgemestreAdministrateur50%Barémique (1)8 963,35LEONARDRolandProvince de LiègeConseillerAdministrateur0%Jetons0,00ALLELYNBernardHerveConseillerAdministrateur100%Jetons2 736,06BERRENDORFBrunoVerviersConseillerAdministrateur50%Jetons627,54BODSONBénédicteBassengeConseillerAdministrateur83%Jetons1 045,90BOUGNOUCHMohammedLiègeConseillerAdministrateur100%Jetons2 522,70CARTONBernardVerviersConseillerAdministrateur50%Jetons627,54CIALONEThomasProvince de LiègeConseillerAdministrateur100%Jetons2 522,70DELCHEFAlainSoumagneConseillerAdministrateur0%Jetons2 522,70ERNSTSergeBlegnyConseillerAdministrateur100%Jetons2 522,70ERNSTSergeBlegnyConseillerAdministrateur100%Jetons2 522,70ERNSTSergeBlegnyConseillerAdministrateur77%Jetons1 895,16GILBERTChristianProvince de LiègeConseillerAdministrateur77%Jetons1 886,80IKERLauraEsneuxBourgemestreAdministrateur29%Jetons2 736,06KOCYIGIT<					Administrateur	86%	Jetons	1 267,62
LEONARDRolandProvince de LiègeConseillerAdministrateur0%Jetons0.00ALLELYNBernardHerveConseillerAdministrateur100%Jetons2 736,06BERRENDORFBrunoVerviersConseillerAdministrateur50%Jetons627,54BODSONBénédicteBassengeConseillerAdministrateur83%Jetons1 045,90BOUGNOUCHMohammedLiègeConseillerAdministrateur100%Jetons2 522,70CARTONBernardVerviersConseillerAdministrateur50%Jetons627,54CIALONEThomasProvince de LiègeConseillerAdministrateur100%Jetons2 522,70COURTOISThomasWasseigesBourgemestreAdministrateur86%Jetons2 522,70DELCHEFAlainSoumagneConseillerAdministrateur0%Jetons2 522,70ERNSTSergeBlegnyConseillerAdministrateur100%Jetons2 522,70ERNSTSergeBlegnyConseillerAdministrateur100%Jetons2 522,70GILBERTChristianProvince de LiègeConseillerAdministrateur77%Jetons1 895,16GILBERTChristopheAnsConseillerAdministrateur29%Jetons2 736,06JAMAGNEMarcTroozConseillerAdministrateur3%Jetons2 736,06KCCYIGIT<	GEORGES	Gérard	Province de Liège	Conseiller	Administrateur	75%	Jetons	1 890,98
ALLELYNBernardHerveConseillerAdministrateur100%Jetons2 736,06BERRENDORFBrunoVerviersConseillerAdministrateur50%Jetons627,54BODSONBénédicteBassengeConseillèreAdministrateur83%Jetons1 045,90BOUGNOUCHMohammedLiègeConseillerAdministrateur100%Jetons2 522,70CARTONBernardVerviersConseillerAdministrateur50%Jetons627,54CIALONEThomasProvince de LiègeConseillerAdministrateur100%Jetons2 522,70COURTOISThomasWasseigesBourgemestreAdministrateur0%Jetons2 522,70DELCHEFAlainSoumagneConseillerAdministrateur0%Jetons2 522,70ERNSTSergeBlegnyConseillerAdministrateur100%Jetons2 522,70ERNSTSergeBlegnyConseillerAdministrateur100%Jetons2 13,36GILBERTChristianProvince de LiègeConseillerAdministrateur77%Jetons1 895,16GILBERTChristopheAnsConseillerAdministrateur77%Jetons418,36KERSTEENSChristopheAnsConseillerAdministrateur100%Jetons2 736,06KOCYIGITOmerLiègeConseillerAdministrateur0%Jetons0,00LADRYHugo <td>BOURY</td> <td>Philippe</td> <td>Theux</td> <td>Bourgemestre</td> <td>Administrateur</td> <td>50%</td> <td>Barémique (1)</td> <td>8 963,35</td>	BOURY	Philippe	Theux	Bourgemestre	Administrateur	50%	Barémique (1)	8 963,35
BERRENDORF BODSONBrunoVerviersConseiller ConseillèreAdministrateur Administrateur50% 83%Jetons627,54BODSONBénédicteBassengeConseillèreAdministrateur100%Jetons1 045,90BOUGNOUCHMohammed LiègeConseillerAdministrateur100%Jetons2 522,70CARTONBernardVerviersConseillerAdministrateur50%Jetons627,54CIALONEThomasProvince de LiègeConseillerAdministrateur100%Jetons2 522,70COURTOISThomasWasseigesBourgemestreAdministrateur86%Jetons2 522,70DELCHEFAlainSoumagneConseillerAdministrateur0%Jetons2 522,70ERNSTSergeBlegnyConseillerAdministrateur100%Jetons2 522,70ERNSTSergeBlegnyConseillerAdministrateur100%Jetons2 33,36FIRKETMichelLiègeEchevinAdministrateur77%Jetons1 895,16GILBERTChristianProvince de LiègeConseillerAdministrateur77%Jetons1 886,80IKERLauraEsneuxBourgemestreAdministrateur29%Jetons418,36KERSTEENSChristopheAnsConseillerAdministrateur100%Jetons2 736,06KOCYIGITOmerLiègeConseillerAdministrateur0%Jetons0	LEONARD	Roland	Province de Liège	Conseiller	Administrateur	0%	Jetons	0,00
BODSONBénédicteBassengeConseillèreAdministrateur83%Jetons1 045,90BOUGNOUCHMohammedLiègeConseillerAdministrateur100%Jetons2 522,70CARTONBernardVerviersConseillerAdministrateur50%Jetons627,54CIALONEThomasProvince de LiègeConseillerAdministrateur100%Jetons2 522,70COURTOISThomasWasseigesBourgemestreAdministrateur86%Jetons2 522,70DELCHEFAlainSoumagneConseillerAdministrateur0%Jetons2 522,70ERNSTSergeBlegnyConseillerAdministrateur100%Jetons2 522,70ERNSTSergeBlegnyConseillerAdministrateur100%Jetons2 522,70GILBERTMichelLiègeEchevinAdministrateur77%Jetons1 895,16GILBERTChristianProvince de LiègeConseillerAdministrateur77%Jetons1 886,80IKERLauraEsneuxBourgemestreAdministrateur29%Jetons418,36KERSTEENSChristopheAnsConseillerAdministrateur33%Jetons2 736,06KOCYIGITOmerLiègeConseillerAdministrateur0%Jetons0,00LADRYHugoPlombièresConseillerAdministrateur0%Jetons0,00MARAITREJosephBurg	ALLELYN	Bernard	Herve	Conseiller	Administrateur	100%	Jetons	2 736,06
BOUGNOUCH CARTONMohammed BernardLiègeConseiller ConseillerAdministrateur Administrateur100% 50%Jetons Jetons2 522,70CIALONE COURTOIS DELCHEF DELCHEF AlainProvince de Liège VerviersConseiller ConseillerAdministrateur Administrateur100% 86% AdministrateurJetons 96% 96%2 522,70DUYCKAERTS ERNST ERNST FIRKET GILBERTPlombières Blegny Conseiller ConseillerAdministrateur Administrateur100% 96% 100% 100% 100% 100% 100% 100% 100% 100% 100% 100% 100% 100% 100% 100%Jetons 100%Jetons 100% 100% 100% 100% 100%100% 100% 100%ROCYIGIT LADRY MARAITELiège Liège Conseiller Conseiller Conseiller Conseiller Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur 00% 00% 00% 00% 00% 00% 00% 00% 00% 00%Jetons 00% 00% 00% 00%1255,08	BERRENDORF	Bruno	Verviers	Conseiller	Administrateur	50%	Jetons	627,54
CARTONBernardVerviersConseillerAdministrateur50%Jetons627,54CIALONEThomasProvince de LiègeConseillerAdministrateur100%Jetons213,36COURTOISThomasWasseigesBourgemestreAdministrateur86%Jetons2 522,70DELCHEFAlainSoumagneConseillerAdministrateur0%Jetons0,00DUYCKAERTSHubertPlombièresEchevinAdministrateur100%Jetons2 522,70ERNSTSergeBlegnyConseillerAdministrateur100%Jetons213,36FIRKETMichelLiègeEchevinAdministrateur77%Jetons1 895,16GILBERTChristianProvince de LiègeConseillerAdministrateur77%Jetons1 886,80IKERLauraEsneuxBourgemestreAdministrateur29%Jetons418,36JAMAGNEMarcTroozConseillerAdministrateur33%Jetons418,36KERSTEENSChristopheAnsConseillerAdministrateur10%Jetons2 736,06KOCYIGITOmerLiègeConseillerAdministrateur0%Jetons0,00LADRYHugoPlombièresConseillerAdministrateur0%Jetons0,00MARAITREJosephBurg-ReulandBourgemestreAdministrateur100%Jetons1 255,08	BODSON	Bénédicte	Bassenge	Conseillère	Administrateur	83%	Jetons	1 045,90
CIALONEThomasProvince de LiègeConseillerAdministrateur100%Jetons213,36COURTOISThomasWasseigesBourgemestreAdministrateur86%Jetons2 522,70DELCHEFAlainSoumagneConseillerAdministrateur0%Jetons0,00DUYCKAERTSHubertPlombièresEchevinAdministrateur100%Jetons2 522,70ERNSTSergeBlegnyConseillerAdministrateur100%Jetons213,36FIRKETMichelLiègeEchevinAdministrateur77%Jetons1 895,16GILBERTChristianProvince de LiègeConseillerAdministrateur77%Jetons1 886,80IKERLauraEsneuxBourgemestreAdministrateur29%Jetons840,90JAMAGNEMarcTroozConseillerAdministrateur33%Jetons418,36KERSTEENSChristopheAnsConseillerAdministrateur100%Jetons2 736,06KOCYIGITOmerLiègeConseillerAdministrateur0%Jetons0,00LADRYHugoPlombièresConseillerAdministrateur0%Jetons0,00MARAITREJosephBurg-ReulandBourgemestreAdministrateur100%Jetons1 255,08	BOUGNOUCH	Mohammed	Liège	Conseiller	Administrateur	100%	Jetons	2 522,70
COURTOISThomasWasseigesBourgemestreAdministrateur86%Jetons2 522,70DELCHEFAlainSoumagneConseillerAdministrateur0%Jetons0,00DUYCKAERTSHubertPlombièresEchevinAdministrateur100%Jetons2 522,70ERNSTSergeBlegnyConseillerAdministrateur100%Jetons213,36FIRKETMichelLiègeEchevinAdministrateur77%Jetons1 895,16GILBERTChristianProvince de LiègeConseillerAdministrateur77%Jetons1 886,80IKERLauraEsneuxBourgemestreAdministrateur29%Jetons840,90JAMAGNEMarcTroozConseillerAdministrateur33%Jetons418,36KERSTEENSChristopheAnsConseillerAdministrateur100%Jetons2 736,06KOCYIGITOmerLiègeConseillerAdministrateur0%Jetons0,00LADRYHugoPlombièresConseillerAdministrateur0%Jetons0,00MARAITREJosephBurg-ReulandBourgemestreAdministrateur100%Jetons1 255,08	CARTON	Bernard	Verviers	Conseiller	Administrateur	50%	Jetons	627,54
DELCHEFAlainSoumagneConseillerAdministrateur0%Jetons0,00DUYCKAERTSHubertPlombièresEchevinAdministrateur100%Jetons2 522,70ERNSTSergeBlegnyConseillerAdministrateur100%Jetons213,36FIRKETMichelLiègeEchevinAdministrateur77%Jetons1 895,16GILBERTChristianProvince de LiègeConseillerAdministrateur77%Jetons1 886,80IKERLauraEsneuxBourgemestreAdministrateur29%Jetons840,90JAMAGNEMarcTroozConseillerAdministrateur33%Jetons418,36KERSTEENSChristopheAnsConseillerAdministrateur100%Jetons2 736,06KOCYIGITOmerLiègeConseillerAdministrateur0%Jetons0,00LADRYHugoPlombièresConseillerAdministrateur0%Jetons0,00MARAITREJosephBurg-ReulandBourgemestreAdministrateur100%Jetons1 255,08	CIALONE	Thomas	Province de Liège	Conseiller	Administrateur	100%	Jetons	213,36
DUYCKAERTSHubertPlombièresEchevinAdministrateur100%Jetons2 522,70ERNSTSergeBlegnyConseillerAdministrateur100%Jetons213,36FIRKETMichelLiègeEchevinAdministrateur77%Jetons1 895,16GILBERTChristianProvince de LiègeConseillerAdministrateur77%Jetons1 886,80IKERLauraEsneuxBourgemestreAdministrateur29%Jetons840,90JAMAGNEMarcTroozConseillerAdministrateur33%Jetons418,36KERSTEENSChristopheAnsConseillerAdministrateur100%Jetons2 736,06KOCYIGITOmerLiègeConseillerAdministrateur0%Jetons0,00LADRYHugoPlombièresConseillerAdministrateur0%Jetons0,00MARAITREJosephBurg-ReulandBourgemestreAdministrateur100%Jetons1 255,08	COURTOIS	Thomas	Wasseiges	Bourgemestre	Administrateur	86%	Jetons	2 522,70
ERNSTSergeBlegnyConseillerAdministrateur100%Jetons213,36FIRKETMichelLiègeEchevinAdministrateur77%Jetons1 895,16GILBERTChristianProvince de LiègeConseillerAdministrateur77%Jetons1 886,80IKERLauraEsneuxBourgemestreAdministrateur29%Jetons840,90JAMAGNEMarcTroozConseillerAdministrateur33%Jetons418,36KERSTEENSChristopheAnsConseillerAdministrateur100%Jetons2 736,06KOCYIGITOmerLiègeConseillerAdministrateur0%Jetons0,00LADRYHugoPlombièresConseillerAdministrateur0%Jetons0,00MARAITREJosephBurg-ReulandBourgemestreAdministrateur100%Jetons1 255,08	DELCHEF	Alain	Soumagne	Conseiller	Administrateur	0%	Jetons	0,00
FIRKET Michel Liège Echevin Administrateur 77% Jetons 1895,16 GILBERT Christian Province de Liège Conseiller Administrateur 77% Jetons 1886,80 IKER Laura Esneux Bourgemestre Administrateur 29% Jetons 840,90 JAMAGNE Marc Trooz Conseiller Administrateur 33% Jetons 418,36 KERSTEENS Christophe Ans Conseiller Administrateur 100% Jetons 2 736,06 KOCYIGIT Omer Liège Conseiller Administrateur 0% Jetons 0,00 LADRY Hugo Plombières Conseiller Administrateur 0% Jetons 0,00 MARAITRE Joseph Burg-Reuland Bourgemestre Administrateur 100% Jetons 1 255,08	DUYCKAERTS	Hubert	Plombières	Echevin	Administrateur	100%	Jetons	2 522,70
GILBERT Christian Province de Liège Conseiller Administrateur 77% Jetons 1886,80 IKER Laura Esneux Bourgemestre Administrateur 29% Jetons 840,90 JAMAGNE Marc Trooz Conseiller Administrateur 33% Jetons 418,36 KERSTEENS Christophe Ans Conseiller Administrateur 100% Jetons 2 736,06 KOCYIGIT Omer Liège Conseiller Administrateur 0% Jetons 0,00 LADRY Hugo Plombières Conseiller Administrateur 0% Jetons 0,00 MARAITRE Joseph Burg-Reuland Bourgemestre Administrateur 100% Jetons 1 255,08	ERNST	Serge	Blegny	Conseiller	Administrateur	100%	Jetons	213,36
IKERLauraEsneuxBourgemestreAdministrateur29%Jetons840,90JAMAGNEMarcTroozConseillerAdministrateur33%Jetons418,36KERSTEENSChristopheAnsConseillerAdministrateur100%Jetons2 736,06KOCYIGITOmerLiègeConseillerAdministrateur0%Jetons0,00LADRYHugoPlombièresConseillerAdministrateur0%Jetons0,00MARAITREJosephBurg-ReulandBourgemestreAdministrateur100%Jetons1 255,08	FIRKET	Michel	Liège	Echevin	Administrateur	77%	Jetons	1 895,16
JAMAGNEMarcTroozConseillerAdministrateur33%Jetons418,36KERSTEENSChristopheAnsConseillerAdministrateur100%Jetons2 736,06KOCYIGITOmerLiègeConseillerAdministrateur0%Jetons0,00LADRYHugoPlombièresConseillerAdministrateur0%Jetons0,00MARAITREJosephBurg-ReulandBourgemestreAdministrateur100%Jetons1 255,08	GILBERT	Christian	Province de Liège	Conseiller	Administrateur	77%	Jetons	1 886,80
KERSTEENSChristopheAnsConseillerAdministrateur100%Jetons2 736,06KOCYIGITOmerLiègeConseillerAdministrateur0%Jetons0,00LADRYHugoPlombièresConseillerAdministrateur0%Jetons0,00MARAITREJosephBurg-ReulandBourgemestreAdministrateur100%Jetons1 255,08	IKER	Laura	Esneux	Bourgemestre	Administrateur	29%	Jetons	840,90
KOCYIGITOmerLiègeConseillerAdministrateur0%Jetons0,00LADRYHugoPlombièresConseillerAdministrateur0%Jetons0,00MARAITREJosephBurg-ReulandBourgemestreAdministrateur100%Jetons1 255,08	JAMAGNE	Marc	Trooz	Conseiller	Administrateur	33%	Jetons	418,36
LADRYHugoPlombièresConseillerAdministrateur0%Jetons0,00MARAITREJosephBurg-ReulandBourgemestreAdministrateur100%Jetons1 255,08	KERSTEENS	Christophe	Ans	Conseiller	Administrateur	100%	Jetons	2 736,06
LADRYHugoPlombièresConseillerAdministrateur0%Jetons0,00MARAITREJosephBurg-ReulandBourgemestreAdministrateur100%Jetons1 255,08	KOCYIGIT	Omer	Liège	Conseiller	Administrateur	0%	Jetons	0,00
MARAITRE Joseph Burg-Reuland Bourgemestre Administrateur 100% Jetons 1 255,08	LADRY	Hugo	•	Conseiller	Administrateur	0%	Jetons	
	MARAITRE	=	Burg-Reuland	Bourgemestre	Administrateur	100%	Jetons	1 255,08
	MAUS		Province de Liège	Conseillère	Administrateur	50%	Jetons	

NOM	PRÉNOM	INSTITUTION	TITRE	QUALITÉ	TAUX DE PRÉSENCE	ТҮРЕ	MONTANT EN EUR
MEUREAU	Robert	Province de Liège	Conseiller	Administrateur	0%	Jetons	0,00
NYSSEN	Didier	Verviers	Conseiller	Administrateur	83%	Jetons	1 045,90
PERRIN	Dominique	Flémalle	Conseiller	Administrateur	83%	Jetons	1 045,90
RAVONE	Jean-François	Villers-le-Bouillet	Conseiller	Administrateur	100%	Jetons	2 736,06
VILENNE	Jean-Paul	Awans	Conseiller	Administrateur	100%	Jetons	2 736,06
YLIEFF	Yvan	Dison	Conseiller	Administrateur	100%	Jetons	2 736,06
		Taux de	présence moye	en Administrateurs	69%	Sous-total	167 854,71
JOINE	Luc	INTRADEL SCRL	Observateur		57%	Jetons	836,72
PALMANS	Alain	CILE SCRL	Observateur		14%	Jetons	418,36
HAKIER	Luc	CGSP	Observateur d	lu personnel	0%	Jetons	0,00
ONKELINX	Romuald	AIDE SCRL	Observateur d	lu personnel	71%	Jetons	1 045,90
SCHEPERS	Pascal	AIDE SCRL	Observateur d	lu personnel	43%	Jetons	627,54
SCHMETZ	Philippe	AIDE SCRL	Observateur d	lu personnel	71%	Jetons	0,00
THOMAS	Yves	AIDE SCRL	Observateur d	lu personnel	50%	Jetons	627,54
Taux de présence moyen Observateurs				44%	Sous-total	3 556,06	

TOTAL CONSEIL D'ADMINISTRATION 171 410,77

3. Le Bureau exécutif

NOM	PRÉNOM	INSTITUTION	TITRE	QUALITÉ	TAUX DE PRÉSENCE
DECERF	Alain	Seraing	Echevin	Président	100%
ELSEN	Sabrine	Chaudfontaine	Echevine	Vice-Présidente	83%
THEMONT	Sophie	Flémalle	Echevine	Vice-Présidente	100%
				Administrateur	83%
PIETTE	Josly	Bassenge	Bourgemestre	Vice-Président	91%
DODRIMONT	Philippe	Aywaille	Bourgemestre	Administrateur	50%
HIANCE	Valérie	Bassenge	Bourgemestre	Administrateur	100%
ALBERT	Isabelle	Province de Liège	Conseillère	Administrateur	83%
IANERI	Franco	Herstal	Echevin	Administrateur	83%
JADOT	Jean-Claude	Province de Liège	Conseiller	Administrateur	100%
GEORGES	Gérard	Province de Liège	Conseiller	Administrateur	100%
BOURY	Philippe	Theux	Bourgemestre	Administrateur	50%
LEONARD	Roland	Province de Liège	Conseiller	Administrateur	100%
			TAL	JX DE PRÉSENCE MOYEN	86%

⁽¹⁾ Montant versé à la Commune de l'administrateur

4. Le Comité d'audit

NOM	PRÉNOM	INSTITUTION	TITRE	QUALITÉ	TAUX DE PRÉSENCE
IANERI	Franco	Herstal	Echevin	Administrateur	0%
JADOT	Jean-Claude	Province de Liège	Conseiller	Administrateur	100%
RAVONE	Jean-François	Villers-le-Bouillet	Conseiller	Administrateur	100%
VILENNE	Jean-Paul	Awans	Conseiller	Administrateur	100%
				TAUX DE PRÉSENCE MOYEN	75%

5. Le Comité de rémunération

NOM	PRÉNOM	INSTITUTION	TITRE	QUALITÉ	TAUX DE PRÉSENCE		
DECERF	Alain	Seraing	Echevin	Président	100%		
THEMONT	Sophie	Flémalle	Echevine	Vice-Présidente	100%		
PIETTE	Josly	Bassenge	Bourgemestre	Vice-Président	100%		
ALBERT	Isabelle	Province de Liège	Conseillère	Administrateur	100%		
BOURY	Philippe	Theux	Bourgemestre	Administrateur	0%		
GILBERT	Christian	Province de Liège	Conseiller	Administrateur	100%		
COURTOIS	Thomas	Wasseiges	Bourgemestre	Administrateur	100%		
FIRKET	Michel	Liège	Echevin	Administrateur	100%		
YLIEFF	Yvan	Dison	Conseiller	Administrateur	100%		
			TAUX DE PRÉSENCE MOYEN 89				

6. Formations des administrateurs

DATE	TITRE	ORATEUR
Septembre	Services aux communes - Activités et organigramme	Mme B. LEPORCQ
Octobre	La rationalisation du secteur de l'eau	Mme F. HERRY
Novembre	EMAS	M. F. BODSON

NOM	PRÉNOM	INSTITUTION	TITRE	QUALITÉ	SEPT.	ост.	NOV.	TAUX DE Présence
DECERF	Alain	Seraing	Echevin	Président	1	1	1	100%
ELSEN	Sabrine	Chaudfontaine	Echevine	Vice-Présidente	1	1	1	100%
THEMONT	Sophie	Flémalle	Echevine	Administrateur	1	1	1	100%
PIETTE	Josly	Bassenge	Bourgemestre	Vice-Président	1	1	1	100%
DODRIMONT	Philippe	Aywaille	Bourgemestre	Administrateur	0	0	1	33%
HIANCE	Valérie	Bassenge	Bourgemestre	Administrateur	-	-	-	-
ALBERT	Isabelle	Province de Liège	Conseillère	Administrateur	1	1	-	100%
IANERI	Franco	Herstal	Echevin	Administrateur	0	0	0	0%
JADOT	Jean-Claude	Province de Liège	Conseiller	Administrateur	1	1	0	67%
GEORGES	Gérard	Province de Liège	Conseiller	Administrateur	1	1	-	100%
LEONARD	Roland	Province de Liège	Conseiller	Administrateur	-	-	-	-
ALLELYN	Bernard	Herve	Conseiller	Administrateur	1	1	1	100%
BOUGNOUCH	Mohammed	Liège	Conseiller	Administrateur	1	1	1	100%
CIALONE	Thomas	Province de Liège	Conseiller	Administrateur	-	-	-	-
COURTOIS	Thomas	Wasseiges	Bourgemestre	Administrateur	1	1	1	100%
DUYCKAERTS	Hubert	Plombières	Echevin	Administrateur	1	1	1	100%
ERNST	Serge	Blegny	Conseiller	Administrateur	-	-	-	-
FIRKET	Michel	Liège	Echevin	Administrateur	1	1	1	100%
GILBERT	Christian	Province de Liège	Conseiller	Administrateur	1	0	0	33%
IKER	Laura	Esneux	Bourgemestre	Administrateur	1	0	0	33%
KERSTEENS	Christophe	Ans	Conseiller	Administrateur	1	1	1	100%
KOCYIGIT	Omer	Liège	Conseiller	Administrateur	-	-	_	-
LADRY	Hugo	Plombières	Conseiller	Administrateur	-	-	-	-
MEUREAU	Robert	Province de Liège	Conseiller	Administrateur	-	-	_	-
RAVONE	Jean-François	Villers-le-Bouillet	Conseiller	Administrateur	1	1	1	100%
VILENNE	Jean-Paul	Awans	Conseiller	Administrateur	1	1	1	100%
YLIEFF	Yvan	Dison	Conseiller	Administrateur	1	1	1	100%
TAUX DE PRÉSENCE MOYEN								83%

^{1 =} Présent 0 = Excusé/Absent - = Pas ou plus administrateur

7. Le Comité de direction

DIRECTION	NOM	PRÉNOM	RÉMUNÉRATION BARÉMIQUE BRUTE (2)	AVANTAGES EN NATURE (1)	CHÈQUES- REPAS	ECO- CHÈQUES	TOTAL
Direction générale	HERRY	Florence	122 201,52	858,66	1 478,74	250,00	124 788,92
Direction administrative et financière	DELFOSSE	Fabrice	140 063,22	2 387,76	1 354,96	250,00	144 055,94
Direction Exploitation	LEMLYN	José	145 428,19	3 468,60	1 506,38	250,00	150 653,17
Direction Services aux Communes	LEPORCQ	Béatrice	108 543,84	144,00	1 478,74	250,00	110 416,58
Direction Investissements	SILAN	Jean-Pierre	145 428,19	2 410,80	1 451,10	250,00	149 540,09
						TOTAL	679 454,70

Tableau en Eur.

8. La liste des mandats dérivés liés à la fonction et des rémunérations éventuelles

						RÉMUNÉRATION		
NOM	PRÉNOM	FONCTION	SOCIÉTÉ	ORGANE	QUALITÉS		V	ERSÉS À
				DE GESTION		TYPE	AIDE SRCL	INDIVIDUEL
Semestre	1							
HERRY	Florence	Directeur général	INTRADEL SCRL	Conseil d'administration	Observateur	Jetons de présence	Χ	-
HERRY	Florence	Directeur général	CILE SCRL	Conseil d'administration	Observateur	Jetons de présence	Χ	-
HERRY	Florence	Directeur général	TERRANOVA SA	Conseil d'administration	Administrateur	Jetons de présence	Χ	-
HERRY	Florence	Directeur général	AQUAWAL SA	Conseil d'administration	Administrateur	-	-	-
DECERF	Alain	Président	OGEO FUND OFP	Conseil d'administration	Administrateur	Jetons de présence	-	Χ
DECERF	Alain	Président	TERRANOVA SA	Conseil d'administration	Administrateur	Jetons de présence	-	Χ
Semestre	2							
HERRY	Florence	Directeur général	INTRADEL SCRL	Conseil d'administration	Observateur	-	-	-
HERRY	Florence	Directeur général	CILE SCRL	Conseil d'administration	Observateur	=	-	-
HERRY	Florence	Directeur général	TERRANOVA SA	Conseil d'administration	Administrateur	Jetons de présence	Χ	-
HERRY	Florence	Directeur général	AQUAWAL SA	Conseil d'administration	Administrateur	-	-	-
DECERF	Alain	Président	OGEO FUND OFP	Conseil d'administration	Administrateur	Jetons de présence	-	Χ

⁽¹⁾ Véhicule et GSM

⁽²⁾ Mme Florence HERRY et M. Fabrice DELFOSSE ont perçus respectivement 18 745, 71 Eur. et 21 485,71 Eur. représentant les montants le simple et le double pécule de vacances anticipés versés en raison de la fin de leur convention d'agent contractuel et leur nomination en tant qu'agent statutaire au 01/01/2019.

9. Les délégués communaux et non communaux aux assemblées générales

				100 511	100 511	T
NOM						TAUX DE PRÉSENCE
ALBERT	Isabelle	Conseillère Provinciale	Province Liège	1	-	100%
GEORGES	Gérard	Conseiller Provincial	Province Liège	1	-	100%
GILBERT	Christian	Conseiller Provincial	Province Liège	1	-	100%
MAUS	Jennifer	Conseillère Provinciale	Province Liège	0	0	0%
PIRMOLIN	Vinciane	Conseillère Provinciale	Province Liège	1	-	100%
DAVIGNON	Janine	Echevine	Amay	0	0	0%
DELVAUX	Daniel	Conseiller communal	Amay	0	0	0%
LACROIX	Didier	Conseiller communal	Amay	1	0	50%
PLOMTEUX	Marc	Conseiller communal	Amay	0	0	0%
LHOMME	Jean-Luc	Conseiller communal	Amay	0	0	0%
SCHUMACHER	Nikolaus	Bourgmestre	Amel	1	1	100%
WIESEMES	Stephan	Echevin	Amel	1	0	50%
STOFFELS	Edmund	Conseiller communal	Amel	0	0	0%
PAUELS	Franz-Joseph	Conseiller communal	Amel	0	0	0%
ORTMANNS	Peter	Conseiller communal	Amel	0	0	0%
PHILIPPIN	Grégory	Echevin	Ans	0	0	0%
GAUTHY	Christopher	Conseiller communal	Ans	0	0	0%
MUNOZ SANCHEZ	Rosario	Conseiller communal	Ans	0	0	0%
BERNARDIN-BOSARD	Christiane	Conseillère communale	Ans	1	0	50%
SKIVEE-LEJEUNE	Jacqueline	Conseillère communale	Ans	0	0	0%
EVANS	Michel	Echevin	Anthisnes	0	1	50%
CLOSJANS	Aimé	Conseiller communal	Anthisnes	0	1	50%
SERVELLO	Lina	Conseillère communale	Anthisnes	0	0	0%
de MALEINGREAU d'HEMBISE	Bernard	Conseiller communal	Anthisnes	0	0	0%
GUILMOT	Camille	Conseillère communale	Anthisnes	0	0	0%
GERON	Francis	Echevin	Aubel	1	0	50%
GERARDY	Mathieu	Conseiller communal	Aubel	0	0	0%
MERTENS	Thierry	Conseiller communal	Aubel	0	0	0%
TOSSINGS	Tony	Conseiller communal	Aubel	0	0	0%
WILLEMS	Bénédicte	Conseillère communale	Aubel	0	0	0%
RADOUX	Pascal	Conseiller communal	Awans	0	0	0%
VANHOEF	Louis	Conseiller communal	Awans	0	0	0%
LUGOWSKI	Dominique	Conseiller communal	Awans	0	0	0%
LUCAS	Pierre-Henri	Conseiller communal	Awans	0	0	0%
LISMONT	Claude	Conseiller communal	Awans	1	0	50%
CARPENTIER	Pascal	Conseiller communal	Aywaille	0	0	0%
THEATE	Françoise	Conseillère communale	Aywaille	0	0	0%
BENOIT-DEPREAY	Julie	Conseillère communale	Aywaille	0	0	0%
MOYSE	Vincent	Conseiller communal	Aywaille	0	0	0%
HUMBLET	Isabelle	Conseillère communale	Aywaille	0	0	0%

NOM	PRÉNOM	QUALITÉ	ASSOCIÉ	AGO DU 19/06/2018	AGS DU 26/11/2018	TAUX DE PRÉSENCE
FYON	Maurice	Bourgmestre	Baelen	0	0	0%
JANCLAES	Robert	Echevin	Baelen	0	0	0%
BECKERS	Marie-Colette	Conseillère communale	Baelen	0	0	0%
PEIFFER	Jean-Marie	Conseiller communal	Baelen	0	0	0%
KISTEMANN	Pascal	Conseiller communal	Baelen	0	0	0%
PIETTE	Josly	Bourgmestre	Bassenge	1	1	100%
KNAPEN	Philippe	Echevin	Bassenge	0	1	50%
VRIJENS	Caroline	Conseillère communale	Bassenge	0	0	0%
BODSON	Bénédicte	Conseillère communale	Bassenge	0	0	0%
DEDRY	Joseph	Bourgmestre	Berloz	1	1	100%
MOUREAU	Béatrice	Echevine	Berloz	0	0	0%
HOSTE	Alex	Conseiller communal	Berloz	0	1	50%
LEGROS	Yves	Conseiller communal	Berloz	0	0	0%
PELZER	Emersone	Conseillère communale	Berloz	0	0	0%
JACQUEMIN	Marie-Rose	Conseillère communale	Beyne	1	1	100%
YUCEL	Ozgür	Conseiller communal	Beyne	0	0	0%
GENDARME	Jean-Marie	Conseiller communal	Beyne	0	0	0%
DE CLERCK	Véronique	Conseillère communale	Beyne	0	0	0%
GILLOT	Philippe	Conseiller communal	Beyne	0	0	0%
DEDEE	Charly	Conseiller communal	Blegny	1	1	100%
BOSSCHEM	Ann	Conseillère communale	Blegny	0	0	0%
LACROIX	Danielle	Conseillère communale	Blegny	1	0	50%
BERTH0	Christophe	Echevin	Blegny	1	0	50%
KAYA	Ismaïl	Echevin	Blegny	0	0	0%
LISEIN	Xavier	Conseiller communal	Braives	0	0	0%
BATAILLE	Cécile	Echevine	Braives	0	0	0%
RIGUELLE	Gérôme	Conseiller communal	Braives	0	0	0%
FOCCROULLE	Marc	Conseiller communal	Braives	0	0	0%
DE COCK	Christian	Conseiller communal	Braives	0	0	0%
HEINZIUS	Wilhelm	Echevin	Büllingen	0	0	0%
RAUW	Herbert	Echevin	Büllingen	1	1	100%
ADAMS	Reinhold	Conseiller communal	Büllingen	1	1	100%
SCHMITT	Michael	Conseiller communal	Büllingen	1	1	100%
MIESEN	Alexander	Conseiller communal	Büllingen	0	0	0%
AMEL-PLUMIER	Mariette	Conseillère communale	Burdinne	0	0	0%
BERTRAND	Frédéric	Echevin	Burdinne	0	0	0%
LAMBIE	Evelyne	Echevine	Burdinne	0	0	0%
ELIAS	Christian	Echevin	Burdinne	0	0	0%
RENARD	François	Conseiller communal	Burdinne	0	0	0%
MARAITE	Joseph	Bourgmestre	Burg-Reuland	1	0	50%
	2020P11	Dourginiosaic	Sary reature	•	5	0070

NOM	PRÉNOM	QUALITÉ	ASSOCIÉ	AGO DU 19/06/2018	AGS DU 26/11/2018	TAUX DE PRÉSENCE
CORNELY	Karl-Heinz	Echevin	Burg-Reuland	0	0	0%
GENNEN	Jerome	Conseiller communal	Burg-Reuland	0	0	0%
STELLMANN	Alain	Conseiller communal	Burg-Reuland	0	0	0%
VERHEGGEN	Joseph	Conseiller communal	Burg-Reuland	0	0	0%
SCHUGENS	Albert	Conseiller communal	Bütgenbach	1	1	100%
HERMANN	Paul	Echevin	Bütgenbach	1	1	100%
SERVATY	Charles	Echevin	Bütgenbach	0	0	0%
BRUSSELMANS	Tony	Conseiller communal	Bütgenbach	0	0	0%
HECK	José	Conseiller comumunal	Bütgenbach	0	0	0%
WUIDAR	Jean-Michel	Conseiller communal	Chaudfontaine	0	0	0%
ELSEN	Sabrine	Echevine	Chaudfontaine	1	1	100%
NÖEL	Axel	Conseiller communal	Chaudfontaine	0	0	0%
QUOILIN	Jacques	Conseiller communal	Chaudfontaine	0	0	0%
BEUGNIER	Magali	Conseillère communale	Clavier	0	0	0%
WATHELET	Damien	Conseiller communal	Clavier	0	0	0%
LAVAL	Gérard	Conseiller communal	Clavier	0	1	50%
BEAUMONT	Bruno	Conseiller communal	Clavier	0	0	0%
GIET	Christian	Conseiller communal	Clavier	0	0	0%
DANIELS	Jean	Conseiller communal	Comblain	0	0	0%
PIRLET	Didier	Conseiller communal	Comblain	0	0	0%
PAULUS	Henri-François	Conseiller communal	Comblain	0	0	0%
VANGOSSUM	Georges	Echevin	Comblain	0	0	0%
WARZEE	Pierre	Bourgmestre	Comblain	0	0	0%
JOACHIM	Michel	Conseiller communal	Crisnée	0	0	0%
JODOGNE	Micheline	Conseillère communale	Crisnée	0	0	0%
MOESEN-THYS	Josée	Echevine	Crisnée	0	0	0%
MATERNE	Alain	Conseiller communal	Crisnée	0	0	0%
BRILLON	Jean-François	Conseiller communal	Crisnée	0	0	0%
JANSSEN	, Jean	Echevin	Dalhem	1	0	50%
POLMANS	Ariane	Echevine	Dalhem	0	0	0%
DECKERS-SCHILLINGS	Evelyne	Conseillère communale	Dalhem	0	0	0%
CLOES	Joseph	Conseiller communal	Dalhem	1	0	50%
DELIEGE	Francis	Conseiller communal	Dalhem	1	0	50%
YLIEFF	Yvan	Bourgmestre	Dison	1	1	100%
LIEGEOIS	Gérard	Echevin	Dison	0	0	0%
FANIEL	Georges	Conseiller communal	Dison	0	0	0%
ARNAUTS	Yoann	Conseiller communal	Dison	0	0	0%
POLIS	Thierry	Conseiller communal	Dison	0	0	0%
VRONINKS	Caroline	Conseillère communale	Donceel	1	0	50%
BOXUS	Jean-Luc	Bourgmestre	Donceel	1	0	50%
DOVO2	Jean-Edt	Dourginesite	חחוורבבו	1	U	JU /0

NOM						TAUX DE PRÉSENCE
MORDANT	Philippe	Echevin	Donceel	1	1	100%
ROLANS-BERNARD	Geneviève	Conseillère communale	Donceel	0	0	0%
COURTOIS	Jean	Conseiller communal	Donceel	0	0	0%
VOUE	Marc	Echevin	Engis	0	0	0%
NEVEN	Raymond	Echevin	Engis	0	0	0%
HOYOIS	Julien	Conseiller communal	Engis	0	0	0%
MANZATO	Serge	Bourgmestre	Engis	0	0	0%
PENA HERRERO	Manuel	Président du CPAS	Engis	0	0	0%
IKER	Laura	Bourgmestre	Esneux	0	0	0%
MARTIN	Léon	Echevin	Esneux	0	0	0%
MARLIER	Bernard	Président du CPAS	Esneux	0	0	0%
ARNOLIS	Carole	Conseillère communale	Esneux	0	0	0%
LAMALLE	Philippe	Conseiller communal	Esneux	0	0	0%
JADIN	Kattrin	Conseillère communale	Eupen	0	0	0%
BALTUS-BAILLY	Claudine	Conseillère communale	Eupen	1	0	50%
WERTZ	Karin	Conseillère communale	Eupen	0	0	0%
BARTH-VANDENHIRTZ	Alexandra	Conseillère communale	Eupen	0	0	0%
VÖLL	Gerd	Conseiller communal	Eupen	0	0	0%
DUBOIS	Guy	Echevin	Faimes	0	0	0%
DEVALLEE	Gilles	Conseiller communal	Faimes	0	0	0%
RETHY	Lucie	Conseillère communale	Faimes	0	0	0%
DE MUYT	Bénédicte	Conseillère communale	Faimes	0	0	0%
DETIEGE	Myriam	Conseillère communale	Faimes	0	0	0%
DEMONTY	Jean-Marc	Echevin	Ferrières	0	0	0%
RENARD	Jean-Michel	Conseiller communal	Ferrières	0	0	0%
MAQUINAY	Sandrine	Conseillère communale	Ferrières	0	0	0%
CAPITAINE	Benoît	Conseiller communal	Ferrières	0	0	0%
LAMBOTTE	Raphaël	Conseiller communal	Ferrières	0	0	0%
MALCHAIR	Sandrine	Echevine	Fexhe-le-Haut-Clocher	0	0	0%
KNAPEN	Thierry	Conseiller communal	Fexhe-le-Haut-Clocher	0	0	0%
ALLARD	Jacques	Echevin	Fexhe-le-Haut-Clocher	0	0	0%
JARBINET	Xavier	Conseiller communal	Fexhe-le-Haut-Clocher	0	0	0%
VOSSEN	Germain	Conseiller communal	Fexhe-le-Haut-Clocher	0	0	0%
VERVAEREN	Jean-Jacques	Conseiller communal	Flémalle	0	0	0%
BODARWE	Dominique	Conseiller communal	Flémalle	0	0	0%
D'JOOS	Marc	Echevin	Flémalle	0	0	0%
PAVONE	Fabian	Echevin	Flémalle	0	0	0%
CLAESSENS	Marc	Conseiller communal	Flémalle	0	0	0%
LINOTTE	Stéphane	Echevin	Fléron	0	0	0%
POTENZA	Tina	Conseillère communale	Fléron	0	0	0%

NOM						
LO BUE	Anthony	Conseiller communal	Fléron	0	0	0%
LIMET	Clément	Conseiller communal	Fléron	0	0	0%
PEZZETTI	Marc	Conseiller communal	Fléron	0	0	0%
DOMBRET	Michel	Bourgmestre	Geer	0	0	0%
CAPRASSE	Francis	Echevin	Geer	0	0	0%
LINSMEAU	Charles	Conseiller communal	Geer	0	0	0%
CARDYN	Anne	Conseillère communale	Geer	0	0	0%
BOLLINNE	Martine	Conseillère communale	Geer	0	0	0%
PATTI	Pietro	Conseiller communal	Grâce-Hollogne	0	1	50%
PAQUE	Didier	Conseiller communal	Grâce-Hollogne	1	0	50%
CUYLLE	Jean	Conseiller communal	Grâce-Hollogne	0	0	0%
PONTHIR	Laurent	Conseiller communal	Grâce-Hollogne	0	0	0%
MALBROUCK	Germain	Conseiller communal	Grâce-Hollogne	0	1	50%
NUYTS	Serge	Conseiller communal	Hamoir	0	0	0%
PONCELET	Jean-Claude	Echevin	Hamoir	0	0	0%
PIROTTON	Jean-Luc	Conseiller communal	Hamoir	0	0	0%
JACOB	Loïc	Conseiller communal	Hamoir	0	0	0%
ALLARD	Catherine	Conseillère communale	Hamoir	0	0	0%
JADOT	Jean-Claude	Echevin	Hannut	1	0	50%
LANDAUER	Nathalie	Conseillère communale	Hannut	1	1	100%
BAYET	Marie	Conseillère communale	Hannut	1	0	50%
DEPREZ	Pascal	Conseiller communal	Hannut	0	0	0%
RENARD	Jacques	Conseiller communal	Hannut	0	1	50%
HAUTPHENNE	Eric	Bourgmestre	Héron	0	0	0%
THISE	Philippe	Conseiller communal	Héron	0	0	0%
DISTEXHE	Roland	Conseiller communal	Héron	0	0	0%
DEBEHOGNE	François	Conseiller communal	Héron	0	0	0%
VIATOUR	Luc	Président	Héron	0	0	0%
LEFEBVRE	Jean-Louis	Echevin	Herstal	1	0	50%
LH0EST	Victor	Conseiller communal	Herstal	0	0	0%
MAZUY	Fabrice	Conseiller communal	Herstal	0	0	0%
MOSCUF0	Nadia	Conseillère communale	Herstal	0	0	0%
VANDENBERGH	Bernadette	Conseiller communal	Herstal	0	0	0%
FABRIS	Gianni	Echevin	Herve	0	0	0%
ALLELYN	Bernard	Conseiller communal	Herve	1	1	100%
DROUGUET	Marc	Echevin	Herve	0	0	0%
SPITS	José	Conseiller communal	Herve	0	1	50%
BRAGARD	Jean-François	Conseiller communal	Herve	0	0	0%
DOSOGNE	Eric	Echevin	Huy	0	0	0%
RORIVE	Francine	Conseillère communale	Huy	0	0	0%
CHARPENTIER	Philippe	Conseiller communal	Huy	0	0	0%

VIDALGrégoryConseiller communalHuy00MAROTJeanConseiller communalHuy00HOUSSADimitriConseiller communalJalhay00LAURENTBastienConseiller communalJalhay00ANCIONMarcEchevinJalhay00CHAUMONTJacquesConseiller communalJalhay00BAWINLucConseiller communalJalhay00GREVESSEJonathanEchevinJuprelle00	0% 0% 0% 0% 0% 0% 0%
HOUSSADimitriConseiller communalJalhay00LAURENTBastienConseiller communalJalhay00ANCIONMarcEchevinJalhay00CHAUMONTJacquesConseiller communalJalhay00BAWINLucConseiller communalJalhay00	0% 0% 0% 0%
LAURENT Bastien Conseiller communal Jalhay 0 0 ANCION Marc Echevin Jalhay 0 0 CHAUMONT Jacques Conseiller communal Jalhay 0 0 BAWIN Luc Conseiller communal Jalhay 0 0	0% 0% 0% 0%
ANCION Marc Echevin Jalhay 0 0 CHAUMONT Jacques Conseiller communal Jalhay 0 0 BAWIN Luc Conseiller communal Jalhay 0 0	0% 0% 0%
CHAUMONT Jacques Conseiller communal Jalhay 0 0 BAWIN Luc Conseiller communal Jalhay 0 0	0%
BAWIN Luc Conseiller communal Jalhay 0 0	0%
,	
GREVESSE Jonathan Echevin Juprelle 0 0	0%
1	
LABRO Jacques Conseiller communal Juprelle 1 0	50%
LIBERT Emmanuel Conseiller communal Juprelle 0 0	0%
LUNSKENS Lucien Conseiller communal Juprelle 0 0	0%
NYSSEN Angèle Conseillère communale Juprelle 0 1	50%
GOEBBELS Louis Bourgmestre Kelmis 0 0	0%
NYSSEN Sandy Conseillère communale Kelmis 0 0	0%
KLINKENBERG Erwin Conseiller communal Kelmis 0 0	0%
LANGOHR Marc Conseiller communal Kelmis 0 0	0%
BRAEM Mirko Conseiller communal Kelmis 0 0	0%
LAMBERT Marie-Claire Conseillère communale Liège 0 0	0%
BOUGNOUCH Mohammed Conseiller communale Liège 1 1	100%
BONJEAN Jean-Paul Conseiller communale Liège 0 0	0%
FIRKET Michel Echevin Liège 0 1	50%
NIKOLIC Diana Conseillère communale Liège 0 0	0%
SAMRAY André Echevin Lierneux 0 0	0%
LECOMTE Isabelle Echevine Lierneux 0 0	0%
MINET Didier Conseiller communal Lierneux 0 0	0%
MATHIEU Guy Conseiller communal Lierneux 1 0	50%
PEFFER Vincent Conseiller communal Lierneux 0 0	0%
STABEL Raymond Conseiller communal Limbourg 1 0	50%
CHARPENTIER Jean-Marc Conseiller communal Limbourg 0 0	0%
BOLZAN Michel Echevin Limbourg 0 0	0%
PIRONT Sébastien Conseiller communal Limbourg 0 0	0%
FAUTRE-DEJARDIN Valérie Bourgmestre Limbourg 0 0	0%
MORSA Albert Conseiller communal Lincent 0 0	0%
FALAISE Colette Echevine Lincent 0 0	0%
DALOZE Etienne Conseiller communal Lincent 0 0	0%
DOGUET David Conseiller communal Lincent 0 0	0%
DARDENNE-DALOZE Renée Conseillère communale Lincent 0 0	0%
FRANSSEN Roger Echevin Lontzen 1 1	100%
AUDENAERD Otto Echevin Lontzen 0 0	0%
MALMENDIER-OHN Irmgarde Conseiller communal Lontzen 0 0	0%
RENARDY Gerd Conseiller communal Lontzen 0 0	0%

NOM	PRÉNOM	QUALITÉ	ASSOCIÉ	AGO DU 19/06/2018	AGS DU 26/11/2018	TAUX DE PRÉSENCE
CRÜTZEN	Marc	Conseiller communal	Lontzen	1	0	50%
KAYNAK	Ersel	Echevin	Malmedy	0	0	0%
BRÜHL	Claude	Conseiller communal	Malmedy	0	0	0%
SCHROEDER	Catherine	Conseillère communale	Malmedy	0	0	0%
SERVAIS	Pascal	Conseiller communal	Malmedy	1	1	100%
BERTRAND	Henri	Conseiller communal	Malmedy	1	0	50%
FERIR	Pierre	Echevin	Marchin	0	0	0%
ANGELICCHIO	Valentin	Conseiller communal	Marchin	0	0	0%
COMPERE	Marianne	Echevine	Marchin	1	0	50%
TESORO	Lorédana	Conseillère communale	Marchin	0	0	0%
BEAULIEU	Anne-Lise	Conseillère communale	Marchin	0	0	0%
GREINDL-FALLON	Catherine	Echevine	Modave	0	0	0%
DAL MOLIN	Bruno	Conseiller communal	Modave	0	0	0%
DEMONTY	Eric	Conseiller communal	Modave	0	0	0%
MOTTET	Joëlle	Conseillère communale	Modave	0	0	0%
WILLIAMME	Myriam	Conseillère communale	Modave	0	0	0%
PIRE	Axel	Conseiller communal	Nandrin	0	0	0%
BRANDT	Murielle	Conseillère communale	Nandrin	0	0	0%
de POTTER-WOLFS	Anne	Echevine	Nandrin	1	1	100%
HENRY	Alain	Conseiller communal	Nandrin	0	0	0%
PIOTROWSKI	Bogdan	Conseiller communal	Nandrin	0	0	0%
CORTIS	Arthur	Bourgmestre	Neupré	0	0	0%
HONS	Benoît	Conseiller communal	Neupré	0	0	0%
ETIENNE	Jean-Paul	Echevin	Neupré	0	0	0%
THIELEN	Charles-Henri	Conseiller communal	Neupré	0	0	0%
ROUFFART	Marcel	Conseiller communal	Neupré	0	0	0%
DENOOZ	Joseph	Conseiller communal	Olne	0	0	0%
KEMPENEERS	Dorian	Echevin	Olne	0	0	0%
GILON-SERVAIS	Josiane	Conseillère communale	Olne	0	0	0%
BAGUETTE	Marc	Conseiller communal	Olne	1	1	100%
JASON-SPIRLET	Benoît	Conseiller communal	Olne	0	0	0%
MASSET	Michel	Echevin	Oreye	0	0	0%
CHARLIER	Vanessa	Conseillère communale	Oreye	0	0	0%
MANISCALCO	Joseph	Conseiller communal	Oreye	0	0	0%
DRAYE	Anne-Françoise	Conseillère communale	Oreye	0	0	0%
LAHAYE-FOLLON	Bernadette	Conseillère communale	Oreye	0	0	0%
MAILLEUX	Caroline	Bourgmestre	Ouffet	0	0	0%
LARDOT	Renée	Echevine	Ouffet	1	1	100%
LAMBAY	René	Echevin	Ouffet	0	0	0%
DECROUPETTE	Noëlle	Conseillère communale	Ouffet	0	0	0%

NOM						TAUX DE PRÉSENCE
JOLY	Brice	Conseiller communal	Ouffet	0	0	0%
FILLOT	Serge	Bourgmestre f.f.	Oupeye	0	0	0%
NIVARD	Sophie	Conseillère communale	Oupeye	0	0	0%
PLOMTEUX	Carine	Conseillère communale	Oupeye	0	0	0%
TASSET	Thierry	Conseiller communal	Oupeye	0	0	0%
HENQUET-MAGNEE	Josiane	Conseillère communale	Oupeye	0	1	50%
QUADFLIEG	Doris	Echevine	Pepinster	0	0	0%
DETIFFE	Jean	Echevin	Pepinster	0	0	0%
MONVILLE	Dominique	Conseillère communale	Pepinster	0	0	0%
BODEUX	Fabian	Conseiller communal	Pepinster	0	0	0%
WYDOOGHE	Alain	Conseiller communal	Pepinster	0	0	0%
DUYCKAERTS	Hubert	Echevin	Plombières	1	1	100%
SCHMIT	Paul	Conseiller communal	Plombières	0	0	0%
HOPPERETS	Raymond	Conseiller communal	Plombières	0	0	0%
AUSTEN	Joseph	Echevin	Plombières	1	0	50%
HAGEN	Robert	Conseiller communal	Plombières	0	0	0%
LASCHET	Hans-Dieter	Bourgmestre	Raeren	1	1	100%
COOL-KRAFFT	Agnes	Conseillère communale	Raeren	1	1	100%
ESFAHLANI-EHLERT	Heike	Echevine	Raeren	0	0	0%
PITZ	Mario	Conseiller communal	Raeren	0	1	50%
SIMON	Tom	Conseiller communal	Raeren	0	0	0%
LAHAYE	André	Echevin	Remicourt	1	0	50%
BUSTIN	Benoît	Conseiller communal	Remicourt	0	0	0%
SEUTIN	René	Conseiller communal	Remicourt	0	0	0%
HEYNE	Jean-Marie	Conseiller communal	Remicourt	1	1	100%
GELAESEN	Rose-Marie	Conseillère communale	Remicourt	1	0	50%
ROUFFART	Jean-Michel	Echevin	Saint-Georges	0	1	50%
F0SS0UL	Louis	Echevin	Saint-Georges	0	0	0%
ALFIERI	Ludivine	Conseillère communale	Saint-Georges	0	0	0%
LEJEUNE	Roland	Conseiller communal	Saint-Georges	0	0	0%
SALMON	Olivier	Conseiller communal	Saint-Georges	0	0	0%
AVRIL	Jérôme	Echevin	Saint-Nicolas	0	0	0%
VANCRAYWINKEL	Achille	Conseiller communal	Saint-Nicolas	0	0	0%
FIDAN	Aynur	Conseillère communale	Saint-Nicolas	0	0	0%
MICCOLI	Elvira	Conseillère communale	Saint-Nicolas	0	0	0%
AGIRBAS	Fuat	Conseiller communal	Saint-Nicolas	0	0	0%
KRINGS	Christian	Bourgmestre	Saint-Vith	0	0	0%
FELTEN	Herbert	Echevin	Saint-Vith	0	0	0%
HANNEN	Herbert	Conseiller communal	Saint-Vith	0	0	0%
HALMES	Tobias	Conseiller communal	Saint-Vith	0	0	0%

NOM	PRÉNOM	QUALITÉ	ASSOCIÉ	AGO DU 19/06/2018	AGS DU 26/11/2018	TAUX DE PRÉSENCE
KESSELER-HEINEN	Nathalie	Conseillère communale	Saint-Vith	0	0	0%
DECERF	Alain	Echevin	Seraing	1	1	100%
ROBERTY	Sabine	Conseillère communale	Seraing	0	0	0%
VANBRABANT	Eric	Echevin	Seraing	0	0	0%
GERADON	Déborah	Echevine	Seraing	0	0	0%
BERGEN	Marcel	Conseiller communal	Seraing	0	0	0%
DELCHEF	Alain	Echevin	Soumagne	0	0	0%
IAFRATE	Marie- Dominique	Conseillère communale	Soumagne	1	0	50%
LEBEAU	David	Conseiller communal	Soumagne	0	0	0%
BRAGARD	Peter	Conseiller communal	Soumagne	0	0	0%
MIXHEL	Benoît	Conseiller communal	Soumagne	0	0	0%
GARDIER	Charles	Echevin	Spa	0	0	0%
MATHY	Paul	Echevin	Spa	0	0	0%
DEVAUX	Benoît	Conseiller communal	Spa	0	0	0%
PEETERS	Luc	Conseiller communal	Spa	0	0	0%
BRAY	Pierre	Echevin	Spa	0	0	0%
COLLIENNE	Alain	Conseiller communal	Sprimont	0	0	0%
DOUTRELOUP	Sébastien	Conseiller communal	Sprimont	0	0	0%
LAMBINON	Denis	Conseiller communal	Sprimont	0	1	50%
LEERSCH00L	Philippe	Echevin	Sprimont	0	0	0%
MORAY	Christian	Conseiller communal	Sprimont	0	0	0%
DE BOURNONVILLE	Thierry	Bourgmestre	Stavelot	0	0	0%
GUILLAUME	Elisabeth	Echevine	Stavelot	0	0	0%
LEGROS	Fabien	Echevin	Stavelot	0	0	0%
BLEUS	Jean-Pol	Conseiller communal	Stavelot	0	0	0%
MONVILLE	Jérôme	Conseiller communal	Stavelot	0	0	0%
GOFFIN	Philippe	Echevin	Stoumont	0	0	0%
WEYKMANS-ABRAS	Bernadette	Conseillère communale	Stoumont	0	0	0%
LAFFINEUR	Marylène	Conseillère communale	Stoumont	0	0	0%
LAMBOTTE	Daniel	Conseiller communal	Stoumont	0	0	0%
DEPIERREUX	Gaëtan	Conseiller communal	Stoumont	0	0	0%
DAHMEN	Jean-Christophe	Conseiller communal	Theux	0	0	0%
DEGIVE	Gaëlle	Conseillère communale	Theux	0	0	0%
DERU	Didier	Echevin	Theux	0	0	0%
LEMARCHAND	Pierre	Echevin	Theux	0	0	0%
GAVAGE	Daniel	Conseiller communal	Theux	0	0	0%
DEMONCEAU	Lambert	Echevin	Thimister-Clermont	0	0	0%
AUSSEMS	Hubert	Conseiller communal	Thimister-Clermont	0	0	0%
ERNST	Dany	Conseiller communal	Thimister-Clermont	0	0	0%
JACQUINET	Lucie	Cosneillère communale	Thimister-Clermont	0	0	0%

BAGUETTE Roger Canseiller communal Thimister-Clermont 1 0 0 0% THOMAS-LOUVAUX Cécle Bourgmestre Tinlot 0 0 0% RAQUET Syévie Canseillére communale Tinlot 1 1 1 10% REQUET Syévie Canseillére communale Tinlot 0 0 0% REQUET Syévie Canseillére communale Tinlot 0 0 0% REGIENDENDOVEN Rita Conseillére communale Tinlot 0 0 0% PROUVEUR Freddy Conseillére communale Tinlot 0 0 0% RESTENDENDOVEN Freddy Conseillére communale Tinlot 0 0 0 0% REMIN Francis Bourgmestre Trois-Ponts 0 0 0% RECHENDEN Pascal Echevin Trois-Ponts 0 0 0% RECHENDEN Francis Conseillére communale Trois-Ponts 0 0 0% RECHEND Francis Conseillére communale Trois-Ponts 0 0 0% RECHEND Fabien Bourgmestre Troiz Troiz 0 0 0% RECHEND Fabien Bourgmestre Troiz 0 0 0% RECHEND Jean-Marie Conseillére communal Troiz 0 0 0% RECHEND Jean-Marie Conseillére communal Troiz 0 0 0% RECHEND Jean-Marie Conseillére communal Troiz 0 0 0% REDITAN Fabien Conseillére communal Troiz 0 0 0% REDITAN Fabien Conseillére communal Troiz 0 0 0% REDITAN Fabien Conseillére communal Troiz 0 0 0% RERODA André Echevin Troiz 0 0 0 0% RERODA André Echevin Verlaine 0 1 50% RERODA Vincent Echevin Verlaine 0 0 0 0% RERODA Bernadette Conseillére communale Verlaine 0 0 0 0% REROLAUX Daniel Conseillére communale Verlaine 0 0 0 0% REROLAUX Daniel Conseillére communale Verlaine 0 0 0 0% REROLAUX Daniel Conseillére communale Verlaine 0 0 0 0% REMINE Jéphane Conseillére communale Verlaine 0 0 0 0% REMINE Conseillére co	NOM	PRÉNOM	QUALITÉ	ASSOCIÉ	AGO DU 19/06/2018	AGS DU 26/11/2018	TAUX DE PRÉSENCE
NOVELLO Lorenzo Echevin Tinlot 0 0 0% RAQUET Sylvie Conseillère communale Tinlot 1 1 100% KERSTEN-DENDOVEN Rita Conseillère communale Tinlot 0 0 0% PROUVEUR Fredby Conseillère communal Tinlot 0 0 0% BAIRIN Francis Bourgmestre Trois-Ponts 0 0 0% ARCHAMBEAU Frédèric Echevin Trois-Ponts 0 0 0% ARCHAMBEAU Frédèric Conseillère communal Trois-Ponts 0 0 0% ARCHAMBEAU Frédèric Conseillère communal Trois-Ponts 0 0 0% HALLET Pierre Conseillère communal Trois-Ponts 0 0 0% BELITAN Fabien Bourgmestre Trooz 0 0 0% BELITAN Fabien Conseillère communal Trooz 0 0	BAGUETTE	Roger	Conseiller communal	Thimister-Clermont	1	0	50%
RAQUET Sylvie Conseillère communale Tinlot 1 1 100% KERSTEN-DENDOUVEUR Rita Conseillère communale Tinlot 0 0 0% PROUVEUR Freddy Conseillère communal Tinlot 0 0 0% BARIN Francis Bourgmestre Trois-Ponts 0 0 0% HENRIET Pascal Echevin Trois-Ponts 0 0 0% COLLIGNON Françoise Conseillère communal Trois-Ponts 0 0 0% BELTRAN Fabien Bourgmestre Trois-Ponts 0 0 0% MARTIN Guy Conseiller communal Trooz 0 0 0% DENDOZ Jean-Marie Conseillère communal Trooz 0 0 0% DEMNDZ Jean-Marie Conseillère communale Verlaine 0 1 50% BELTRAN Babie Echevin Verlaine 0 1 <	THOMAS-LOUVIAUX	Cécile	Bourgmestre	Tinlot	0	0	0%
KERSTEN-DENDOOVEN Rita Conseillère communale Tinlot 0 0 0% PROUVEUR Freddy Conseiller communal Tinlot 0 0 0% BAIRIN Francis Bourgmestre Trois-Ponts 0 0 0% HENRIET Pascal Echevin Trois-Ponts 0 0 0% ARCHAMBEAU Frédéric Echevin Trois-Ponts 0 0 0% COLLIGNON Françoise Conseillère communal Trois-Ponts 0 0 0% BELTRAN Flère Conseillère communal Trooz 0 0 0% MARTIN Guy Conseillère communal Trooz 0 0 0% DENOOZ Jean-Marie Conseillère communal Trooz 0 0 0% SABRI Fatine Conseillère communal Trooz 0 1 50% DEMADY Vincent Echevin Verlaine 0 0 0%	NOVELLO	Lorenzo	Echevin	Tinlot	0	0	0%
PROUVEUR Freddy Conseiller communal Tiniot 0 0 0% BAIRIN Francis Bourgmestre Trois-Ponts 0 0 0% HENRIET Pascal Echevin Trois-Ponts 0 0 0% ARCHAMBEAU Frédéric Echevin Trois-Ponts 0 0 0% COLLIGNON Françoise Conseilère communal Trois-Ponts 0 0 0% BELTRAN Fabien Bourgmestre Trooz 0 0 0% MARTIN Guy Conseiller communal Trooz 0 0 0% SABRI Fatine Conseiller communal Trooz 0 0 0% SABRI Fatine Conseillère communal Trooz 0 1 50% SABRI Fatine Conseillère communal Verlaine 0 0 0 0% SESSART Benoît Conseillère communal Verlaine 0 0 0	RAQUET	Sylvie	Conseillère communale	Tinlot	1	1	100%
BAIRIN Francis Bourgmestre Trois-Ponts 0 0 0% HENRIET Pascal Echevin Trois-Ponts 0 0 0% ARCHAMBEAU Frédric Echevin Trois-Ponts 0 0 0% COLLIGNON Françoise Conseiller communal Trois-Ponts 0 0 0% BELTRAN Fabien Bourgmestre Trooz 0 0 0% MARTIN Guy Conseiller communal Trooz 0 0 0% DENOQZ Jean-Marie Conseiller communal Trooz 0 0 0% SABRI Fatine Conseiller communal Trooz 0 0 0% DENOQZ Jean-Marie Conseiller communal Vertaine 0 1 50% DENADA André Echevin Vertaine 0 1 50% DELVAUX Daniel Echevin Vertaine 0 0 0% <th< td=""><td>KERSTEN-DENDOOVEN</td><td>Rita</td><td>Conseillère communale</td><td>Tinlot</td><td>0</td><td>0</td><td>0%</td></th<>	KERSTEN-DENDOOVEN	Rita	Conseillère communale	Tinlot	0	0	0%
HENRIET Pascal Echevin Trois-Ponts 0 0 0% ARCHAMBEAU Frédéric Echevin Trois-Ponts 0 0 0% COLLIGNON Françoise Conseiller communal Trois-Ponts 0 0 0% HALLET Pierre Conseiller communal Trooz 0 0 0% BELTRAN Fabien Bourgmestre Trooz 0 0 0% MARTIN Guy Conseiller communal Trooz 0 0 0% SABRI Fatine Conseiller communal Trooz 0 0 0% SABRI Fatine Conseillère communal Trooz 0 0 0% DESSART Benôft Conseillère communal Vertaine 0 0 0 0% GERDAY Vincent Echevin Vertaine 0 0 0% 0% DEVIALUX Daniel Conseillère communal Vertaine 0 0	PROUVEUR	Freddy	Conseiller communal	Tinlot	0	0	0%
ARCHAMBEAU Frédéric Echevin Trois-Ponts 0 0 0% COLLIGNON Françoise Conseillère communal Trois-Ponts 0 0 0% HALLET Pierre Conseiller communal Trois-Ponts 0 0 0% BELTRAN Fabien Bourgmestre Trooz 0 0 0% MARTIN Guy Conseiller communal Trooz 0 0 0% BENOOZ Jean-Marie Conseiller communal Trooz 0 0 0% SABRI Fatine Conseillère communale Trooz 0 1 50% DESSART Benoît Conseiller communal Verlaine 0 1 50% DESSART Benoît Echevin Verlaine 0 0 0% GERDAY Vincent Echevin Verlaine 0 0 0 DELVAUX Daniel Conseiller communal Verlaine 0 0 0	BAIRIN	Francis	Bourgmestre	Trois-Ponts	0	0	0%
COLLIGNON Françoise Conseillère communale Trois-Ponts 0 0 0% HALLET Pierre Conseiller communal Trois-Ponts 0 0 0% BELTRAN Fabien Bourgmestre Trooz 0 0 0% MARTIN Guy Conseiller communal Trooz 0 0 0% DENO0Z Jean-Marie Conseiller communal Trooz 0 0 0% SABRI Fatine Conseiller communal Trooz 0 0 0% DOMBARD André Echevin Trooz 0 1 50% DESSART Benoît Conseiller communal Verlaine 0 0 0% GERDAY Vincent Echevin Verlaine 0 0 0% DELVAUX Daniel Echevin Verlaine 0 0 0% FRANCK Bernadette Conseillère communal Verlaine 0 0 0%	HENRIET	Pascal	Echevin	Trois-Ponts	0	0	0%
HALLET Pierre Conseiller communal Trois-Ponts 0 0 0% BELTRAN Fabien Bourgmestre Trooz 0 0 0% MARTIN Guy Conseiller communal Trooz 0 0 0% DENOOZ Jean-Marie Conseiller communal Trooz 0 0 0% SABRI Fatine Conseiller communal Trooz 0 1 50% DOMBARD André Echevin Trooz 0 1 50% DESSART Benoît Conseiller communal Verlaine 0 0 0% GERDAY Vincent Echevin Verlaine 0 0 0% DELVAUX Daniel Echevin Verlaine 0 0 0% DEVILLERS Michèle Conseillère communale Verlaine 0 0 0% DEVILLERS Bernard Conseiller communal Verviers 0 0 0%	ARCHAMBEAU	Frédéric	Echevin	Trois-Ponts	0	0	0%
BELTRAN Fabien Bourgmestre Trooz 0 0 0% MARTIN Guy Conseiller communal Trooz 0 0 0% DENDOZ Jean-Marie Conseiller communal Trooz 0 0 0% SABR Fatine Conseiller communal Trooz 0 1 50% DESSART Benoît Conseiller communal Verlaine 0 1 50% DESSART Benoît Conseillère communal Verlaine 0 0 0% GERDAY Vincent Echevin Verlaine 1 0 50% DELVAUX Daniel Echevin Verlaine 0 0 0% DEVILLERS Michèle Conseillère communal Verlaine 0 1 50% CARTON Bernadet Conseiller communal Verviers 0 0 0% DENIS Jean-François Conseiller communal Verviers 0 0 0% <td>COLLIGNON</td> <td>Françoise</td> <td>Conseillère communale</td> <td>Trois-Ponts</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0%</td>	COLLIGNON	Françoise	Conseillère communale	Trois-Ponts	0	0	0%
MARTIN Guy Conseiller communal Trooz 0 0 0% DENOOZ Jean-Marie Conseiller communal Trooz 0 0 0% SABRI Fatine Conseiller communal Trooz 0 1 50% DEMARD André Echevin Trooz 0 1 50% DESSART Benoît Conseiller communal Verlaine 0 0 0 0% GERDAY Vincent Echevin Verlaine 0 0 0 0% DEVILLERS Michèle Conseillère communal Verlaine 1 0 0 0% FRANCK Bernadette Conseiller communal Verlaine 0 0 0 0% CARTON Bernard Conseiller communal Verviers 0 0 0% NYSSEN Didier Conseiller communal Verviers 0 0 0% NYSSEN Didier Conseiller communal Vervi	HALLET	Pierre	Conseiller communal	Trois-Ponts	0	0	0%
DENOOZ Jaan-Marie Conseiller communal Trooz 0 0 0% SABRI Fatine Conseillère communale Trooz 0 0 0% DOMBARD André Echevin Trooz 0 1 50% DESSART Benôt Conseiller communal Verlaine 0 0 0% GERDAY Vincent Echevin Verlaine 0 0 0% DELVAUX Daniel Echevin Verlaine 1 0 0% DEVILLERS Michèle Conseillère communale Verlaine 0 0 0% CARTON Bernadette Conseillère communale Verlaine 0 0 0% DENIS Jean-François Conseiller communal Verviers 0 0 0% NYSSEN Didier Conseiller communal Verviers 0 0 0% HOUSSA Guillaume Echevin Vilers-le-Bouillet 0 0 0%	BELTRAN	Fabien	Bourgmestre	Trooz	0	0	0%
SABRI Fatine Conseillère communale Trooz 0 0 0% DOMBARD André Echevin Trooz 0 1 50% DESSART Benoît Conseiller communal Verlaine 0 1 50% BELVAUX Daniel Echevin Verlaine 0 0 0% DEVILLERS Michèle Conseillère communale Verlaine 0 0 0% FRANCK Bernadette Conseillère communale Verlaine 0 0 0% CARTON Bernard Conseillère communal Verviers 0 0 0% DENIS Jean-François Conseillère communal Verviers 0 0 0% DENIS Jean-François Conseillère communal Verviers 0 0 0% NYSSEN Didier Conseillère communal Verviers 0 0 0 HOUSSA Guillaume Echevin Villers-le-Bouillet 0 0	MARTIN	Guy	Conseiller communal	Trooz	0	0	0%
DOMBARD André Echevin Trooz 0 1 50% DESSART Benoît Conseitler communal Verlaine 0 1 50% GERDAY Vincent Echevin Verlaine 0 0 0% DEVILLERS Michèle Conseitlère communale Verlaine 0 0 0% FRANCK Bernadette Conseitlère communale Verlaine 0 0 0% CARTON Bernard Conseitler communal Verviers 0 0 0% DENIS Jean-François Conseitlère communal Verviers 0 0 0% DENIS Jean-François Conseitlère communal Verviers 0 0 0% DENIS Jean-François Conseitlère communal Verviers 0 0 0% NYSSEN Didier Conseitlère communal Verviers 0 0 0% HOUSSA Guitlaume Echevin Vitlers-le-Bouillet 0 <td< td=""><td>DENOOZ</td><td>Jean-Marie</td><td>Conseiller communal</td><td>Trooz</td><td>0</td><td>0</td><td>0%</td></td<>	DENOOZ	Jean-Marie	Conseiller communal	Trooz	0	0	0%
DESSART Benoît Conseiller communal Verlaine 0 1 50% GERDAY Vincent Echevin Verlaine 0 0 0% DELVAUX Daniel Echevin Verlaine 1 0 50% DEVILLERS Michèle Conseillère communale Verlaine 0 0 0% FRANCK Bernadette Conseillère communale Verlaine 0 0 0% CARTON Bernard Conseillère communale Verviers 0 0 0% DENIS Jean-François Conseillère communale Verviers 0 0 0% PIRONNET Marie-Christine Conseillère communale Verviers 0 0 0% NYSSEN Didier Conseillère communale Verviers 0 0 0% HOUSSA Guillaume Echevin Villers-le-Bouillet 0 0 0 PEIGNEUX Philippe Conseiller communal Villers-le-Bouillet <	SABRI	Fatine	Conseillère communale	Trooz	0	0	0%
GERDAY Vincent Echevin Verlaine 0 0 0% DELVAUX Daniel Echevin Verlaine 1 0 50% DEVILLERS Michèle Conseillère communale Verlaine 0 0 0% FRANCK Bernadette Conseillère communale Verviers 0 0 0% CARTON Bernard Conseiller communal Verviers 0 0 0% DENIS Jean-François Conseillère communal Verviers 0 0 0% PIRONNET Marie-Christine Conseillère communal Verviers 0 0 0% NYSSEN Didier Conseillère communal Verviers 0 0 0% LAMBERT Sophie Conseiller communal Verviers 0 0 0% HOUSSA Guillaume Echevin Villers-le-Bouillet 0 0 0 PEIGNEUX Philippe Conseiller communal Villers-le-Bouillet 0 </td <td>DOMBARD</td> <td>André</td> <td>Echevin</td> <td>Trooz</td> <td>0</td> <td>1</td> <td>50%</td>	DOMBARD	André	Echevin	Trooz	0	1	50%
DELVAUX Daniel Echevin Verlaine 1 0 50% DEVILLERS Michèle Conseillère communale Verlaine 0 0 0% FRANCK Bernadette Conseillère communale Verlaine 0 1 50% CARTON Bernard Conseiller communal Verviers 0 0 0% DENIS Jean-François Conseillère communal Verviers 0 0 0% PIRONNET Marie-Christine Conseillère communal Verviers 0 0 0% NYSSEN Didier Conseillère communal Verviers 0 0 0% LAMBERT Sophie Conseillère communal Verviers 0 0 0% HOUSSA Guillaume Echevin Villers-le-Bouillet 0 0 0% PEIGNEUX Philippe Conseiller communal Villers-le-Bouillet 0 0 0% ANCION Philippe Conseiller communal Visé	DESSART	Benoît	Conseiller communal	Verlaine	0	1	50%
DEVILLERSMichèleConseillère communaleVerlaine000FRANCKBernadetteConseillère communaleVerlaine0150%CARTONBernardConseiller communalVerviers000%DENISJean-FrançoisConseillère communaleVerviers000%PIRONNETMarie-ChristineConseillère communaleVerviers000%NYSSENDidierConseillère communaleVerviers000%LAMBERTSophieConseillère communaleVerviers000%HOUSSAGuillaumeEchevinVillers-le-Bouillet000%PEIGNEUXPhilippeConseiller communalVillers-le-Bouillet000%JASSOGNEPhilippeConseiller communalVillers-le-Bouillet000%ANCIONPhilippeConseiller communalVillers-le-Bouillet000%FRAILLETAndréConseiller communalVisé000%GERMAINDanielConseiller communalVisé000%COLAKErnurConseiller communalVisé000%HOFMANMichelConseiller communalVisé000%JOSTENPierrotConseiller communalWaimes000STOFFELSDanielBourgmestreWaimes000DEHOTTAYA	GERDAY	Vincent	Echevin	Verlaine	0	0	0%
FRANCK Bernadette Conseitlère communale Verlaine 0 1 50% CARTON Bernard Conseitler communal Verviers 0 0 0% DENIS Jean-François Conseitlère communal Verviers 0 0 0% PIRONNET Marie-Christine Conseitlère communale Verviers 0 0 0% NYSSEN Didier Conseitlère communale Verviers 0 0 0% LAMBERT Sophie Conseitlère communale Verviers 0 0 0% HOUSSA Guillaume Echevin Villers-le-Bouillet 0 0 0% PEIGNEUX Philippe Conseiller communal Villers-le-Bouillet 0 0 0% JASSOGNE Philippe Conseiller communal Villers-le-Bouillet 0 0 0% ANCION Philippe Conseiller communal Villers-le-Bouillet 0 0 0 KARIGER Stéphane Echevin	DELVAUX	Daniel	Echevin	Verlaine	1	0	50%
CARTON Bernard Conseiller communal Verviers 0 0 0% DENIS Jean-François Conseiller communal Verviers 0 0 0% PIRONNET Marie-Christine Conseillère communale Verviers 0 0 0% NYSSEN Didier Conseillère communale Verviers 0 0 0% LAMBERT Sophie Conseillère communale Verviers 0 0 0% HOUSSA Guillaume Echevin Villers-le-Bouillet 0 0 0% PEIGNEUX Philippe Conseiller communal Villers-le-Bouillet 0 0 0% JASSOGNE Philippe Conseiller communal Villers-le-Bouillet 0 0 0% ANCION Philippe Conseiller communal Villers-le-Bouillet 0 0 0% KARIGER Stéphane Echevin Visé 0 0 0 KARIGER Stéphane Echevin Visé	DEVILLERS	Michèle	Conseillère communale	Verlaine	0	0	0%
DENISJean-FrançoisConseiller communalVerviers000%PIRONNETMarie-ChristineConseillère communaleVerviers000%NYSSENDidierConseiller communaleVerviers000%LAMBERTSophieConseillère communaleVerviers000%HOUSSAGuillaumeEchevinVillers-le-Bouillet000%PEIGNEUXPhilippeConseiller communalVillers-le-Bouillet000%JASSOGNEPhilippeConseiller communalVillers-le-Bouillet000%ANCIONPhilippeConseiller communalVillers-le-Bouillet000%PRAILLETAndréConseiller communalVillers-le-Bouillet11100%KARIGERStéphaneEchevinVisé000%GERMAINDanielConseiller communalVisé000%COLAKErnurConseiller communalVisé000%HOFMANMichelConseiller communalVisé000%WILLEMSPatrickConseiller communalVisé000%JOSTENPierrotConseiller communalWaimes000STOFFELSDanielBourgmestreWaimes000DEHOTTAYAndréConseiller communalWaimes000	FRANCK	Bernadette	Conseillère communale	Verlaine	0	1	50%
PIRONNETMarie-ChristineConseillère communaleVerviers000NYSSENDidierConseillère communalVerviers000%LAMBERTSophieConseillère communaleVerviers000%HOUSSAGuillaumeEchevinVillers-le-Bouillet000%PEIGNEUXPhilippeConseiller communalVillers-le-Bouillet000%JASSOGNEPhilippeConseiller communalVillers-le-Bouillet000%ANCIONPhilippeConseiller communalVillers-le-Bouillet000%PRAILLETAndréConseiller communalVisée-Bouillet11100%KARIGERStéphaneEchevinVisé000%GERMAINDanielConseiller communalVisé000%COLAKErnurConseiller communalVisé000%HOFMANMichelConseiller communalVisé000%WILLEMSPatrickConseiller communalVisé000%JOSTENPierrotConseiller communalWaimes000%STOFFELSDanielBourgmestreWaimes000DEHOTTAYAndréConseiller communalWaimes000	CARTON	Bernard	Conseiller communal	Verviers	0	0	0%
NYSSENDidierConseiller communalVerviers000%LAMBERTSophieConseillère communaleVerviers000%HOUSSAGuitlaumeEchevinVitlers-le-Bouitlet000%PEIGNEUXPhilippeConseiller communalVillers-le-Bouitlet000%JASSOGNEPhilippeConseiller communalVillers-le-Bouitlet000%ANCIONPhilippeConseiller communalVillers-le-Bouitlet000%PRAILLETAndréConseiller communalVillers-le-Bouitlet11100%KARIGERStéphaneEchevinVisé000%GERMAINDanielConseiller communalVisé000%COLAKErnurConseiller communalVisé000%HOFMANMichelConseiller communalVisé000%WILLEMSPatrickConseiller communalVisé000%JOSTENPierrotConseiller communalWaimes000%STOFFELSDanielBourgmestreWaimes000DEHOTTAYAndréConseiller communalWaimes000	DENIS	Jean-François	Conseiller communal	Verviers	0	0	0%
LAMBERTSophieConseillère communaleVerviers000HOUSSAGuillaumeEchevinVillers-le-Bouillet000PEIGNEUXPhilippeConseiller communalVillers-le-Bouillet000%JASSOGNEPhilippeConseiller communalVillers-le-Bouillet000%ANCIONPhilippeConseiller communalVillers-le-Bouillet000%PRAILLETAndréConseiller communalVillers-le-Bouillet111100%KARIGERStéphaneEchevinVisé000%GERMAINDanielConseiller communalVisé000%COLAKErnurConseiller communalVisé000%HOFMANMichelConseiller communalVisé000%WILLEMSPatrickConseiller communalVisé000%JOSTENPierrotConseiller communalWaimes000%STOFFELSDanielBourgmestreWaimes000DEHOTTAYAndréConseiller communalWaimes000	PIRONNET	Marie-Christine	Conseillère communale	Verviers	0	0	0%
HOUSSA Guillaume Echevin Villers-le-Bouillet 0 0 0 0% PEIGNEUX Philippe Conseiller communal Villers-le-Bouillet 0 0 0 0% JASSOGNE Philippe Conseiller communal Villers-le-Bouillet 0 0 0 0% ANCION Philippe Conseiller communal Villers-le-Bouillet 0 0 0 0% PRAILLET André Conseiller communal Villers-le-Bouillet 1 1 1 100% KARIGER Stéphane Echevin Visé 0 0 0 0% GERMAIN Daniel Conseiller communal Visé 0 0 0 0% COLAK Ernur Conseiller communal Visé 0 0 0 0% HOFMAN Michel Conseiller communal Visé 0 0 0 0% WILLEMS Patrick Conseiller communal Visé 0 0 0 0% JOSTEN Pierrot Conseiller communal Visé 0 0 0 0% STOFFELS Daniel Bourgmestre Waimes 0 0 0 0% DEHOTTAY André Conseiller communal Waimes 0 0 0 0%	NYSSEN	Didier	Conseiller communal	Verviers	0	0	0%
PEIGNEUXPhilippeConseiller communal Conseiller communalVillers-le-Bouillet000%JASSOGNEPhilippeConseiller communal Conseiller communalVillers-le-Bouillet000%ANCIONPhilippeConseiller communal Conseiller communalVillers-le-Bouillet000%PRAILLETAndréConseiller communal Conseiller communalVisé000%KARIGERStéphaneEchevinVisé000%GERMAINDanielConseiller communal Conseiller communalVisé000%COLAKErnurConseiller communal Visé000%HOFMANMichelConseiller communal Visé000%WILLEMSPatrickConseiller communal Conseiller communalVisé000%JOSTENPierrotConseiller communal Conseiller communalWaimes000%STOFFELSDanielBourgmestreWaimes000%DEHOTTAYAndréConseiller communalWaimes000%	LAMBERT	Sophie	Conseillère communale	Verviers	0	0	0%
ANCION Philippe Conseiller communal Villers-le-Bouillet 0 0 0 0% PRAILLET André Conseiller communal Villers-le-Bouillet 1 1 1 100% KARIGER Stéphane Echevin Visé 0 0 0 0% GERMAIN Daniel Conseiller communal Visé 0 0 0 0% COLAK Ernur Conseiller communal Visé 0 0 0 0% HOFMAN Michel Conseiller communal Visé 0 0 0 0% WILLEMS Patrick Conseiller communal Visé 0 0 0 0% JOSTEN Pierrot Conseiller communal Waimes 0 0 0 0% STOFFELS Daniel Bourgmestre Waimes 0 0 0 0% DEHOTTAY André Conseiller communal Waimes 0 0 0 0%	HOUSSA	Guillaume	Echevin	Villers-le-Bouillet	0	0	0%
ANCION Philippe Conseiller communal Villers-le-Bouillet 0 0 0 0% PRAILLET André Conseiller communal Villers-le-Bouillet 1 1 1 100% KARIGER Stéphane Echevin Visé 0 0 0 0% GERMAIN Daniel Conseiller communal Visé 0 0 0 0% COLAK Ernur Conseiller communal Visé 0 0 0 0% HOFMAN Michel Conseiller communal Visé 0 0 0 0% WILLEMS Patrick Conseiller communal Visé 0 0 0 0% JOSTEN Pierrot Conseiller communal Waimes 0 0 0 0% STOFFELS Daniel Bourgmestre Waimes 0 0 0 0% DEHOTTAY André Conseiller communal Waimes 0 0 0 0%	PEIGNEUX	Philippe	Conseiller communal	Villers-le-Bouillet	0	0	0%
PRAILLETAndréConseiller communal EchevinVillers-le-Bouillet11100%KARIGERStéphaneEchevinVisé000%GERMAINDanielConseiller communalVisé000%COLAKErnurConseiller communalVisé000%HOFMANMichelConseiller communalVisé000%WILLEMSPatrickConseiller communalVisé000%JOSTENPierrotConseiller communalWaimes000%STOFFELSDanielBourgmestreWaimes000%DEHOTTAYAndréConseiller communalWaimes000%	JASSOGNE	Philippe	Conseiller communal	Villers-le-Bouillet	0	0	0%
PRAILLETAndréConseiller communal EchevinVillers-le-Bouillet11100%KARIGERStéphaneEchevinVisé000%GERMAINDanielConseiller communalVisé000%COLAKErnurConseiller communalVisé000%HOFMANMichelConseiller communalVisé000%WILLEMSPatrickConseiller communalVisé000%JOSTENPierrotConseiller communalWaimes000%STOFFELSDanielBourgmestreWaimes000%DEHOTTAYAndréConseiller communalWaimes000%	ANCION	Philippe	Conseiller communal	Villers-le-Bouillet	0	0	0%
GERMAIN Daniel Conseiller communal Visé 0 0 0 0% COLAK Ernur Conseiller communal Visé 0 0 0 0% HOFMAN Michel Conseiller communal Visé 0 0 0 0% WILLEMS Patrick Conseiller communal Visé 0 0 0 0% JOSTEN Pierrot Conseiller communal Waimes 0 0 0 0% STOFFELS Daniel Bourgmestre Waimes 0 0 0 0% DEHOTTAY André Conseiller communal Waimes 0 0 0 0%	PRAILLET		Conseiller communal	Villers-le-Bouillet	1	1	100%
COLAKErnurConseiller communalVisé000%HOFMANMichelConseiller communalVisé000%WILLEMSPatrickConseiller communalVisé000%JOSTENPierrotConseiller communalWaimes000%STOFFELSDanielBourgmestreWaimes000%DEHOTTAYAndréConseiller communalWaimes000%	KARIGER	Stéphane	Echevin	Visé	0	0	0%
HOFMANMichelConseiller communalVisé000%WILLEMSPatrickConseiller communalVisé000%JOSTENPierrotConseiller communalWaimes000%STOFFELSDanielBourgmestreWaimes000%DEHOTTAYAndréConseiller communalWaimes000%	GERMAIN	Daniel	Conseiller communal	Visé	0	0	0%
WILLEMSPatrickConseiller communalVisé000%JOSTENPierrotConseiller communalWaimes000%STOFFELSDanielBourgmestreWaimes000%DEHOTTAYAndréConseiller communalWaimes000%	COLAK	Ernur	Conseiller communal	Visé	0	0	0%
JOSTENPierrotConseiller communalWaimes000%STOFFELSDanielBourgmestreWaimes000%DEHOTTAYAndréConseiller communalWaimes000%	HOFMAN	Michel	Conseiller communal	Visé	0	0	0%
STOFFELSDanielBourgmestreWaimes000%DEHOTTAYAndréConseiller communalWaimes000%	WILLEMS	Patrick	Conseiller communal	Visé	0	0	0%
STOFFELSDanielBourgmestreWaimes000%DEHOTTAYAndréConseiller communalWaimes000%			Conseiller communal		0	0	0%
DEHOTTAY André Conseiller communal Waimes 0 0 0%		Daniel	Bourgmestre		0	0	
			•		0	0	0%
					0	0	

NOM	PRÉNOM	QUALITÉ	ASSOCIÉ	AGO DU AGS DU 19/06/2018 26/11/2018	TAUX DE PRÉSENCE
KLEIN	Irène	Conseillère communale	Waimes	0 0	0%
BOLS	Thomas	Echevin	Wanze	0 0	0%
LHONNAY	Bernard	Echevin	Wanze	0 0	0%
NOLEVEAUX	Eric	Conseiller communal	Wanze	0 0	0%
ROUXHET	Charlotte	Conseillère communale	Wanze	0 0	0%
MIESSEN	Etienne	Conseiller communal	Wanze	0 0	0%
MIGNOLET	Vincent	Echevin	Waremme	0 0	0%
VAN KEERBERGHEN	Aurélie	Echevine	Waremme	0 0	0%
GERARD	Albert	Echevin	Waremme	0 0	0%
MELIN	Stéphane	Conseiller communal	Waremme	1 1	100%
RUELLE	Frédéric	Conseiller communal	Waremme	0 0	0%
COURTOIS	Thomas	Bourgmestre	Wasseiges	1 1	100%
PARIS	Daniel	Echevin	Wasseiges	1 1	100%
RUZETTE COPPIETERS'T WALLANT	Manuela	Conseillère communale	Wasseiges	0 0	0%
DUTILLEUX	Julie	Conseillère communale	Wasseiges	0 0	0%
RAVIGNAT	Angélique	Conseillère communale	Wasseiges	0 0	0%
SMITS	Joseph	Echevin	Welkenraedt	0 0	0%
EL-BRAHMI	Loubna	Conseillère communale	Welkenraedt	0 0	0%
FRANCK	Nathalie	Conseillère communale	Welkenraedt	0 0	0%
SIMONS	Joseph	Conseiller communal	Welkenraedt	1 1	100%
GROSDENT	Philippe	Conseiller communal	Welkenraedt	0 0	0%
HELEVEN	Jacques	Administrateur	C.I.L.E.	0 -	0%
AYDOGDU	Mehmet	Administrateur	C.I.L.E.	- 1	100%
JOINE	Luc	Directeur Général	INTRADEL	1 -	100%
DECELLE	Patrice	Responsable financier	INTRADEL	- 1	100%
DELCUVE	Philippe	Directeur financier	SPGE	1 0	50%
	TAUX DE PRÉSENCE MOYEN				

^{1 =} Présent 0 = Excusé/Absent - = Pas ou plus administrateur





RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ « AIDE» SCRL POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018 (COMPTES ANNUELS)

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de l'«AIDE» SCRL (la « société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 20 juin 2016, conformément à la proposition du conseil d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2018. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de l'« A.I.D.E. » SCRL durant six exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la société, comprenant le bilan au 31 décembre 2018, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 476.174.279,75 € et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de 4.060.697,53 €.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2018, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit rendues applicables par l'IAASB (International Auditing and Assurance Standards Board) aux exercices clôturés à partir du 31 décembre 2018 non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société :
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation ;

 nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe de gestion notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion et des autres informations contenues dans le rapport annuel, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des statuts de la société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (révisée en 2018) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion et aux autres informations contenues dans le rapport annuel

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 95 et 96 du Code des sociétés.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, à savoir :

- le rapport d'activité ;
- les comptes annuels et rapports du conseil d'administration ;
- rapport annuel du Comité de rémunération ;

comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 100, § 1er, 6°/2 du Code des sociétés, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la société au cours de notre mandat.

Autres mentions

Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés.

Battice, le 20 mai 2019

« REWISE AD REVISEUR D'ENTREPRISES » SPRL

Commissaire Représenté par

Axel DUMONT Réviseur d'entreprises

